



## Les Bataillons d'Infanterie Coloniale

## Les Bataillons d'Infanterie de Marine



## AVERTISSEMENT

Cette étude sur les Bataillons d'Infanterie Coloniale et sur les Bataillons d'Infanterie de Marine

### **visé à :**

- Tenter d'explicitier la filiation des bataillons notamment en 1958 quand le mot « colonial » fut banni des appellations des unités pour cause de ... décolonisation.
- Donner un très bref historique de chaque bataillon et de présenter son ou ses insignes (description, symbolisme, homologation ou non et fabrication).
- Présenter les pièces constituant le dossier de chaque insigne homologué lorsqu'il existe au Service Historique de la Défense (SHD).

### **Il ne cherche pas à :**

- Donner la liste exhaustive des fabricants de chaque insigne.
- Recenser et donner l'image de toutes les variantes de fabrication, mais à donner les variantes significatives qui modifient l'insigne en général ou l'une de ses caractéristiques.

Deux autres remarques sont nécessaires :

- Les dossiers d'homologation du SHD sont souvent incomplets et d'exploitation peu aisée. En effet, les premiers dossiers, ceux en « H », ne contiennent que très peu de documents originaux. Ceux-ci ont souvent été remplacés par des photocopies provenant de diverses documentations. Par ailleurs, la qualité du papier a parfois subi l'outrage des ans et les pièces sont présentées « en liasse », c'est-à-dire assemblées par collage sur un côté. Ceci fait que la partie gauche est très souvent masquée.
- Malgré le soin apporté à sa rédaction, cette étude comporte vraisemblablement des erreurs, des approximations et des omissions. Que le lecteur ait la gentillesse de les signaler afin qu'une correction puisse être apportée. Qu'il en soit par avance remercié.

Pierre LANG

## Les Bataillons d'Infanterie Coloniale et d'Infanterie de Marine

**Les Bataillons d'Infanterie Coloniale (B.I.C.)** sont tous antérieurs au 30 novembre 1958. Ils peuvent avoir trois origines :

- 1) la **transformation**, souvent temporaire, d'un régiment en l'entité plus petite que constitue le bataillon. Se transformèrent ainsi en B.I.C. :
  - Le 1<sup>er</sup> R.I.C. de 1947 à 1948.
  - Le 2<sup>ème</sup> RIC en 1947 (puis Bon de Marche du 2<sup>ème</sup> RIC jusqu'en 1954).
  - Le 3<sup>ème</sup> RIC entre 1946 et 1948.
  - Le 4<sup>ème</sup> RIC de 1947 à 1949.
  - Le 7<sup>ème</sup> RIC de 1947 à 1948.
  - Le 8<sup>ème</sup> RIC de 1947 à 1951.

### ***Du point de vue des insignes :***

- Le 1<sup>er</sup> BIC créa un insigne particulier homologué H.309
- Le 2<sup>e</sup> BIC porta l'insigne du 2<sup>e</sup> RIC modèle 1 mais son B.M. fut doté d'un insigne particulier.
- Le 3<sup>e</sup> BIC adopta l'insigne du 3<sup>e</sup> RIC modèle 2 en modifiant le sigle.
- Les 4<sup>e</sup> BIC et 7<sup>e</sup> BIC continuèrent à porter l'insigne de leur régiment d'origine modèle 1.
- Le 8<sup>e</sup> BIC créa un insigne particulier homologué H.502.

- 2) la **création d'un Bataillon de Marche** au sein d'un régiment tels que le B.M. 2<sup>ème</sup> R.I.C., le B.M. 5<sup>ème</sup> R.I.C., le B.M. 11<sup>ème</sup> R.I.C., le B.M. 16<sup>ème</sup> R.I.C.

### ***Du point de vue des insignes :***

*Sauf celui du 16<sup>e</sup> RIC dont l'existence fut courte (1945 – 1946), chacun des BM fut doté d'un insigne spécifique différent de celui du régiment dont il était issu (voire de deux modèles différents pour le BM / 11<sup>e</sup> RIC).*

- 3) la **création ex-nihilo** de B.I.C.  
C'est le cas des 43<sup>ème</sup> et 45<sup>ème</sup> B.I.C. créés en 1956 pour la protection de certaines zones en Algérie.

On peut s'interroger sur leur numérotation qui ne correspond pas à une unité de tradition des Troupes Coloniales.

Pour le 43<sup>e</sup>, on trouve une explication dans un document du dossier d'homologation détenu par le SHD. En effet, dans la demande formulée par le Chef de bataillon Bastouil, commandant cette unité, il est écrit : « *Le 43<sup>e</sup> BIC est créé depuis le 1<sup>er</sup> avril 1956, à Philippeville, par transformation du 43<sup>e</sup> BTA, Bataillon de Protection* » (lettre n° 1300/4B du 13 avril 1956). BTA signifiant vraisemblablement Bataillon de Tirailleurs Algériens, le 43<sup>e</sup> BIC en a repris la numérotation

On peut imaginer, mais sans certitude, qu'il en a été de même pour le 45<sup>e</sup> BIC créé à la même époque et pour une mission identique.

### ***Du point de vue des insignes :***

*Ces deux Bataillons ont été dotés d'insignes spécifiques homologués.*

**Les Bataillons d'Infanterie de Marine (BIMa)** sont tous postérieurs au 30 novembre 1958, date de la « décolonisation » de l'appellation des unités. Ils peuvent avoir trois origines :

- 1) La **redénomination**, au 1<sup>er</sup> décembre 1958, de tous les bataillons autonomes à vocation territoriale constitués de troupes indigènes, stationnés principalement en Afrique. Ils prirent l'appellation de BIMa numérotés de 1 à 25.

Formation d'origine	BIMa
BA Mauritanie	1er BIMa
BA Soudan Est	2e BIMa
BA Niger Est	3 <sup>e</sup> BIMa
BA Basse Guinée	4e BIMa
BA Côte d'Ivoire	5e BIMa
BA Haute Volta	6e BIMa
BA Sénégal	7e BIMa
BA Dahomey Togo	8e BIMa
BA Brazzaville	9e BIMa
BA Cameroun n° 1	10e BIMa
BT Sénégalais n° 1	11e BIMa
BT Malgaches n° 1	12e BIMa
BT Oubangui Chari	13e BIMa
Bon Européen de Madagascar	14e BIMa

Formation d'origine	BIMa
BA de Haute Guinée	15e BIMa
BSM / CFS	16e BIMa
BA Cameroun n° 2	17e BIMa
BA Soudan Occidental	18e BIMa
Bon Comorien Mixte	19e BIMa
BA Niger Ouest	20e BIMa
BA Congo Gabon	21e BIMa
BA Niger Nord	22e BIMa
BT Malgaches n° 2	23e BIMa
BA Basse Côte d'Ivoire	24e BIMa
5e BIC	25e BIMa
BIC du Pacifique	BIMa PAC
Gpt Colonial de Martinique	Gpt Ima de Martinique

Ceci résulte de l'arrêté du 15 avril 1958 portant changement d'appellation des Troupes Coloniales publié au JO n° 96 du 24 avril 1958

Des extraits limités à l'objet de cette étude, les Bataillons, figurent en annexe.

***Du point de vue des insignes :***

*Quand ils se sont dotés d'un insigne, ces bataillons ont en général repris celui du Bataillon d'origine en modifiant le sigle. Cependant, vue l'existence éphémère de certains d'entre eux, il n'a pas été possible de réaliser un insigne spécifique.*

Ces Bataillons feront l'objet d'une mention « **filiation africaine** » dans le tableau de synthèse.

- 2) ils peuvent être la **transformation**, souvent temporaire, d'un régiment en l'entité plus petite que constitue le bataillon (deux cas répertoriés celui du 22<sup>e</sup> BIMa issu du 22<sup>e</sup> RIMa et celui du 72<sup>e</sup> BIMa issu du 72<sup>e</sup> RIMa) ou la **création**, voire la **recréation** d'un bataillon héritant des traditions d'un régiment ayant existé. C'est ce qui fera l'objet de l'appellation « filiation régiment » dans le tableau suivant.

***Du point de vue des insignes :***

*Ce bataillon a conservé l'insigne du régiment dont il était issu.*

Ces Bataillons feront l'objet d'une mention « **filiation régiment** » dans le tableau de synthèse.

- 3) comme pour les BIC, la **création ex-nihilo**.  
C'est le cas des 26<sup>e</sup> et 27<sup>e</sup> BIMa.

***Du point de vue des insignes :***

*Ces deux Bataillons se sont dotés d'insignes spécifiques.*

**Le problème est qu'une même appellation de BIMa peut concerner successivement deux formations totalement différentes. Un tableau permet d'y voir un peu plus clair tant pour la filiation que pour les insignes.**

**Tableau récapitulatif de la filiation des Bataillons d'Infanterie de Marine.**

Par filiation « **africaine** » il faut comprendre que ce bataillon est issu d'une formation dite « coloniale territoriale indigène ».

La filiation « **régiment** » signifie que ce bataillon est issu directement ou indirectement d'un régiment ayant existé.

N°	Filiation(s)	Période d'existence	Insigne(s)
1 <sup>er</sup> BIMA	« africaine » : BA de Mauritanie	01.12.58 au ?	Pas d'insigne
2e BIMA	« africaine » : BA du Soudan-Est	01.12.58 au ?	Pas d'insigne
3e BIMA	« africaine » : BA du Niger Est	01.12.58 au 31.08.61	Celui du BTS Niger sigle modifié (H 749)
4e BIMA	« africaine » : BA de Basse Guinée « régiment » par changement d'appellation du 4 <sup>e</sup> RIAOM, Devient 43 <sup>e</sup> BIMA à sa dissolution	01.12.58 au 30.06.59 01.09.74 au 30.06.78	Pas d'insigne Celui du 4 <sup>e</sup> RIAOM avec sigle modifié G. 2052 (4 <sup>e</sup> RIAOM)
5e BIMA	« africaine » : BA de Côte d'Ivoire	01.12.58 au ?	Pas d'insigne
6e BIMA	« africaine » : BA de Haute Volta « régiment » : hérite à sa création des traditions du 6 <sup>e</sup> RIC	01.12.58 au 31.10.61 Création au 01.11.75 Existe toujours Garnison Libreville	Pas d'insigne Insignes spécifiques rappelant le 6 <sup>e</sup> RIC (la Croix de Lorraine) et le 6 <sup>e</sup> RIAOM (panthère noire) Homologué G 2487 pour le 1 <sup>er</sup> modèle jusqu'en 1984 Homologué G 3214 pour le 2 <sup>e</sup> modèle de 1984 à nos jours
7e BIMA	« africaine » : BA du Sénégal	01.12.58 au ?	Pas d'insigne
8e BIMA	« africaine » : BA du Dahomey-Togo  « régiment » par transformation de la 1 <sup>ère</sup> Compagnie du 8 <sup>e</sup> RIMA	01.12.58 au ?  01.07.67 au 30.11.68	Pas d'insigne  porte l'insigne du 8 <sup>e</sup> RIMA (G 1380) sans ajout du sigle « BIMA »
9e BIMA	« africaine » : BA de Brazzaville Création en Guyane à partir de la 152 <sup>e</sup> CTG et de la 3 <sup>e</sup> Cie du 33 <sup>e</sup> RIMA	01.12.58 au 30.09.61 devient Gpt Infra n°1 01.09.76 au ? puis se transforme en 9 <sup>e</sup> RIMA (garnison Cayenne)	Pas d'insigne Spécifique : G 2515 La pagode est « empruntée » au 9 <sup>e</sup> RIC
10e BIMA	« africaine » : BT du Cameroun n°1 « régiment » : par changement d'appellation du 10 <sup>e</sup> RIAOM. Devient le 23 <sup>e</sup> BIMA à sa dissolution	01.12.58 au ? 01.08.74 au 30.07.09	Pas d'insigne Insigne spécifique G 2412
11e BIMA	« africaine » : BT Sénégalais n° 1	01.12.58 au 31.05.60	Celui du BTS n° 1 Madagascar avec sigle modifié Non homologué
12e BIMA	« africaine » : BT Malgache n° 1	01.12.58 au 30.09.61	Celui du BT Malgache avec sigle modifié G 1612 (nouvelle)
13e BIMA	« africaine » : BT d'Oubangui Chari	01.12.58 au ?	Pas d'insigne
14e BIMA	« africaine » : Bon Européen de Madagascar	01.12.58 au 31.08.64	Celui du BEM avec sigle modifié G 900 (celle du BEM)
15e BIMA	« africaine » : BA de Haute Guinée « régiment » : par changement d'appellation du 31 <sup>e</sup> BCS. Prend les traditions de la Cie Bourbon Devient le 15 <sup>e</sup> BCS à sa dissolution	01.12.58 au ? 01.10.65 au ???. ???.73	Pas d'insigne Celui de la Cie Bourbon, sans sigle H 735 (Compagnie Bourbon)

N°	Filiation(s)	Période d'existence	Insigne(s)
16e BIMA	« africaine » : BMS / CFS à sa dissolution devient GSM/CFS	01.12.58 au 30.09.61	Spécifique G 1724
17e BIMA	« africaine » : BT du Cameroun n° 2 à sa dissolution devient GM 3	01.12.58 au 31.12.61	Spécifique G 1593
18e BIMA	« africaine » : BA du Soudan Occidental	01.12.58 au 30.09.60	Celui du BASO avec sigle modifié G.856 (BASO)
19e BIMA	« africaine » : Bon Comorien Mixte	01.12.58 au 15.10.62	Celui du Bon Comorien Mixte (G.907) avec sigle modifié et devise ajoutée homologué G 1580
20e BIMA	« africaine » : BA du Niger Ouest	01.12.58 au 31.08.61	Pas d'insigne
21 <sup>e</sup> BIMA	« africaine » : BA du Congo-Gabon	01.12.58 au ?	Pas d'insigne
22e BIMA	« africaine » : BA du Niger Nord	01.12.58 au 31.08.61	Celui du BANN avec sigle modifié G 1527 (BANN)
	« régiment » : par changement d'appellation du 22 <sup>e</sup> RIMA alors qu'il est maintenu à Mers-el-Kébir à l'issue de la guerre d'Algérie	01.07.63 au 30.09.67	Celui du 22 <sup>e</sup> RIMA avec sigle modifié H 186 (22 <sup>e</sup> RIC)
	« régiment » : Recréation du 22 <sup>e</sup> BIMA à Nantes à partir du 9 <sup>e</sup> RCS	01.07.99 au 30.06.2000	Nouvelle homologation G 4601
23e BIMA	« africaine » : BT Malgache n° 2	01.12.58 au 01.09.60	Nouvel insigne G 1613
	« régiment » : par changement d'appellation du 10 <sup>e</sup> BIMA, reprend les traditions des 23 <sup>e</sup> RIC/RIMA	Création au 01.09.79 à Dakar, dissous le 23.07.2011	celui du 23 <sup>e</sup> RIMA H.397 (23 <sup>e</sup> RIC)
24e BIMA	« africaine » : BA de Basse Côte d'Ivoire	01.12.58 au 31.07.61	Nouvel insigne avec inscription « Côte d'Ivoire »+antilope G.1602
25e BIMA	« africaine » : 5 <sup>e</sup> BIC	01.12.58 au ?	Pas d'insigne
26e BIMA	Créé ex-nihilo à partir de la Cie de Cdt du Secteur de Béni Saf (Algérie) (3/8 <sup>e</sup> RIMA)	01.07.60 au ?? . ?? .62	Spécifique G 1740
27e BIMA	Créé ex-nihilo à partir d'éléments du III/7 <sup>e</sup> RI	01.07.60 au ?? . ?? .62	Spécifique G 1752
43e BIMA	« régiment » : par changement d'appellation du 4 <sup>e</sup> BIMA après dissolution du 43 <sup>e</sup> RBIMA d'Offenbourg (FFA). Prend les traditions du 43 <sup>e</sup> RIC et s'installe à Port-Bouët (Côte d'Ivoire)	01.07.60 au 03.06.09	Celui du 43e RIMA et du 43 <sup>e</sup> RBIMA avec sigle modifié G 1729 (43 <sup>e</sup> RBIMA)
72 <sup>e</sup> BIMA	« régiment » : à partir du 72 <sup>e</sup> RIMA	01.07.99 au 01.08.09	Celui du 72 <sup>e</sup> RIMA (G 1750) changeant de sigle et d'homologation G 4603
BIMA du Pacifique	« " africaine " » : BIC du Pacifique Devient RIMA Pacifique puis RIMAP/NC	01.12.58 au 01.07.75	Celui du BIC Pacifique (homologué G 936) avec sigle modifié
BIMA de Tahiti	Créé à partir de la Cie Autonome d'Infanterie de marine de Tahiti. Prend les traditions du 73 <sup>e</sup> RIMA (ex-13 <sup>e</sup> RTS et du BIMP des FFL. Devient RIMAP/Polynésie	01.01.63 au 01.01.81	Celui de la CAIMA de Tahiti (non homologué) avec sigle modifié Homologué G 1964
Gpt d'IMA Martinique	« « africaine » » : Groupement Colonial de Martinique	01.12.58 au ?	Pas d'insigne

# LES BATAILLONS D'INFANTRIE COLONIALE (BIC)

Ne seront décrits ici que les BIC ayant eu ou ayant encore un insigne, par contre ceux qui n'en ont pas eu seront simplement évoqués par souci d'exhaustivité. Les bataillons issus de régiments seront également évoqués mais la description complète de leur insigne est celle du Régiment dont ils sont issus.

- **1<sup>er</sup> BIC**

## Historique :

**Création** : Juillet 1947 à Versailles. Alors que le 1<sup>er</sup> RIC vient d'envoyer un bataillon de marche en Indochine, le reste du Régiment constitue le 1<sup>er</sup> BIC au sein de la 1<sup>ère</sup> Demi-Brigade. Est réintégré au sein du 1<sup>er</sup> RIC en 1948.

### Insigne :

S'est doté d'un insigne propre.

**Description** : Ancre de la Coloniale en métal doré. Brochant sur la tige de l'ancre, un écu français ancien émaillé. Dans la partie supérieure de l'écu, un listel rouge avec en lettres dorées le sigle: «1er B.I.C.». Le reste de l'écu est blanc, avec, au centre, un coq bicéphale doré. En pointe l'insigne que les F.F.L. portaient sur la manche: losange bleu à croix de Lorraine rouge.

**Symbolisme** : Le coq bicéphale est le symbole de la ville de Versailles où stationne le Bataillon. L'écusson des FFL évoque les origines de l'unité, le 1er B.I.C. étant issu du 1er R.I.C. Les couleurs rappellent les couleurs nationales comme pour un grand nombre d'insignes de l'époque.

Homologué H 309 le 29 octobre 1947 (DM n° 10780/EMA/3-I)  
Réalisé en 1947 par MARDINI - pas de variante ni d'autre fabricant connu.

### Insignes proches :

La 1<sup>ère</sup> Demi-Brigade, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> BIC ont chacun un insigne de même facture. Coïncidence ou volonté d'harmonisation ? La question est posée d'autant qu'ils ont tous les trois le même fabricant.



- **2e BIC**

## Historique :

**Création** : 1947 puis Bataillon de Marche du 2e RIC jusqu'en 1954 (Indochine). En 1951, 2<sup>e</sup> BIC par changement d'appellation du 8<sup>e</sup> BIC

### Insigne :

Porté d'abord par le 2<sup>ème</sup> BIC en garnison à Nantes en 1947, il fut conservé par la suite au 2<sup>ème</sup> RIC qui portait jusqu'alors le modèle avec le bélut. En fait, ce modèle est l'insigne déjà porté par le 2<sup>e</sup> RIC avant-guerre.

**Description** : Ancre en métal doré supportant un écu français moderne argenté et émaillé. Gravé en creux sur la trabe de l'ancre «1638». En pointe, gravée en creux sur les pattes de l'ancre, la devise «FIDELITATE HONORE» à gauche et «TERRA ET MARE» à droite. Au centre de l'écu, un vaisseau à trois mâts, voguant vent arrière, et tirant une bordée de canons. Coque noire, voiles blanches, salve rouge à fumée blanche, flots bleus. Dans l'angle supérieur gauche, armoiries émaillées de la ville de Brest - lys sur bleu et hermines sur blanc et en pointe, couvrant le diamant de l'ancre, écusson de col noir à chevrons argent, timbré du chiffre «2» d'or.



**Symbolisme :** Le vaisseau évoque la vocation ultramarine du Régiment de même que la devise. Celle-ci était celle du «REGIMENT de KARRER», régiment (suisse) qui fut le premier régiment créé spécialement pour le service des colonies (1730). Elle fait référence aux deux missions des troupes de la Marine : service à bord et défense des colonies. « 1638 » est la date de création du «REGIMENT DES VAISSEAUX», premier de nos régiments de Marine. Quarante-troisième dans l'ordre d'ancienneté en 1791, le «ROYAL VAISSEAUX» - nom qu'il portait depuis 1669 - a donné naissance au 43ème Régiment d'Infanterie métropolitaine. C'est donc par sentimentalité et au détriment de la réalité historique que la date de 1638 figure sur l'insigne du 2ème R.I.C.

Homologué H 433

Fabricants : Drago

- **3<sup>e</sup> BIC**

### Historique :

**Création :** 1946. Redevient 3<sup>e</sup> RIC en 1948.

### Insigne :

Le 3e BIC a conservé l'insigne du 3<sup>e</sup> RIC 2<sup>e</sup> modèle (non homologué) en modifiant le sigle.

**Description :** Brochant sur une ancre de Marine dorée, écu émaillé à une nef d'or sur des flots d'émail bleu nuit. Sur la partie supérieure de l'écu, cartouche rouge avec le sigle «3ème R.I.C.» doré.

**Symbolisme :** après guerre, le 3<sup>e</sup> RIC fut en garnison à Paris dont les armes portent une nef. Les coloris choisis évoquent les trois couleurs nationales.

Homologué H 311  
Réalisé en 1945 par MARDINI

**Variante :** Drago a fabriqué une variante où la bande d'émail rouge disparaît et le sigle « 3<sup>e</sup> BIC » est gravé en relief sur la trabe

### Insignes proches :

Comme pour le 1<sup>er</sup> BIC et pour les mêmes raisons, on retrouve la 1<sup>ère</sup> Demi-Brigade et le 1<sup>er</sup> BIC.



- **4<sup>e</sup> BIC**

Créé de 1947 à 1949 à Toulon.  
Continua à porter l'insigne du 4<sup>e</sup> RIC.

- **5<sup>e</sup> BIC**

Un 5<sup>e</sup> BIC a existé, il était issu du Bataillon de Marche du 5<sup>e</sup> RIC et stationnait jusqu'en 1956 à Séno au Laos. On perd sa trace entre 1956 et le 20 octobre 1958. L'IM publiée ce jour mentionne qu'il est transformé en 25<sup>e</sup> BIMA. Aucune trace de l'insigne de cette unité n'a été trouvée.



- **7<sup>e</sup> BIC**

Créé en 1947 et dissous en 1948.  
 Continua à porter l'insigne du 7<sup>e</sup> RIC.

- **8<sup>e</sup> BIC**

## Historique :

**Création** : le 06.05.1947. Dissous en septembre 1951, devient le 2<sup>e</sup> BIC.

### Insigne :

Ce bataillon se dota de son propre insigne.

**Description** : Ancre de la Coloniale en métal doré. Brochant sur la tige de l'ancre, un écu ancien en métal argenté dont les bords supérieurs sont encochés. Au centre, deux cœurs enlacés émaillés rouge, surmontés d'une croix et d'une couronne de même (symboles de la Vendée). Brochant sur ces cœurs, moucheture d'hermine d'émail noir (symbole de la Bretagne). «8ème B.I.C.» en creux sur la trabe.

**Symbolisme** : Interrogé en 1951 par le SHAT sur l'origine de l'insigne, le chef de corps, le colonel STAEHLE commandant le 8<sup>e</sup> BIC répond en date du 8 avril : « Il n'existe qu'un seul insigne pour le 8<sup>e</sup> BIC et le Groupement Colonial de la Base de Cherbourg ( ?). D'après la tradition orale, le Bataillon créé le 6.5.47 étant à cheval sur la limite Bretagne – Vendée, le sujet a comporté l'ancre de marine, les cœurs vendéens, l'hermine bretonne et la couronne ducale ».

Homologué H 502 le 25 mars 1947 (DM n° 3038/EMA/3.I).

Réalisé en 1947 par ARTHUS-BERTRAND et un fabricant non identifié, il n'existe pratiquement aucune différence entre les insignes édités par ces deux fabricants.



- **Le Bataillon d'Infanterie Coloniale de Marche**

## Historique :

**Création** : en 1946 à Miliana (Algérie), destiné à maintenir l'ordre dans la région de Sétif. Dissous en 1947.

### Insigne :

**Description** : Ancre de la Coloniale dorée sur la trabe de laquelle figure en relief le chiffre «1». Sur le diamant, croix de Lorraine gravée en creux et émaillée noir. A la base de la tige, un ruban sur lequel est gravé en creux le sigle «B.I.C.M.». L'ancre repose sur un fond rouge et un soleil doré aux rayons de même. A gauche et à droite de l'ancre figurent des palmiers à troncs émaillés brun et aux feuilles vert foncé.

**Symbolisme** : L'insigne cherche à illustrer le théâtre sur lequel devait évoluer le Bataillon. Ceci est attesté par la réponse du SHAT après l'envoi par le Corps d'un premier projet comportant un soleil levant entouré d'une mosquée et d'un palmier : « Un insigne militaire doit être symbolique et ne doit pas être l'image d'un paysage. Les éléments les plus caractéristiques pour votre BM (soleil et palmier) ont été repris de façon symbolique et artistique dans le projet joint ». Et ce fut ce projet qui fut adopté, approuvé et réalisé !

Cette anecdote méritait d'être contée afin de rappeler, au passage, le rôle du SHAT pour le respect des traditions de l'héraldique, de la vérité, du bon goût et de l'esthétique.

Homologué H. 544 le 4 août 1947 (décision n° 7825/EMA/3.I.)  
 Insigne réalisé en 1946 par DRAGO - pas d'autre fabricant connu.

Il existe une variante dans la couleur rouge du fond, le brun des troncs et le vert des feuillages.



- **Le 1<sup>er</sup> Bataillon de marche du 2<sup>e</sup> RIC**

## Historique :

**Création :** 11 mars 1947 à Fréjus du 1<sup>er</sup> Bataillon de Marche du 2<sup>e</sup> R.I.C. jusqu'au 11 août 1954 (Indochine)

### Insigne :

Bien que dérivé directement du 2<sup>e</sup> RIC, ce bataillon de marche se dota de son propre insigne.

**Description :** Ancre de la Coloniale dorée portant, gravé en creux sur la trabe, le sigle «2<sup>e</sup> R.I.C.» Sur la pointe de l'ancre, croix de Lorraine en creux. Sur la partie gauche de l'insigne, carte d'Indochine d'émail rouge, d'où jaillit un vaisseau d'émail noir vu de trois quarts face. En pointe de la carte, sigle «1<sup>er</sup> B.M.» en lettres d'or.

**Symbolisme :** Le vaisseau de l'insigne du 2<sup>e</sup> RIC a été repris et la carte d'Indochine indiquée, on ne peut plus clairement, la destination du Bataillon.

Non homologué bien que portant souvent par erreur le N° H 544  
Réalisé en 1953 par DRAGO - pas de variante ni d'autre fabricant connu.

On peut s'étonner de la création tardive de cet insigne alors que le Bataillon a été créé en 1947. Une correspondance du Chef de Bataillon GALIBERT en date du 26 juin 1947 l'explique : « J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'ayant adopté l'insigne du BM 24, mon bataillon de tradition, je n'ai jamais jugé utile d'en faire frapper un autre pour le 1<sup>er</sup> Bataillon de Marche du 2<sup>e</sup> RIC ».



- **Le Bataillon de marche du 5<sup>e</sup> RIC**

## Historique :

**Création :** Ce bataillon, formé tardivement (décembre 1953) et issu du 11<sup>e</sup> R.I.C., n'avait rien de commun avec le 5<sup>e</sup> RIC précédent..

### Insigne :

**Description :** écu allongé d'or, émaillé noir. Au centre de l'écu, une mosquée blanche qui se termine au sommet par la trabe et l'organeau d'une ancre dorée gravée à plat, et dont la base est formée par les bras et les pattes de l'ancre de même. Tête en bas, enroulé autour de l'ancre, un dragon émaillé vert et doré à langue rouge. Dans la partie supérieure de l'écu, en lettres émaillées rouge, le sigle «5<sup>e</sup> R.I.C.» ; dans la partie inférieure, «B.M.» en lettres d'or.

**Symbolisme :** inconnu. Si le dragon représente le théâtre indochinois où combattit le bataillon, la présence de la mosquée est inexplicée.

Sur un forum relatif aux insignes, un collectionneur mettait en doute la présence d'une mosquée en Indochine et y voyait plutôt un phare. La « vérité officielle » contenue dans la fiche d'homologation du SHAT est claire : c'est une mosquée.

Homologué G 1122 (DM DN/CAB/SYMB./G.1122).

Réalisé en 1954 par ARTHUS-BERTRAND - pas de variante ni d'autre fabricant connus.



- **Le Bataillon de marche du 11<sup>e</sup> RIC**

## Historique :

**Création** : 1945: Bataillon de Marche du 11<sup>ème</sup> R.I.C. (3 Bataillons de Marche du 11<sup>ème</sup> RIC ont existé de 1945 à 1954) – 01.01.1953: Bataillon de Marche du 11<sup>ème</sup> RIC (par changement de dénomination du 3<sup>e</sup> Bataillon du 43<sup>e</sup> RIC)  
01.04.1954 : redevient 11<sup>ème</sup> RIC -

### Insigne :

Ce bataillon de marche a eu 2 insignes.

#### 1er modèle.

**Description** : Disque en métal doré, à fond émaillé rouge foncé. L'émail est parcouru de bas en haut par des motifs décoratifs consistant en une série de lignes brisées dorées. Brochant sur le disque, une ancre de la Coloniale en métal doré. Au-dessus de l'ancre, un cartouche émaillé noir portant en lettres d'or le sigle «B.M. 11<sup>ème</sup> R .I.C.».

**Symbolisme** : Inconnu.

Non homologué

Réalisé en 1946 par DRAGO - pas de variante ni d'autre fabricant connu.

#### 2ème modèle.

**Description** : Ancre en métal doré portant sur les bras, le sigle «B.M. 11<sup>ème</sup> R.I.C.» en relief. Brochant sur la tige, écu aux armes de la ville de Saïgon. Cet écu représente, à sa base, la mer bleu foncé sur laquelle navigue un bateau à vapeur argenté. Au sommet du mât avant de ce bateau, une étoile de même. Le fond de l'écu est rouge foncé. Au-dessus de l'écu, un ruban sur lequel est gravé en creux «SAÏGON 1890-1945», le tout surmonté d'une couronne murale d'or.

**Symbolisme** : Héritier du 11<sup>e</sup> RIC, Régiment traditionnel de la Cochinchine stationné à Saïgon, l'insigne du BM/ 11<sup>e</sup> RIC représente les armes de cette ville, la devise ayant été remplacée par deux dates symboliques : 1890, date de création du 11<sup>e</sup> RIC, et 1945 l'événement marquant dans l'histoire du 11<sup>e</sup> RC que constitue la libération de Saïgon à la suite du coup de force japonais.

Homologué G 1059

Réalisé en 1949 par DRAGO - pas de variante connue ni d'autre fabricant.



- **Le Bataillon de marche du 16<sup>e</sup> RIC**

Un Bataillon de Marche du 16<sup>e</sup> RIC a existé de 1945 à 1946.  
Il n'a pas eu d'insigne.

- **43<sup>e</sup> BIC**

## Historique :

**Création** : 1956 (avril) à Philippeville comme bataillon de protection (Il est à noter qu'il tient son numéro du fait qu'il est issu du 43<sup>e</sup> Bataillon de Tirailleurs Algériens) - 1962: dissous.

**Garnison(s)** : Philippeville

**Campagne(s)** : A.F.N. : 1956-62

### Insigne :

**Description** : Ancre de la Coloniale en métal argenté. Brochant sur cette ancre, un toit de minaret reposant sur deux tours crénelées d'argent. Dans l'espace laissé libre au sommet du minaret, gravé en relief, le sigle «43 B.I.C.». Surbrochant la porte, blason aux armes de la ville de Philippeville: écu émaillé bleu bordé d'or à une clef d'or entourée de trois abeilles de même.

**Symbolisme** : La demande d'homologation présentée par le chef ce corps, le chef de bataillon BASTOUIL, le 13 avril 1956 (n° 1300/43<sup>e</sup> BIC/4B) l'explique : « Le minaret représente l'Algérie, les deux tours sont les symboles de la protection, la clé et les trois abeilles sont les armes de Philippeville ». On pourrait ajouter, mais ce n'est pas dans le texte, « et de sa région dont le Bataillon est chargé d'assurer la défense ».

Homologué G 1257 le 13 mai 1956 (DN/CAB/SYMB/G.1257)

Réalisé en 1956 par Arthus-Bertrand - pas de variante ni d'autre fabricant connu.



- **45<sup>e</sup> BIC**

## Historique :

**Création** : le 1<sup>er</sup> avril 1956 en Kabylie (Bataillon de protection) - 1958: dissous.

**Campagne(s)** : A.F.N. : 1956-58

### Insigne :

**Description** : Triangle émaillé et épointé, dans lequel figure un paysage montagneux, montagnes parsemées, cimes blanches, ciel bleu d'azur. Dans la partie supérieure gauche de l'écu, en lettres dorées, le sigle: «45ème B.I.C.», et à la base figure une ancre de la Coloniale de même. Brochant sur l'écu, sur toute sa largeur, une cigogne en vol d'émail blanc et noir, se dirigeant de droite à gauche.

**Symbolisme** : Il est explicité dans la demande d'homologation du chef de bataillon DENOYES, Commandant le Bataillon, datée du 9 avril 1957 au SP 86836 (n° 829/B1) : «La montagne rappelle la Kabylie où le Bataillon est implanté, la cigogne, oiseau familier de ce pays, symbolise le renouveau et le calme retrouvé ».

Homologué G 1385 le 7 mai 1957 (DN/CAB/SYMB/G.1385).

Réalisé en 1957 par DRAGO - pas de variante ni d'autre fabricant connu.



- **Bataillon Mixte d'Infanterie Coloniale du Pacifique**

## Historique :

**Création** : le 1er juillet 1948; change d'appellation le 1er décembre 1958 (Bon d'Infanterie de Marine du Pacifique).  
**Garnison** : Nouméa.

### Insigne :

**Description** : Ancre de la Coloniale en métal doré portant sur la trabe le sigle B.M.I.C.P. en relief. Brochant sur l'ancre, la tête en relief d'un cerf vue de trois quarts. Sur le poitrail de l'animal, figure une croix de Lorraine en relief, le tout d'or.

**Symbolisme** : La symbolique de l'insigne est exposée dans une correspondance du Chef de Bataillon FERRAUD, commandant le B.M.I.C.P. en date du 27 mai 1952 : « L'ancre de tradition des Troupes Coloniales portant sur son jas l'inscription B.M.I.C.P. Une tête de cerf, animal caractéristique du territoire, inscrite dans l'ancre et portant sur le haut du poitrail la croix de Lorraine. Le Bataillon Mixte d'Infanterie Coloniale du Pacifique, créé le 1er juillet 1948 en Nouvelle-Calédonie, est le successeur sur ce territoire du Bataillon du Pacifique qui faisait partie de la 1ère Brigade, puis de la 1ère D.F.L. s'est couvert de gloire au cours des opérations de Libye, d'Italie et de France, rapportant sur son fanion la Croix de la Libération et la Croix de Guerre».

Homologué G 936 le 10 juillet 1952 (DM n° DN/CAB/SYMB./G.936)  
 Insigne réalisé en 1952 par Drago - - pas de variante ni d'autre fabricant connu.



### Insignes proches :

En 1958, le Bataillon d'Infanterie de Marine du Pacifique qui succéda au BMICP.



- **Bataillon d'Infanterie Coloniale de Martinique**

## Historique :

**Création** : en 1890 comme Bataillon d'Infanterie de Marine de la Martinique – 01.01 1901 : devient BICM – 1908 : devient Compagnie Coloniale de la Martinique – 02.09.1939 : recréé comme Bataillon par changement d'appellation de la CICM – 1946 : redevient Compagnie d'Infanterie Coloniale de la Martinique -  
**Garnison(s)** : Fort-de-France.

### Insigne :

**Description** : Ecu français moderne d'émail bleu foncé, à une croix d'argent. Au un et au deux, un serpent argenté dressé gravé à plat. Brochant au centre de l'écu, un autre écu gravé en creux et doré, orné d'un faisceau de licteur en relief surmontant les pattes et les bras d'une ancre. A gauche et à droite du faisceau, des feuilles de chêne et de laurier d'or. Sous l'écu central, un listel argenté porte la devise «SEMPER FRANCIA» gravée en creux.

**Symbolisme** : L'écu est aux couleurs de l'ancien drapeau du Régiment de la Martinique avec, au centre, des symboles révolutionnaires rappelant l'abolition de l'esclavage. La devise latine signifie : « la France pour toujours » .

Non homologué.  
 Réalisé en 1940 par Drago - pas de variante ni d'autre fabricant connu



## LES BATAILLONS D'INFANTERIE DE MARINE (BIMa)

Avant d'étudier les BIMa post-1958, il faut régler une question soulevée fort à propos par un lecteur de la première version de cette étude. Il écrit :

« Vous affirmez que les Bataillons d'Infanterie de Marine (BIMa) sont tous postérieurs au 30 novembre 1958.

Ceci est tout à fait exact **mais il existe cependant au moins deux exceptions** :

- le 1<sup>er</sup> Bataillon d'Infanterie de Marine créé en 1940,
- le Bataillon d'Infanterie de Marine et du Pacifique créé en 1942.

Ma question est la suivante : pourquoi en 1940 ces deux unités ont-elles repris de terme "de Marine" au lieu de "colonial" ? ».

En effet, c'est assez surprenant au premier abord.

Il faut cependant d'abord noter que

- le sigle relatif au 1<sup>er</sup> Bataillon d'Infanterie de Marine est « BIM » et non « BIMa ».
- en fait, il n'y a pas réellement deux bataillons qui ont fait exception à la règle des appellations de l'époque. En effet, après qu'ils aient été sérieusement éprouvés dans les combats de Bir-Hakeim, le BIM et le Bataillon du Pacifique, ("le bataillon des guitaristes"), fusionnent le 16 juin 1942 pour former le "Bataillon d'Infanterie de Marine et du Pacifique" (BIMP). Son appellation a "amalgamé" les deux appellations des bataillons qui l'ont constitué. Dès lors, il est normal qu'il ait repris le vocable « d'infanterie de Marine. Mais ce n'est pas un choix qu'il a lui-même fait.

Il reste donc à savoir pourquoi le BIM a dérogé de l'appellation usuelle à cette époque « d'Infanterie coloniale ».

En l'absence de documents d'archives, trois membres du Forum Insignes et Médailles avancent des explications s'appuyant sur des ouvrages relatifs aux Unités de la France Libre. Elles paraissent convergentes :

- pour l'un, je le cite : « L'explication peut se trouver dans le livre de mémoires de Roger Malfettes "Trente calots bleus à liserés rouges".  
Début 1940, le 3<sup>e</sup> Bataillon du 24<sup>e</sup> R.I.C. est stationné à Tripoli (Liban). Le 6 juin de la même année il embarque pour Chypre avec pour mission de renforcer provisoirement le dispositif des Britanniques, à la demande de ces derniers. Suite à l'appel du général de Gaulle, le 18 juin, la Compagnie d'Accompagnement du 3<sup>e</sup> Bataillon, commandée par le capitaine Jean Lorotte de Banes, décide dans sa quasi totalité de faire sécession le 19 juin. Elle est accueillie par les Britanniques tandis que le 24<sup>e</sup> R.I.C. reste fidèle à Vichy et récupère les personnels du 3<sup>e</sup> Bataillon qui ont décidé de rester légalistes.  
Le 11 juillet, sur proposition du capitaine Lorotte, le général de Gaulle décide d'appeler le détachement issu du 3<sup>e</sup> Bataillon "1<sup>er</sup> Bataillon d'Infanterie de Marine" (BIM) et en fait ainsi la première unité des Forces Françaises Libres. Ses personnels ont voulu renouer avec les fantassins de Marine, disparus depuis 1900. Tout en gardant l'esprit colonial, ils se démarquent ainsi de leurs camarades qui ont choisi une autre voie en bannissant le mot "colonial" qui prêterait à confusion ».
- pour le deuxième, l'explication est dans l'ouvrage de Bernard Le Marec « Les Français Libres et leurs Emblèmes ». Voici ce qu'il écrit à propos de la dénomination Infanterie de Marine : « Dès les premiers jours de juillet 1940, le capitaine Lorotte compte rallier le général De Gaulle avec une partie de ses hommes. Il hésite sur le nom à choisir pour sa formation ; il pense à 1<sup>er</sup> Corps de Volontaires Coloniaux » ou « Bataillon des Volontaires Français de Chypre ». Finalement, avant même de quitter l'île, il proposera le nom de 1<sup>er</sup> Bataillon d'Infanterie de Marine au général De Gaulle qui acceptera. Il avait opté pour ce terme en souvenir des Troupes de Marine de jadis, véritable corps d'intervention embarqué, constitué de soldats de métier ; il pensait en effet que son unité pourrait être appelée à jouer un rôle semblable ».
- enfin le troisième, s'appuyant un *Extrait des souvenirs d'un ancien officier du B.I.M. - Revue de la France Libre – 1950*) explique de façon plus lapidaire que : « "Ce nom d'Infanterie de Marine, cher à nos Troupes Coloniales, est un emblème magnifique pour l'ensemble de ces soldats". Et portant un jugement personnel, il estime « qu'il fallait voir là le sentiment d'une renaissance, d'un renouveau empli d'espoir, et les origines de l'Arme étaient toutes trouvées pour la nouvelle appellation »

Voici les insignes correspondants :



### Mais revenons aux BIMA post-1958.

Ne seront décrits ici que les BIMA ayant eu ou ayant encore un insigne, par contre ceux qui n'en ont pas eu seront simplement évoqués par souci d'exhaustivité.

Les bataillons issus de régiments seront également évoqués mais la description et l'explication du symbolisme de leur insigne correspondent à celles du Régiment dont ils sont issus.

- **1<sup>er</sup> BIMA**

Un 1er BIMA (ex Bataillon Autonome de Mauritanie) a existé du 1.12.1958 au ....  
Il n'a pas eu d'insigne.

- **2<sup>e</sup> BIMA**

Un 2e BIMA (ex Bataillon Autonome de Mauritanie) a existé du 1.12.1958 au ....  
Il n'a pas eu d'insigne.

- **3e BIMA**

### Historique :

**Création** : 1.12.1958 : 3e BIMA. à ZINDER (Niger) par changement d'appellation du Bataillon Autonome du Niger Est -  
31.8.1961 : dissous, il devient Groupement Saharien n° 2 (G.S.2).

### Insigne :

A conservé l'insigne du B.T.S. NIGER en modifiant le sigle. Croix d'Agadès d'argent portant en son centre une ancre de marine d'or en relief et sur fond vert. Inscriptions « 3e BIMA » en relief en chef, et « NIGER » en creux, à la base de l'anneau de la Croix d'Agadès.

Homologué H. 749 (celle du B.T.S. NIGER).  
Fabricant Drago.

Insignes proches :

Héritier des RTS Niger et BTS Niger, le 3e BIMA a pris pour son insigne le graphisme des insignes de ces deux formations. Le GS 2, à qui il a donné naissance, l'a également repris.



- **4e BIMA (première formation)**

Un 4ème BIMA (ex Bataillon Autonome de Basse Guinée) a existé du 1.12.1958 au 30.6.1959.

Il était en garnison à KINDIA (Guinée) et fut transféré au Sénégal (St LOUIS et ROSSO) après l'indépendance de la Guinée.

Il n'a pas eu d'insigne.

- **4e BIMa (deuxième formation)**

## Historique :

**Création** : 1.9.1974 à PORT BOUET (Côte d'Ivoire) par changement d'appellation du 4e RIAOM. 30.6.1978 : dissous, il devient 43e BIMa. Traditions du 4e R.T.S.

### Insigne :

A conservé l'insigne du 4e R.I.A.O.M. en modifiant le sigle «4e BIMa » en creux sur la trabe.

Homologué G. 2052 (celle du 4e R.I.A.O.M.).

Fabricants : Drago et Andor.

### Insignes proches :

Héritier du BTS 5 devenu Bataillon Autonome de Côte d'Ivoire puis 4e RIAOM, proche du GM 40 dérivant directement du BACI, le 4e BIMa deuxième formation a repris le graphisme de tous ces insignes.



- **5e BIMa**

Un 5e BIMa (ex Bataillon Autonome de Côte d'Ivoire) a existé du 1.12.1958 au ....

Il n'a pas eu d'insigne.

- **6e BIMa (première formation)**

Un 6e BIMa (ex BA de HAUTE VOLTA) a existé du 1.12.1958 au 31.10.1961.

Il n'a pas eu d'insigne.

- **6e BIMa (deuxième formation)**

## Historique :

**Création** : 1.11.1975 à LIBREVILLE par changement d'appellation du 6e RIAOM, il y est toujours au sein des Troupes Françaises au Gabon. Traditions du 6e R.I.C. et 6e R.I.A.O.M.

### Insignes :

#### Modèle 1 :

Description : Ancre de la Coloniale en creux sur panthère passant argent et noire. Le tout dans un pentagone irrégulier, pointe en bas, émaillé orange et noir, à bordure argent. L'émail noir forme une bande sur le côté droit du pentagone. En chef «6e BIMa» orange sur argent.

**Symbolisme** : Il apparaît partiellement dans la demande du chef de bataillon RICHARD, commandant le Bataillon, le 6.4.1976 de Libreville : « Ce projet reprend la forme générale, les couleurs et l'un des sujets essentiels, la panthère, de l'insigne du 6e RIAOM dont le Bataillon a recueilli l'héritage. En fait, la tête de panthère noire figurant sur l'insigne du 6e RIAOM a fait place à une panthère « entière » marchant de manière « souple et féline » selon la devise du chef de corps du 6e RIAOM, le colonel Bigeard ».

Homologué G. 2487 le 25 juin 1976 (DM n° 1427/DEF/EMAT/SH/SYMB.).

Fabrication Drago.





### Variante

Insigne identique au précédent dans son symbolisme mais de réalisation sensiblement différente. La panthère est entièrement d'argent et en relief ainsi que l'ancre. L'inscription «6e BIMA» est venue prendre place en relief sur le diamant de l'ancre.

Même homologation.  
Fabricant Delsart.

### Modèle 2 :

**Description :** Depuis 1984, l'insigne a été largement modifié. Il a conservé la panthère noire mais de profil tournée vers la gauche et brochant sur l'Ancre d'or d'une patte à l'autre. Au-dessus de cet animal et brochant sur la tige de l'ancre, un écu partiellement masqué en bas comportant une nef noire sur fond jaune naviguant sur une mer bleue. En haut de l'écu, un bandeau rouge comportant le sigle « B.I.M.A. » d'or. Sur l'ancre figurent, en relief, une croix de Lorraine tréflée sur le diamant et un « 6 » sur la trabe.

**Symbolisme :** Précisé dans la lettre du colonel DELHOMME en date du 29 août 1984 :

« L'ancre de marine avec en pointe la croix de Lorraine rappelle le 6e RIC, la panthère noire symbolise le 6e RIAOM, elle est surmontée d'un écu aux armoiries du Gabon. (...) Ainsi, par les symboles qui le composent, cet insigne perpétue le souvenir et les traditions du 6e RIC et du 6e RIAOM dont le Bataillon est l'héritier direct ».

Il est intéressant de noter qu'un second projet comportait comme écu central celui du 6e RIC (H.189)

Homologué G.3214 le 18.9.1984 (DM n° 7230/DEF/EMAT/SH/SYMB.)

Fabricants : Drago, Bessin et Salson, Delsart, FIA, Guymo et Promodis.



- **7e BIMA**

Un 7<sup>e</sup> BIMA (ex Bataillon Autonome du Sénégal) a existé du 1.12.1958 au ....  
Il n'a pas eu d'insigne.

- **8e BIMA (première formation)**

Un 8<sup>e</sup> BIMA (ex Bataillon Autonome du Dahomey - Togo) a existé du 1.12.1958 au ....  
Il n'a pas eu d'insigne.

- **8e BIMA (deuxième formation)**

le 1er Juillet 1965, la 1<sup>ère</sup> Compagnie du 8<sup>e</sup> RIMA (Marseille caserne Audéoud) devient 8<sup>e</sup> BIMA.

le 1er Décembre 1968, ce BIMA devient le 71<sup>e</sup> Groupement Divisionnaire (D.M N°3639/EMAT/J.O du 29.10.68)

### Insigne :

Les personnels de ce bataillon portent l'insigne G 1380 qui n'a pas été modifié par l'ajout d'une inscription BIMA pour des raisons pécuniaires

**Description :** Ancre de Marine en métal doré. Sur la tige, brochant sur l'ancre, un «marabout» émaillé blanc caché en partie par des feuilles d'un aloès d'émail vert. Sur le diamant grand chiffre «8» d'émail bleu foncé.

**Symbolisme :** Il est explicité dans la lettre en date 5 avril 1957 (n° 1792/8 RIC/EM/3 ) expédié par le chef de corps pour soumettre le projet qui « symbolise la participation du Régiment aux opérations de maintien de l'ordre en Algérie, mission pour laquelle il a été recréé le 16 avril 1956 ».

Homologué pour le 8<sup>e</sup> RIC G. 1380 le 11 avril 1956 (DM n° 1380/DN-CAB/SYMB./G.1380)

Réalisé en 1956 par Drago - Pas de variante ni d'autre fabricant connu.



- **9<sup>e</sup> BIMa (première formation)**

Un 9<sup>e</sup> BIMa (ex-Bataillon Autonome de Brazzaville) a existé du 1.12.1958 au 30.9.1961 (devient Groupement d'infrastructure N °1) à BRAZZAVILLE (Congo) et au Gabon.  
Il n'a pas eu d'insigne.

- **9e BIMa (deuxième formation)**

## Historique :

**Création** : 1.9.1976 en Guyane, avec les 152<sup>e</sup> C.T.G. (Compagnie de Transit et de Garnison) et 3<sup>e</sup> Compagnie du 33<sup>e</sup> R.I.Ma. (Traditions du 9<sup>e</sup>me R.I.C.)

### Insignes :

**Description** : Ancre de la Coloniale d'or ouverte du même chargée en abîme d'un écusson d'azur à une pagode de «MOT COT » d'Hanoï de gueules et d'or jaillissant d'une **onde de verte** surmonté d'une couronne de murailles d'or et de sable accosté en pointe dextre et senestre de deux lotus de sinople. Ornant le tout deux tamanoirs noirs s'affrontant. Inscriptions d'or en relief : «9» sur la trabe de l'ancre et «BIMa» sur le diamant.

**Symbolisme** : Il figure dans la demande du lieutenant-colonel DESMOTTES, commandant le Bataillon, en date du 18.01.1977 : « Le nouvel insigne proposé rappelle celui du 9e RIC (la pagode) et tient compte de l'implantation nouvelle du Bataillon (les deux tamanoirs surmontés de la couronne de murailles et les deux lotus sont empruntés au blason de la ville de Cayenne) ».

Homologué G. 2515, le 18 janvier 1977 (DM 347/DEF/EMAT/SH/SYMB ).  
Fabricant Drago

**Variantes** : Le symbolisme est identique mais la réalisation est différente car l'onde est bleu clair et non vaguelée (Drago) ou vaguelée d'or (Delsart).

Mais il existe également une variante dite « à la fenêtre ouverte » de la pagode au pilier unique. Cela ne semble pas avoir de justification, si ce n'est une erreur d'émaillage. En effet, l'insigne du 9<sup>e</sup> RIC/RIMa., dont celui du bataillon s'inspire en partie, a la même symbolique avec toutes les façades fermées. C'est pour cette raison qu'en 1986 le Corps, le colonel Boutin, a adressé une correspondance à la maison Drago en lui demandant que ses prochaines livraisons soient avec une pagode totalement fermée.

Même homologation G.2515.  
Fabricants : Drago Noisiel.



- **10<sup>e</sup> BIMa (première formation)**

Un 10<sup>e</sup> BIMa (ex-Bataillon de Tirailleurs du Cameroun n° 1) a existé du 1.12.1958 au 31.8.1960.  
Ce Bataillon avait la garde du Drapeau du 24<sup>e</sup>me R.T.S.  
Il n'a pas eu d'insigne.

- **10° BIMA (deuxième formation)**

### Historique :

**Création** : 1.8.1974 – 10° BIMA à DAKAR par changement d'appellation du 1er R.I.A.O.M. et réorganisation des Forces Terrestres. 30.7.1979 : dissous, il devient 23° BIMA.  
Traditions du 10° R.I.C.

### Insigne :

**Description** : Ancre d'or de la Coloniale chargée d'un écu français moderne bleu marine, bordé en chef et en flancs d'un encadrement de bambous noirs, représentant une tête de lion au naturel contournée et rugissante d'argent accompagnée en chef senestre du sigle du corps en caractères d'argent rangés en pal.

**Symbolisme** : Le fond est bleu, couleur de tradition des Troupes de Marine. Le lion évoque l'implantation du Bataillon en terre africaine et les bambous rappellent les campagnes en Extrême Orient du 10e R.I.C. dont le Bataillon conserve les traditions. Insigne créé par le Chef de Bataillon BOUTEILLE, Chef de Corps, dont on peut noter le « don de prémonition ». En effet, le lion dont il dota l'insigne de son Bataillon est également l'attribut principal de l'insigne du 23e BIMA qui lui succéda et de l'insigne du 23e RIC.

Homologué G. 2412 le 3.9.1974 (DM n° 2412/DEF/EMAT/SH/SYMB.)  
Fabricant Drago.



- **11° BIMA**

### Historique :

**Création** : Décembre 1958 à MORAMANGA (MADAGASCAR) par changement d'appellation du B.T.S. 1 de MADAGASCAR. - .Mai 1960 : dissous.

### Insigne :

A conservé l'insigne du Bataillon de Tirailleurs Sénégalais N° 1 de MADAGASCAR en modifiant le sigle. Grande ancre de la Coloniale en métal doré ayant sur le diamant, en relief, le sigle «11° BIMA ». Brochant sur l'ancre, tout le long de la tige, une carte de MADAGASCAR émaillée rouge. Un requin noir et blanc jaillit de derrière la carte de l'île.

Non homologué.  
Fabricant Drago.



### Insigne proche :

Celui du BTS 1 dont le 11° BIMA est issu.



- **12° BIMA**

## Historique :

**Création** : 1.12.1958 par changement d'appellation du Bataillon de Tirailleurs Malgaches N °1. 30.9.1961 Dissous.

### Insigne :

La demande d'homologation faite par le chef de corps, le lieutenant-colonel GORIAUX, depuis Fianarantsoa le 10 mars 1959 (n° 797/12° BIMA) précise : « Ce projet établi après consultation avec la maison Drago reprend le thème de l'ancien insigne du Bataillon de Tirailleurs Malgaches et n'en diffère que par l'inscription ». Ecu doré brochant sur une ancre d'émail bleu. Sur l'écu, allant de la base droite au sommet gauche, un crocodile en relief d'or. Au sommet de l'écu et à gauche «MADAGASCAR» en relief. Sur la trabe et l'organeau «12» d'émail noir. Sur l'écu, en grosses capitales d'émail noir: «BI» en chef à droite, et «MA» à la base.

Homologué G. 1612 le 25.5.1959 (DN/CAB/SYMB/G.1612).  
Fabricant Drago.

### Insignes proches :

Les trois insignes du Bataillon de Tirailleurs Malgaches qui a donné naissance au 12° BIMA.



- **13e BIMA**

Un 13e BIMA a existé du 1.12.1958 (ex Bataillon de Tirailleurs de l'Oubangui - Chari) au ....  
Il n'a pas eu d'insigne.

- **14e BIMA**

## Historique :

**Création** : 1.12.1958 par changement d'appellation du Bataillon Européen de Madagascar (B.E.M.) à AMBOSITRA.  
31.08.1964 – Dissous

### Insigne :

A conservé l'insigne du Bataillon Européen de MADAGASCAR en modifiant le sigle. Ancre d'or de la Coloniale supportant un écu émaillé bleu bordé d'or. Sur la droite de l'écu, carte de MADAGASCAR d'émail rouge, bordée de blanc. Du côté gauche, émergeant de la carte, un requin d'émail noir à ventre blanc. En chef, partant de l'angle gauche «14ème BIMA» d'or. Surbrochant la carte, trois têtes de zébus accolées en métal doré.

Homologué G. 900 (celle du B.E.M.).  
Fabricant Drago.

### Insigne proche :

L'insigne du Bataillon Européen de Madagascar qui s'est transformé en 14° BIMA



- **15<sup>e</sup> BIMA (première formation)**

Un 15e BIMA (ex Bataillon de Haute Guinée) a existé de 1.12.58 au 30.6.59. Il a été en garnison à Kankan (Guinée), puis transféré à Bouaké (Côte d'Ivoire) après l'indépendance de la Guinée. Il n'a pas eu d'insigne.

- **15<sup>e</sup> BIMA (deuxième formation)**

## Historique :

**Création** : 1.1.1965 - 15<sup>e</sup> BIMA à St DENIS de la RÉUNION, par changement d'appellation du 31<sup>e</sup> B.C.S. (Cie de Transit et de Garnison et Cie d'Infanterie de Marine de BOURBON) - 1973 : dissous, il devient 15<sup>e</sup> B.C.S. La CIMA de BOURBON (unité de traditions de BOURBON) devient 3<sup>e</sup> Compagnie du 2<sup>e</sup> R.P.I.Ma.

### Insigne :

A conservé l'insigne de la « COMPAGNIE de BOURBON ». Ancre de la Coloniale en métal doré portant sur la trabe gravé en creux «BOURBON», ancienne appellation de LA REUNION. Brochant sur l'ancre, un écu émaillé parti rouge vif et parti bleu ciel (à gauche). Au centre de l'écu, un vaisseau doré à voiles d'émail blanc, voguant sur une mer bleu foncé. Au sommet des mâts, pavillon blanc.

Homologué H. 735 (celle de la Cie de BOURBON).  
Fabrication Drago.

**Variante** : Sur certains insignes, les pavillons des mâts (sur fond bleu) sont bleu ciel au lieu de blanc.

Même homologation. Même fabricant.



- **16<sup>e</sup> BIMA**

## Historique :

**Création** : 1.12.1958 – 116<sup>e</sup> BIMA à DJIBOUTI, par changement d'appellation du Bataillon Autonome d'Infanterie Semi-Motorisé de la Côte Française des Somalis. 30.9.1961 : dissous, devient Groupement Semi-Motorisé de la C.F.S. (G.S.M./C.F.S.).

### Insigne :

**Description** : Ancre de la Coloniale d'or brochant sur un guépard d'argent aux yeux d'or penché, dont la tête est à gauche de la tige de l'ancre et les pattes antérieures posées sur les pattes de l'ancre, de part et d'autre du diamant. Sur la tige, le sigle «BIMA », en relief d'or et « 16 » du même, également en relief, sur la trabe, débordant légèrement.

**Symbolisme** : Il apparaît dans la demande d'homologation envoyée de Djibouti le 7 juin 1960 (n° 1415/BTN) par le chef de bataillon PRAX : « *Le guépard a été choisi comme motif du projet d'insigne car il est le seul félin existant en Côte Française des Somalis. Il se caractérise par la grande rapidité de sa course* ».

Homologué G. 1724 le 27 juin 1960 par DM n° DN/CAB/SYMB./G.1724.  
Fabricant Drago.



- **17<sup>e</sup> BIMA**

### Historique :

**Création** : 1.12.1958 à DOUALA et KOUTOUBA (CAMEROUN) par changement d'appellation du BT du CAMEROUN N° 2 (B.T.C. 2) - 31.12.1961 : dissous, devient Groupement Motorisé N° 3 (G.M. 3).

### Insigne :

**Description** : Tête d'éléphant argent, en relief, de face, brochant sur une ancre de la Coloniale d'or, également en relief. Le tout sur un ovale d'or à fond martelé. Inscriptions «17 BIMA» en relief d'or, en demi cercle en chef de l'ovale.

**Symbolisme** : Dans un courrier expédié de Douala le 12.02.1959 (n° 250/17 BIMA), le lieutenant-colonel LAMBERTON, commandant le Bataillon, écrit : « *La garnison du Bataillon est Douala et son rayon d'action s'étend à tout le sud du Cameroun jusqu'à proximité de Yaoundé. C'est le domaine de la Grande forêt vierge, royaume incontesté de l'éléphant que l'on rencontre même sur les grands axes qui la traverse* ». On comprend dès lors pourquoi l'insigne du bataillon a pris l'éléphant comme seul motif.

Homologué G. 1593 le 13 mars 1959 par DM n° DN/CAB/SYMB./G.1593.  
Fabricant Drago.



- **18<sup>e</sup> BIMA**

### Historique :

**Création** : 1.12.1958 à KAYES (SOUDAN), par changement d'appellation du Bataillon Autonome du SOUDAN OCCIDENTAL (B.A.S.O.) - 30.9.1960 : Dissous.

### Insigne :

**Description** : A conservé l'insigne du BATAILLON AUTONOME du SOUDAN OCCIDENTAL) en modifiant le sigle. Ancre d'or de la Coloniale brochant sur un ovale aux pourtours du même. Brochant sur l'ancre, une tête de damalisque également d'or. Sur la trabe « 18<sup>e</sup> BIMA » gravé en creux. Les deux tiers supérieurs du fond sont émaillés bleu ciel; le tiers inférieur est bleu foncé. Dans le fond se détachent de petites silhouettes de palmiers dorés.

**Symbolisme** : Le damalisque est un animal commun du Soudan. Le fond bleu foncé au bas de l'insigne représente les eaux du fleuve Sénégal.

Homologué G. 856 (celle du B.A.S.O.)  
Fabricant Drago.

### Insigne proche :

Celui du BASO dont est issu le 18e BIMA



- **19<sup>e</sup> BIMA**

## Historique :

**Création** : 1.12.1958 par changement d'appellation du Bataillon Comorien Mixte (B.C.M.). 15.10.1962 : dissous.

## Insigne :

**Description** : A conservé l'insigne du BATAILLON COMORIEN MIXTE en modifiant le sigle et ajoutant une devise. Rectangle divisé en trois parties : la partie centrale, la plus importante, est rouge foncé et porte en son centre l'ancre de la coloniale d'or gravée à plat. Brochant sur cette ancre une étoile chérifienne à cinq branches d'émail vert pâle, à plat, et centre évidé, Sous l'ancre, «19<sup>ème</sup> BIMA » d'or. Au dessus de l'ancre sur une banderole d'or, devise « PLUS EST EN NOUS » d'or en creux. Les deux parties latérales du rectangle. d'émail rouge plus vif, sont chargées, chacune, de deux cocotiers dorés portant des fruits.

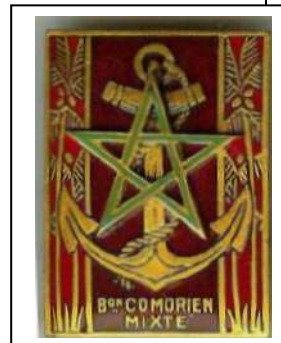
**Symbolisme** : Il est décrit dans une correspondance envoyée de Tamatave le 31 décembre 1958 (n° 1394) par le chef de bataillon L'ANTHOEN, commandant le Bataillon : « *L'ancre symbolise l'appartenance aux Troupes d'Outre-Mer, l'Etoile verte rappelle que le Bataillon est à recrutement musulman, les palmiers-cocotiers symbolisent l'Archipel des Comores dont l'arbre-type est le cocotier et le coprah le principal produit exporté. La devise, récemment adoptée, exprime la volonté de se surpasser toujours et partout* ».

Homologué G. 1580.  
Fabricant Drago.

**Variante**: insigne identique au précédent mais ancre argent.

## Insigne proche :

Celui du Bataillon Comorien Mixte dont est issu le 19<sup>e</sup> BIMA.



- **20<sup>e</sup> BIMA et 21<sup>e</sup> BIMA**

Ces unités ont existé respectivement du 01.12.1958 au ...pour le 20<sup>e</sup> BIMA (ex Bataillon Autonome du Niger Ouest) et au ...pour le 21<sup>e</sup> BIMA (ex Bataillon Autonome du Congo - Gabon) .  
Ils n'ont pas eu d'insigne.

- **22<sup>e</sup> BIMa (première formation)**

### Historique :

01.12.1958. 22<sup>e</sup>me BIMa, à AGADES (NIGER), par changement d'appellation du Bataillon Autonome du NIGER NORD (B.A.N.N.).

31.8.1961 Dissous, il devient Sous Groupement Saharien N°21 (Unité élémentaire du Groupement Saharien N°2).

### Insigne :

A conservé l'insigne du Bataillon Autonome du NIGER - NORD (BANN) en modifiant le sigle. Croix d'Agadès en métal argenté portant sur l'anneau, le sigle «22<sup>e</sup> B.I.MA » en relief. Au centre de la croix d'émail bleu foncé, ancre d'or de la Coloniale rapportée en relief.

Homologué G. 1527 (celle du BANN).  
Fabricant Drago.

### Insigne proche :

Celui du Bataillon Autonome du Niger Nord dont est issu le 22<sup>e</sup> BIMa.



- **22<sup>e</sup> BIMa (deuxième formation)**

### Historique :

Créé le 1.07.1963 à MERS EL KEBIR (ALGERIE), quand le 22<sup>e</sup> RIMa fut réduit à un Bataillon. 30.9.1967 : dissous. Il a été créé à nouveau le 1<sup>er</sup> janvier 1999 à Nantes pour être le bataillon de soutien de l'Etat-Major de Forces n° 2.

### Insigne :

**Description :** Brochant sur la tige de l'ancre, un losange à bords dorés dont les trois cinquièmes sont émaillés rouge foncé translucide. Sur ce fond, une jonque d'émail noir, surmontée d'une croix de Lorraine dorée. La jonque navigue sur une mer d'émail blanc bordé d'or. Sur la mer, en lettres d'or, le sigle «B.I.Ma». La base du losange représente un écusson de col, bleu marine à deux chevrons et au nombre 22 d'or.

**Symbolisme :** La jonque rappelle que le 22<sup>e</sup>me R.I.C. fit la campagne de Chine de 1900 à 1903 et que, reformé en 1945, il était destiné à l'Extrême-Orient où il combattit au sein de la 2<sup>e</sup>me D.C.E.O. La présence de la Croix de Lorraine ne peut s'expliquer que par la période de remise sur pied du Régiment, période où celle-ci était bienvenue, et par le fait de la présence dans ses rangs de nombreux personnels ayant appartenu aux FFL. Le 22<sup>e</sup>me n'a en effet aucune attache avec la Lorraine (garnison de tradition Hyères, puis Marseille) et n'a pas combattu dans l'Armée de Libération. Le choix des teintes rappelle celles des couleurs nationales comme ce fut fréquemment le cas après guerre.

Homologué H. 186 (celle du 22<sup>e</sup>me R.I.C.)  
Fabrications : Drago - L.R.

### Insignes proches :

Ceux des 22<sup>e</sup> RIC et 22<sup>e</sup> RIMa qui ne diffèrent que par le sigle.





- **23<sup>e</sup> BIMA (première formation)**

## Historique :

**Création** : 1.12.1958 par changement d'appellation du Bataillon de Tirailleurs Malgaches N°2 (B.T.M.2). –  
1.09.1960 : dissous.

### Insigne :

**Description** : Maki d'argent tourné vers la gauche, à queue relevée noire et argent brochant sur l'ancre de la Coloniale d'or. Le maki semble marcher sur le bras gauche de l'ancre. Sa queue forme symétrie avec le cordage de l'ancre. Inscriptions «23 » en creux sur la trabe et « BIMA » également en creux sur le diamant.

**Symbolisme** : Il est décrit dans une lettre expédiée de Tuléar le 26 février 1959 (n° 375/23 BIMA) par le chef de bataillon PUYMEGES : « *Le 23<sup>e</sup> BIMA, Bataillon du Sud de Madagascar, est de formation trop récente pour que le symbole puisse être puisé dans son historique. Aussi le motif choisi est le maki, sympathique animal vivant exclusivement dans le Sud de la Grande Ile, et caractérisé par son agilité, sa ruse, sa robustesse et sa netteté* ».

Homologué G. 1613 le 4 mai 1959 par DM n° DN/CAB/SYMB./G.1613.  
Fabricant Drago.



- **23<sup>e</sup> BIMA (deuxième formation)**

Le 23<sup>e</sup> BIMA a été créé le 1.07.1979 à DAKAR par changement d'appellation du 10<sup>e</sup> BIMA (après dissolution en Métropole du 23<sup>e</sup> RIMa). (Traditions du 23<sup>e</sup> R.I.C. et 23<sup>e</sup> RIMa)

### Insigne :

Il porte l'insigne du 23<sup>e</sup> RIC homologué H 397 (par erreur H 278 qui correspond à l'insigne comportant trois abeilles dans l'écu))

**Description** : Tête de lion rugissant d'or vue de trois quarts face, brochant sur l'ancre de la Coloniale de même. En dessous, couvrant le diamant et épousant la pointe de l'ancre, écusson de col d'émail noir à deux chevrons d'or, timbré du nombre «23» de même.

**Symbolisme** : Le lion symbolise la force et le courage.

Non homologué en tant que 23<sup>e</sup> BIMA, conserve l'homologation H 397 (ou souvent H 278)  
Fabricant Drago



- **24<sup>e</sup> BIMA**

## Historique :

**Création** : 1.12.195 à ABIDJAN (Côte d'Ivoire) par changement d'appellation du Bataillon Autonome de Côte d'Ivoire (BACI). 31.7.1961-Dissous.

### Insigne :

**Description** : Ancre de la Coloniale bleu outremer encablée d'or portant sur la trabe, l'inscription «CÔTE d'IVOIRE » gravée d'or et sur le diamant «BIMA» du même. Brochant sur l'ancre, carte de la Côte d'Ivoire d'émail blanc dans un hexagone. Les pays limitrophes de la C.I. sont d'émail vert clair et la mer d'émail bleu clair. Surbrochant le tout, tête d'antilope, de face, d'émail noir. De part et d'autre de la tête, gros «2» à gauche et gros «4» à droite, gravée d'or.

**Symbolisme** : La demande d'homologation envoyée d'Abidjan le 17 février 1959 (n° 226/B) par le lieutenant-colonel JACQUIN, commandant le Bataillon, est peu explicite : « Le 24<sup>e</sup> BIMA est tout entier stationné en Côte d'Ivoire ». C'est ce qu'indiquent de façon redondante la carte de ce territoire, l'antilope et l'inscription sur la trabe.

Homologué G. 1602.

Fabricant Drago.



- **25e BIMA**

Un 25e BIMA issu du 5<sup>e</sup> BIC est créé par l'IM du 20 octobre 1958. Mais a-t-il réellement existé ? En tout cas, il n'a pas d'insigne connu.

- **26e BIMA**

## Historique :

**Création** : en 1960 en ALGERIE à partir de la Compagnie de Commandement du Secteur de BENI SAF (3/8<sup>e</sup> R.I.Ma). 1962 : Dissous.

**Campagnes**: A.F.N. 1960. 1962.

### Insigne :

**Description** : Ancre d'or de la Coloniale portant sur la trabe le sigle «26<sup>e</sup> BIMA» en relief et sur le diamant une étoile à cinq branches, rapportée d'or. Brochant sur l'ancre, une galère d'émail noir à rames or, voiles blanches, étrave représentant une tête de cheval, voguant sur une mer bleue à lames blanches et se découpant sur nuages bleus.

**Symbolisme** : Il est explicité dans la demande d'homologation envoyée du SP 89.421 (Secteur de Beni Saf) le 20 juin 1960 par le chef de bataillon THIEBAULT, le chef de corps : « Une galère « sortant » d'une ancre de marine formée en partie du croissant arabe, en applique l'étoile des pêcheurs. Toute deux inspirées des armes de la ville de Beni Saf, la galère et l'étoile veulent évoquer l'ancienne implantation phénicienne et romaine dans la région, et l'importance actuelle du port de pêche de Beni Saf. Le croissant arabe veut rappeler et perpétuer l'action présente du Bataillon – créé ici-même – dans la Pacification du Secteur ».

La tête de cheval comme sur les bateaux phéniciens ou la tête d'oiseau accreditent la thèse de la galère. Pourtant certains continuent à y voir un drakkar, le moins qu'on puisse dire et que l'explication de la symbolique de cet insigne ne fait pas l'unanimité.

Homologué G. 1740 le 14 septembre 1960 par DM n° DN/CA/SYMB./G.1740

Fabricant Drago.



- **27e BIMa**

## Historique :

**Création** : en 1960 en ALGERIE à partir de la Compagnie d'éléments du III/7<sup>e</sup> R.I.

1962 : dissous.

**Campagnes** : AFN 1960-1962.

## Insigne :

**Description** : Insigne tout en métal doré, comportant une Ancre de la Coloniale, avec «27e» en relief sur une bande, à gauche, entre la tige et la patte de l'ancre et « B.I.Ma » à droite, également en relief sur une bande partant de la tige et posée sur la pointe de l'ancre.

**Symbolisme** : La demande envoyée de Tlemcen le 10.10.1960 (n° 1753/PC) par le lieutenant-colonel CORTADELLAS ne comporte aucune explication. Il est vrai qu'il est difficile de faire plus dépouillé !

Homologué G. 1752 le 17 octobre 1960 (DM n° EMA/SH/G.1752).

Fabricant Drago



- **41<sup>e</sup> BIMa**

## Historique :

Le 41<sup>e</sup> BIMa a été créé en 1987 en lieu et place du 41<sup>e</sup> BS, lui-même créé en 1978 à partir de la 151<sup>e</sup> Compagnie de Transit et de Garnison servant en Guadeloupe depuis 1966. Il a une double filiation : celle du 41<sup>e</sup> RIC anéanti le 1<sup>er</sup> mai 1917 lors des offensives sur l'Aisne et celle du 41<sup>e</sup> Régiment de mitrailleurs d'Infanterie Coloniale, lui-même héritier du 41<sup>e</sup> Régiment de Tirailleurs malgaches.

## Insigne :

Son insigne, découle directement de ceux du 41<sup>e</sup> RMIC, 41<sup>e</sup> RIC et 41<sup>e</sup> RIMa.

**Description** : Ancre de la Coloniale argentée sur la trabe de laquelle est gravé en creux le nombre «41 ». La tige est recouverte d'un cercle émaillé bleu ciel à bords dorés. Dans le cercle, une tête de tigre rugissant tourné à droite, dorée avec des stries émaillées noir et blanc, la gueule rouge et les crocs blancs.

**Symbolisme** : La tête de tigre symbolise l'agressivité et l'esprit de défense.

L'insigne est de deux modèles différents :

- Un modèle comportant l'inscription « 41 » sur la trabe et au disque uniformément bleu.

Non homologué – Fabrication Drago, cet insigne pourrait être celui du 41<sup>e</sup> BS porté à la création du 41<sup>e</sup> BIMa

- Un modèle comportant l'inscription « 41<sup>e</sup> BIMa » sur la trabe et dont le disque comporte une tête en relief avec yeux verts brochant sur un soleil rayonnant d'émail rouge et des cannes-à-sucre vertes symbolisant la Guadeloupe.

Homologué G 3448 – fabrication Drago.



## Insignes proches :

Ceux des 41 RMIC et du 41<sup>e</sup> BCS qui l'ont précédé



- **43° BIMA**

## Historique :

Après la dissolution du 43e Régiment Blindé d'Infanterie de Marine stationné à Offenbourg (RFA), le 4° BIMA en garnison à PORT BOUET (Côte d'Ivoire) changea d'appellation au profit de celle de 43° BIMA. Celui-ci reprit les traditions des 43° RIC, 43° RIMa et 43° RBIMa.

## Insigne :

Son insigne est celui du 43° RBIMa avec modification du sigle.

**Description :** Insigne dont le motif principal est l'ancre de la Coloniale d'or dans un plateau reliant, symétriquement et de part et d'autre, les pointes de l'ancre aux extrémités de la trabe. A gauche sur fond rouge, croix de la Légion d'Honneur, or, rouge et blanc. A droite, 9 palmes d'or sur deux bandes rouges et trois bandes vertes (couleurs du ruban de la Croix de Guerre 1914.1918. Inscription «43ème R.I.Ma» gravé en creux sur la trabe de l'ancre. En pointe et en relief, char AMX 13 d'argent, tourné de trois quart avant vers la gauche, en relief, à hauteur des pointes de l'ancre.

**Symbolisme :** La Légion d'Honneur rappelle que cette décoration fut attribuée le 5 juillet 1919 au 43° RIC et les couleurs de la Croix de Guerre évoque sa participation glorieuse du Régiment à la Grande Guerre. S'agissant des 9 palmes, le régiment termine la Grande Guerre avec 6 palmes. Il en obtint une septième en 1939-1940, et une huitième en Indochine. Le SHAT ne reconnaît pas la neuvième qui pourrait être celle attribuée le 17 septembre 1919 au bataillon d'assaut du 43° RIC.

Le char AMX 13 équipait le 43° RBIMa.

Homologué G. 1729 (celle du 43ème RBIMa).

Fabrications : Drago G.1729 dos lisse – Drago G.1729 (dos guilloché chiffre or) – Drago G.1729 (Dos guilloché chiffre noir).



## Insignes proches :

Ceux des 43° RIMa et du 43° RBIMa qui l'ont précédé



- **72<sup>e</sup> BIMA**

## Historique :

**Créé** le 1<sup>er</sup> juillet 1999 comme bataillon de soutien de l'Etat-Major de Force n° 3 à Marseille.

## Insigne :

Son insigne est celui du 72<sup>e</sup> RIMa avec modification du sigle. Dans sa demande d'homologation, le lieutenant-colonel MICHAUD-SORET, commandant le 72<sup>e</sup> RIMa qui allait se transformer en 72<sup>e</sup> BIMA à compter du 01.07.1999, écrit en date du 2 avril 1999 (lettre n° 142/72 RIMa/PC) : « Le 72<sup>e</sup> BIMA peut se réclamer des traditions du 72<sup>e</sup> RIMa dont il est l'héritier direct. Je souhaite donc que l'insigne du Bataillon soit le plus proche possible de celui du Régiment homologué G.1750. C'est pourquoi la seule modification que je propose est celle du sigle ».

**Description :** Brochant sur une ancre d'or de la Coloniale, écu formant la carte du TCHAD, avec pistes or. L'écu est partagé en deux, horizontalement par une ligne. La partie inférieure est émaillée blanc. La partie supérieure, formant horizon, est émaillée bleue à un rocher noir. A droite, véhicules blindés or sur blanc à gauche trois têtes de chameaux or tournées vers la droite. En bas de l'écu «72ème BIMA» d'or. Sur la trabe de l'ancre croix de Lorraine, gravée en creux.

**Symbolisme :** La carte est celle du sous-secteur Nord du Tchad correspondant au Borkou – Ennedi – Tibesti. Les pistes sont celles qui vont de Largeau au Fezzan d'une part et à Koufra d'autre part, pistes empruntées par la colonne Leclerc, ce qui explique la présence de la croix de Lorraine. Chameaux et véhicules blindés illustrent les moyens de locomotion utilisés pour parcourir le Sahara. Homologué G. 4603 le 07.05.1999

Fabricant Pichard-Balme  
(les trois têtes de chameaux sont en relief)

## Insignes proches :

Celui du 72<sup>e</sup> RIMa dont il est issu.  
(les trois têtes de chameaux ne sont pas en relief)



- **Bataillon Mixte d'Infanterie de Marine du Pacifique**

## Historique :

01.12.1958 créations à NOUMEA, par changement d'appellation du Bataillon Mixte d' I.C. du Pacifique.

01.07.1975. Devient Régiment d'Infanterie de Marine du Pacifique (RIMaP) puis le 1.01.1981 Régiment d'Infanterie de Marine du Pacifique / Nouvelle Calédonie (RIMaP/NC).

### Insignes :

#### 1er modèle

Dans un premier temps, le Bataillon reprend l'insigne du Bataillon Mixte d'Infanterie Coloniale du Pacifique (G 636) en modifiant le sigle.

**Description :** Une tête de cerf, animal caractéristique du territoire, inscrite dans l'ancre et portant sur le haut du poitrail la croix de Lorraine. Le Bataillon Mixte d'Infanterie Coloniale du Pacifique, créé le 1er juillet 1948 en Nouvelle-Calédonie, est le successeur sur ce territoire du Bataillon du Pacifique qui faisait partie de la 1ère Brigade, puis de la 1ère D.F.L.

**Symbolisme** Une tête de cerf, animal caractéristique du territoire, inscrite dans l'ancre et portant sur le haut du poitrail la croix de Lorraine. Le Bataillon Mixte d'Infanterie Coloniale du Pacifique, créé le 1er juillet 1948 en Nouvelle-Calédonie, est le successeur sur ce territoire du Bataillon du Pacifique qui faisait partie de la 1ère Brigade, puis de la 1ère D.F.L.

Homologué G. 936 (celle du B.M.I.C.P.).  
Fabricant Drago.

#### 2ème Modèle

Vraisemblablement sous la pression des anciens du Bataillon du Pacifique de la France Libre, le Bataillon reprend l'insigne porté durant la 2<sup>e</sup> Guerre Mondiale.

La demande d'homologation officielle a été présentée tardivement. Elle fit l'objet d'une correspondance adressée par le chef de bataillon SAVARY, commandant le BIMA PAC, le 29 avril 1963 : « Succédant au BIC PACIFIQUE, le BIMA PACIFIQUE a repris le 1<sup>er</sup> décembre 1958 l'appellation qui fut la sienne durant la guerre 1939-1945... Héritiers de la gloire de leurs anciens, les jeunes soldats arborent fièrement la fourragère aux couleurs de la Médaille Militaire. Il serait équitable de leur donner également l'insigne qui fut celui du BIMP durant la Guerre ».

**Description :** Grand écu, en métal argenté de même, brochant sur une ancre. Sur l'écu, à l'extrême gauche, une case typique du Pacifique sous un cocotier; à droite de la case, une pirogue à balancier; le fond évoque une mer sur laquelle le soleil se lève à l'horizon. Brochant sur le soleil, une croix de Lorraine en relief; au-dessus de la croix, gravé en creux, le mot; «PACIFIQUE».

**Symbolisme :** L'écu représente un paysage polynésien et le soleil levant exprime l'espoir de la victoire.

Homologué G 1955 le 12 juin 1963.

### Insignes proches :

Ceux du Bataillon Mixte d'Infanterie Coloniale du Pacifique et du Bataillon du Pacifique de la France Libre dont il est issu.



- **Bataillon d'Infanterie de Marine de Tahiti**

## Historique :

Créé le 01.01.1963 à partir de la Cie Autonome d'Infanterie de marine de Tahiti. Prend les traditions du 73<sup>e</sup> RIMa (ex-13<sup>e</sup> RTS) et du BIMP des FFL.  
Le 01.01.1981 devient RIMAP/Polynésie.

## Insigne :

**Description** : : Ancre en métal doré et martelée, portant sur la trabe l'inscription «BIMAT» gravée en creux. Brochant sur l'ancre, une carte de l'île d'émail blanc et aux contours bleus formant bordure. Sur le côté gauche de la carte, une croix de Lorraine émaillée rouge gravée à plat. Surbrochant l'ancre et la carte, une massue polynésienne d'argent, inclinée et ciselée.

**Symbolisme** La carte reproduit les contours de l'île de Tahiti. La croix de Lorraine rappelle l'appartenance aux FFL. La massue tahitienne, considérée comme une arme de défense, évoque la mission de l'unité.

Homologué G. 1964  
Fabricant Drago.

## Insignes proches :

Ceux de la Compagnie Autonome d'Infanterie Coloniale et de la Compagnie Autonome d'Infanterie de Marine dont il est issu.



ANNEXE : INSTRUCTION MINISTERIELLE RELATIVE AUX  
APPELLATIONS DES FORMATIONS DES TROUPES D'OUTRE-MER

Exemplaire n° 57/200

MINISTERE DES ARMEES "TERRE"  
-----oOo-----  
DIRECTION DES TROUPES D'OUTRE-MER  
-----oOo-----

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-  
MER  
-----oOo-----  
DIRECTION DES AFFAIRES MILITAIRES  
-----oOo-----

N° 7 2 8 4 /TOM/BT.O.

N° 4 0 8 5 /AM/CAB

PARIS, le 20 OCTOBRE 1958

*INF-  
1958*

INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE

relative aux appellations des Formations  
des Troupes d'Outre-Mer

REFERENCE - Arrêté du 15 Avril 1958 portant changement  
d'appellation des Troupes Coloniales (J.O.R.F.  
N° 96 du 24 Avril 1958).

En application des dispositions de l'arrêté  
cité en référence, les formations des Troupes d'Outre-Mer  
prendront à compter du 1er Décembre 1958 les appellations  
précisées dans les tableaux annexés à la présente instruc-  
tion.

Les nouvelles appellations des organes cen-  
traux, déjà fixées par l'arrêté précité n'ont pas été re-  
produites.-

Le Ministre des Armées,  
signé :  
P. GUILLAUMAT

Le Ministre de la  
France d'Outre-Mer,  
signé  
Bernard CORNUT-GENTILLE



Appellation ancienne	Appellation nouvelle	Traditions, emblème, décorations, fourragères, insignes du	OBSERVATIONS
B/ REGIMENTS INTERARMES			
2e Régiment Colonial Interarmes	5e Régiment Interarmes d'Outre-Mer	5e R.I.C.	
4e Régiment Colonial Interarmes	6e Régiment Interarmes d'Outre-Mer	6e R.I.C.	
Régiment Colonial Interarmes de Madagascar	7e Régiment Interarmes d'Outre-Mer	7e R.I.C.	
8e Régiment Colonial Interarmes	28e Régiment Interarmes d'Outre-Mer	8e R.T.S.	
10e Régiment Colonial Interarmes	10e Régiment Interarmes d'Outre-Mer	10e R.I.C.	
C/ BATAILLONS AUTONOMES			
Bataillon Autonome de Mauritanie	1er Bataillon d'Infanterie de Marine		
Bataillon Autonome du Soudan Est	2e Bataillon d'Infanterie de Marine		
Bataillon Autonome du Niger Est	3e Bataillon d'Infanterie de Marine		
Bataillon Autonome de Basse Guinée	4e Bataillon d'Infanterie de Marine		
Bataillon Autonome de la Côte d'Ivoire	5e Bataillon d'Infanterie de Marine		
Bataillon Autonome de Haute Volta	6e Bataillon d'Infanterie de Marine		
Bataillon Autonome du Sénégal	7e Bataillon d'Infanterie de Marine		
Bataillon Autonome du Dahomey Togo	8e Bataillon d'Infanterie de Marine		

.../...

Appellation ancienne	Appellation nouvelle	Traditions, emblème, décorations, fourragères, insignes du	OBSERVATI
Bataillon de Tirailleurs de Brazaville	9e Bataillon d'Infanterie de Marine		
Bataillon de Tirailleurs du Cameroun n°1	10e Bataillon d'Infanterie de Marine		
Bataillon de Tirailleurs Sénégalais n°1	11e Bataillon d'Infanterie de Marine		
Bataillon de Tirailleurs Malgaches n° 1	12e Bataillon d'Infanterie de Marine		
Bataillon de Tirailleurs de l'Oubangui Chari	13e Bataillon d'Infanterie de Marine		
Bataillon Européen de Madagascar	14e Bataillon d'Infanterie de Marine		
Bataillon Autonome de Haute Guinée	15e Bataillon d'Infanterie de Marine		
Bataillon Autonome Semi-Motorisé de la Côte Française des Somalis	16e Bataillon d'Infanterie de Marine		
Bataillon de Tirailleurs du Cameroun n°2	17e Bataillon d'Infanterie de Marine		
Bataillon Autonome du Soudan Occidental	18e Bataillon d'Infanterie de Marine		
Bataillon Comorien Mixte	19e Bataillon d'Infanterie de Marine		
Bataillon Autonome du Niger Ouest	20e Bataillon d'Infanterie de Marine		
Bataillon de Tirailleurs du Congo Gabon	21e Bataillon d'Infanterie de Marine		
Bataillon Autonome du Niger Nord	22e Bataillon d'Infanterie de Marine		
Bataillon de Tirailleurs Malgaches n°2	23e Bataillon d'Infanterie de Marine		

.../...

Appellation ancienne	Appellation nouvelle	Traditions, emblème, décorations, fourragères, insignes du	OBSERVATIONS
Bataillon Autonome de Côte d'Ivoire	24e Bataillon d'Infan- terie de Marine,		
5e Bataillon d'Infan- terie Coloniale	25e Bataillon d'In- fanterie de Marine		
3e Bataillon d'Infan- terie Coloniale	43e Bataillon d'Infan- terie de Marine		
Bataillon Mixte d'Infan- terie Coloniale du Paci- fique	Bataillon d'Infante- rie de Marine du Pacifique		
Groupement Colonial de la Martinique	Groupement d'Infan- terie de Marine de la Martinique		
<u>D/ COMPAGNIES AUTONOMES</u>			
Compagnie Autonome d'Infanterie Coloniale de Tahiti	Compagnie Autonome d'Infanterie de Marine: de Tahiti		
Compagnie Autonome d'In- fanterie Coloniale de la Guadeloupe	Compagnie Autonome d'Infanterie de Ma- rine de la Guadeloupe		
Compagnie Autonome d'In- fanterie Coloniale de la Guyane	Compagnie Autonome d'Infanterie de Marine: de la Guyane.		
Compagnie de Bourbon	Compagnie Autonome d'Infanterie de Marine: de Bourbon		
<u>E/ ESCADRONS BLINDES</u>			
Groupe d'Escadrons de Chars (Dakar)	Groupe Blindé d'Infan- terie de Marine.		)
Escadron Blindé de Brazzaville	5e Escadron Blindé d'Infanterie de Marine:		)


.../...

# PIECES CONTENUES DANS LES DOSSIERS D'HOMOLOGATION DU SHD

## 1<sup>ère</sup> partie : Les BIC

- 1<sup>er</sup> BIC

Comme de très nombreux dossiers d'homologation des insignes homologués en H, celui du 1<sup>er</sup> BIC ne comporte qu'une photocopie du registre d'homologation. Et encore, la mention est-elle erronée puisqu'elle évoque le 1<sup>er</sup> RIC alors qu'il s'agit du 1<sup>er</sup> BIC. Le 1<sup>er</sup> RIC est homologué H 179.

Des Insignes de tradition.						31
Observations	Année ou Service	D. M.		Formation	N <sup>o</sup>	
		Date	N <sup>o</sup>			
	E.C.	29.10.47	10780	1 <sup>er</sup> R.I.C. <sup>179</sup>	310	
	E.C.	29.10.47	10780	3 <sup>e</sup> B.I.C.	311	
	E.C.	29.10.47	10780	Rég <sup>t</sup> d'Inf. Coloniale du Maroc.	312	
	E.C.	29.10.47	10780	Rég <sup>t</sup> Tirailleurs Sénégalais du Tchad.	313	
	E.C.	29.10.47	10780	5 <sup>e</sup> Rég <sup>t</sup> Tirailleurs Sénégalais.	314	
	E.C.	29.10.47	10780	15 <sup>e</sup> Rég <sup>t</sup> Tirailleurs Sénégalais	315	
	E.C.	29.10.47	10780	2 <sup>e</sup> R.A.C.	316	
	E.C.	29.10.47	10780	Groupe Artillerie Coloniale de l'A.O.F.	317	
	E.C.	29.10.47	10780	1 <sup>er</sup> Groupe du 1 <sup>er</sup> R.A.C.	318	
	E.C.	29.10.47	10780	Compagnie Télégraphistes Coloniaux	319	

• 2<sup>e</sup> BIC ou Bataillon de Marche du 2<sup>e</sup> RIC

Le 2<sup>e</sup> BIC ou le Bataillon de Marche du 2<sup>e</sup> RIC ne s'est doté que très tardivement d'un insigne, celui du 2<sup>e</sup> RIC, pour les raisons explicitées dans une correspondance :

TRoupES FRANÇAISES D'EXTREME ORIENT S.P. 59.649, le 26 Juin 1947  
TRoupES FRANÇAISES D'INDOCHINE SUD  
1<sup>er</sup> BATAILLON DE MARCHÉ DU 2<sup>e</sup> R.I.C. *3B 7606*

SECRETARIAT  
N<sup>o</sup> 1.794 / B

*Dossier  
Ansigne*

Le Chef de Bataillon GALIBERT, Commandant le 1<sup>er</sup> Bataillon de Marche du 2<sup>e</sup> R.I.C. - S.P. 59.649 - B.P.M. 403 B  
au Général Commandant les T.F.I.S. - Etat-Major - 3<sup>e</sup> Bureau - S.P. 50.295

Références:- N de S N<sup>o</sup> 1490/3.I en date du 13 Juin 1947 des T.F.E.O. - Transmis- sion N<sup>o</sup> 12.246/3/ en date du 18 Juin 1947 des T.F.I.S.

En réponse à la note citée en référence, j'ai l' honneur de vous faire savoir qu'ayant adopté l'insigne du B.M. 24, mon Bataillon de tradition, je n'ai pas jugé utile d'en faire irapper un autre pour le 1<sup>er</sup> Bataillon de Marche du 2<sup>e</sup> R.I.C. Par ailleurs, je ne dispose d' aucun exemplaire de l'insigne du B.M. 24 à envoyer à la Direction des T.O. ou au Service Historique de l' Armée.

Je signale d'ailleurs qu'en FRANCE, en 1946, j'en ai fait parvenir deux ou trois exemplaires à la 8<sup>e</sup> Direc- tion.

*Service Historique  
G.D.E.R.F.E.  
Archives*


*Lamm*

T.F.I.S.  
ETAT-MAJOR  
Entre le 28 JUIN 1947  
Sous N<sup>o</sup> 24659

• 3<sup>e</sup> BIC

Comme de nombreux dossiers d'homologation des insignes homologués en H, celui du 1<sup>er</sup> BIC ne comporte qu'une photocopie du registre d'homologation.

insignes de tradition. 31



Année au service	D. M.		Formation	N <sup>o</sup>
	Date	N <sup>o</sup>		
E.C.	29.10.47	10780	1 <sup>er</sup> R.I.C. <sup>179</sup>	310
E.C.	29.10.47	10780	3 <sup>e</sup> B.I.C.	311
E.C.	29.10.47	10780	Rég <sup>t</sup> d'Inf. Coloniale du Maroc.	312
E.C.	29.10.47	10780	Rég <sup>t</sup> Tirailleurs Sénégalais du Tchad.	313
E.C.	29.10.47	10780	5 <sup>e</sup> Rég <sup>t</sup> Tirailleurs Sénégalais.	314
E.C.	29.10.47	10780	15 <sup>e</sup> Rég <sup>t</sup> Tirailleurs Sénégalais	315
E.C.	29.10.47	10780	2 <sup>e</sup> R.A.C.	316
E.C.	29.10.47	10780	Groupe Artillerie Coloniale de l'A.O.F.	317
E.C.	29.10.47	10780	1 <sup>er</sup> Groupe du 1 <sup>er</sup> R.A.C.	318
E.C.	29.10.47	10780	Compagnie Télégraphistes Coloniaux	319



Il contient également la réponse fournie en 1951 à l'occasion du recensement général des insignes. Cette réponse fournit des renseignements intéressants :

III° REGION MILITAIRE  
-----  
8ème Bataillon  
d'Infanterie Coloniale  
-----  
N° 1359 /Col.

NANTES, le 27 Avril 1951

4502

~~10~~  
10

Le Lieutenant-Colonel STAHLÉ, Cat. 1e  
8ème Bataillon d'Infanterie Coloniale  
NANTES

à

Monsieur le Ministre de la Défense Nationale  
1e - Bureau d'Etudes et d'Homologation de la  
Symbolique Militaire - 231 Bd. St.Germain  
PARIS (7°)

REF: Note de Service n° 110.788/ S.E.I.T.C. du 9 Avril 1951  
-----

J'ai l'honneur de vous faire parvenir  
ci-joint les renseignements relatifs au recen-  
sement des insignes militaires à la date du  
15 - 3 - 1951.  
( 3 Insignes joints )  
Il n'existe qu'un seul insigne pour le  
8° B.I.C. et le Groupement Colonial de la Base  
de CHERBOURG.

Copie :  
Direction des T.C.  
S.E.I.T.C. Ecole Militaire  
Batiment H - Paris (7°)

DÉFENSE NATIONALE  
Bureau d'Etudes  
et d'Homologation  
de la  
Symbolique Militaire  
Entré le 2 MAI 1951

15

ww 66



III° REGION MILITAIRE

8ème Bataillon

l'Infanterie Coloniale

REF: N.D.S. N° 110.788/S.E.I.T.C. du  
9 Avril 1951

H 502

A- Historique de la composition de l'insigne.

D'après la tradition Orale - Le Bataillon créé le 6-5-1947  
étant à cheval sur la limite BRETAGNE -VENDEE, le sujet  
choisi a comporté :

- l'Ancre de Marine
- Les Coeurs Vendéens
- L'Hermine de Bretagne et la couronne ducale.

B- Autorité qui donna l'autorisation de mise en fabrication

Général LAJOUANIE Sous-Chef d'Etat-Major de l'Armée. Réf.  
note N° 3038-E.M.A./3-1 du 25 Mars 1947  
N° d'homologation - H O.M. /502

C.-Date de la première mise en fabrication

1ère commande passée le 27 mars à la maison DRAGO  
1ère Livraison reçue le 15-10-1947

D - Nom et adresse du fabricant ayant réalisé la dernière  
commande.

Maison DRAGO - 43 rue Olivier Métra PARIS 20°  
le 26 - 12 - 1950 ( cinq cent vingt insignes).

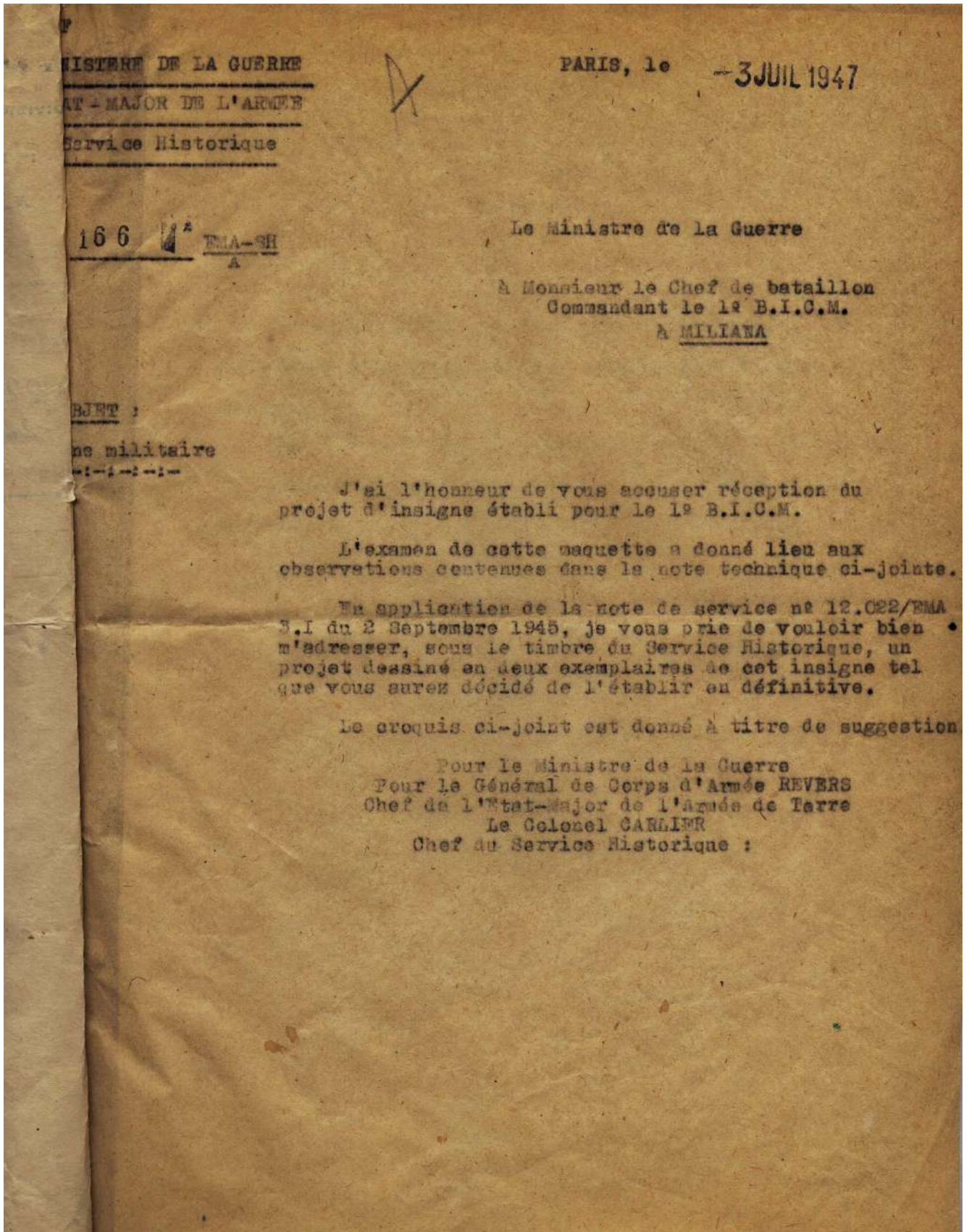
*a payer*

- **Bataillon d'Infanterie Coloniale de Marche**

La demande initiale d'homologation n'est pas disponible mais le projet qui l'accompagnait l'est :



La réponse du Shat et la Note technique :



NOTE TECHNIQUE N° 152

relative au projet d'insigne du bataillon  
d'infanterie coloniale de marche

MILIANA

-:-:-:-:-

L'insigne militaire doit être symbolique. Il ne doit pas, comme dans la maquette présentée, être l'image d'un paysage.

Les éléments les plus caractéristiques pour un Btn. de marche (soleil et palmier) ont été <sup>repris</sup> ~~repris~~ et traités de façon symbolique et artistique dans le croquis joint envoyé à titre de suggestion.

La lettre d'envoi d'une nouvelle maquette :

X' RÉGION MILITAIRE  
DIVISION D'ALGER  
1<sup>er</sup> B. I. C. M.  
*N. J. add*

MILIANA, LE 12 Juillet 1947

LE CHEF DE BATAILLON BAUDOUX, COMMANDANT  
LE 1<sup>er</sup> BATAILLON D'INFANTERIE COLONIALE DE MARCHE

A M onsieur le Ministre de la Guerre  
( Service Historique ) - PARIS

MINISTÈRE DES ARMÉES  
Armée de Terre  
S.A. Service Historique

ré le 22 JUIL 1947  
2215  
mis à *A*

Comme suite à votre lettre N° 1166 - EMA - SH  
en date du 3 Juillet, j'ai l'honneur de vous <sup>A</sup>  
adresser ci-joint, en deux exemplaires, un nouveau projet  
d'insigne pour le 1er B.I.C.M.

J'ai retenu comme insigne définitif le projet  
joint à votre lettre et envoyé à titre de suggestion  
avec toutefois une légère modification apportée à l'  
ancre de marine.

Je vous demanderai de bien vouloir me faire  
connaître si ce nouvel insigne reçoit votre agrément  
pour me permettre d'en passer la commande le plus rapi-  
dement possible.

*P. Baudoux*  
BATAILLON D'INFANTERIE COLONIALE DE MARCHE

La fiche d'homologation du SHAT :

1<sup>er</sup> B<sup>tn</sup> d'inf col de marche  
Miliana

1<sup>er</sup> B<sup>tn</sup>. d'Inf. Col. de Marche  
Miliana. H 544.

2<sup>e</sup> projet



Peut être homologué

Donné conforme aux indications de la note 152

Couir  
R

État-Major de l'Armée  
Service Historique  
BUREAU D'ÉTUDES  
de la  
SYMBOLIQUE MILITAIRE

152



• Bataillon de Marche du 5<sup>e</sup> BIC

Demande d'homologation :

S.P. 74.942, le 1er Juillet 1954

2<sup>ème</sup> D.M.T.

-----  
SECTEUR DE BAC-NINH

-----  
BATAILLON DE MARCHÉ  
DU 5<sup>o</sup> R.I.C.  
-----

Le Capitaine DUCHEZ  
Commandant la Base Arrière du S.P. 74.942,

à

S. E. I. T. C.

N<sup>o</sup> 704 / Btn

O B J E T : Demande d'homologation d'insigne.

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation

le modèle d'insigne qui doit être éventuellement fa-

briqué par la maison ARTHUR BERTRAND.



ARRIVÉE	
Date: .....	6 JUL 1954
.....	2684
.....	BT1



Boutail en de Marche du 5<sup>ème</sup>  
Régiment d'Infanterie Coloniale

de Sable à une moque blanche  
brochant sur l'aube coloniale d'or  
accompagnée d'un dragon  
tortillé de sinople poré en pal  
la tête en bas.

Les lettres S R I C de queues  
en chef - B M d'or en pointe



DÉFENSE NATIONALE  
Bureau d'Etudes  
et d'Homologation  
de la Symbolique Militaire  
Homologué sous le N°  
C. 1128

Peur être homologué  
15. VII. 54

DÉFENSE NATIONALE  
Bureau d'Etudes  
et d'Homologation  
de la  
Symbolique Militaire  
Entré le 8-2-54  
1900

002

Décision d'homologation :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MINISTÈRE  
de la  
DÉFENSE NATIONALE

PARIS, le 19 août 1954

Cabinet du Ministre

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

D.N. CAB/CM/D/ G. 1122

M. le Commandant du Bataillon de Marche du 5e  
à Régiment d'Infanterie Coloniales  
S/C de M. le Colonel - Chef de la Section d'Etu-  
des et d'Informations des Troupes Coloniales -  
Ecole Militaire - Bâtiment H - PARIS 7e

O B J E T : Homologation d'un insigne militaire.

RÉFÉRENCES : D.M. n° 1711 du 17 Janvier 1951.

Formulaire n° 1581 du 15 Mars 1951.

Z. 274

UNITÉ AYANT PRÉSENTÉ UNE  
DEMANDE D'HOMOLOGATION.

DÉCISION MINISTÉRIELLE

BATAILLON DE MARCHÉ DU  
5eme REGIMENT D'INFANTERIE  
COLONIALE

L'insigne présenté est homologué sous le

n° **G 1122**

Ce n° précédé de la lettre G sera  
obligatoirement reproduit au dos de  
l'insigne.

Dès que l'insigne sortira de fabrication  
trois exemplaires seront adressés au  
Ministère de la Défense Nationale sous  
le timbre :

Bureau d'Études et d'Homologation de  
la Symbolique Militaire.

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Pour le Ministre et par Délégation  
Le Contrôleur Général J. LABÉ  
Directeur du Cabinet

DESTINATAIRES :

- Unité.
- M. le Secrétaire d'État  
(pour information)
- Dossier.
- Archives (Symb.)

Signé : C. LABÉ

insignes reçus

• **Bataillon de Marche du 11<sup>e</sup> BIC**

Demande d'homologation :

COMMANDEMENT EN CHEF DES FORCES TERRESTRES  
AERIENNES ET NAVALES EN INDOCHINE  
COMMANDEMENT DES FORCES TERRESTRES DU  
SUD VIETNAM  
ZONE - EST  
BATAILLON DE MARCHÉ DU XI<sup>e</sup> RÉGIMENT  
D'INFANTERIE COLONIALE  
N° 3.797/EM

S.P.53.373, le 21 OCTOBRE 1953

Le Chef de Bataillon QUONIAM,  
Commandant le Bataillon de Marche  
du XI<sup>e</sup> R.I.C.

à

Monsieur Le Ministre de la Défense Nationale  
- Bureau d'Etude et d'Homologation  
de la Symbolique Militaire -

OBJET: Insigne Militaire

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir  
accorder l'homologation d'un insigne au Bataillon de Marche  
du XI<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale.

Il est joint :

- la reproduction ,en couleur, de l'insigne  
proposé, réalisé par la Maison Drago, qui est  
mon représentant auprès de vos services.  
Seule l'inscription : 11<sup>e</sup> R.I.C., doit être  
modifiée pour être remplacée par celle de :  
B.M. 11<sup>e</sup> R.I.C.
- une notice sur les raisons qui doivent présider  
à l'élaboration du projet.

P.O. Le Capitaine PERROT, Adjudant-Major.



BATAILLON DE MARCHÉ DU XI<sup>e</sup> R.I.C.

-----

Le Bataillon de Marche du XI<sup>e</sup> R.I.C. a été créé le 1<sup>er</sup> Janvier 1953 par changement de dénomination du 3<sup>e</sup> Bataillon du 43<sup>e</sup> R.I.C. ( Note de Service n°2.343/EMIFT/ du 25 Octobre 1952 du Général de Corps d'Armée Commandant en Chef en Indochine. ).

Il est donc héritier du XI<sup>e</sup> R.I.C., Régiment traditionnel de la Cochinchine, stationné à SAIGON .

L'écusson porté par l'ancre de marine, représente les Armes de la ville de SAIGON - La devise a été remplacée par les 2 dates symboliques :

- 1.890 date de la création du XI<sup>e</sup> R.I.C.
- 1.945 évènement marquant dans l'histoire du Régiment -: libération de SAIGON à la suite du coup de force Japonnais.

Bataillon de Marche du  
1<sup>er</sup> Régiment d'Infanterie  
Coloniale

de queues d'un vapour de saté  
voquant à l'instar sur une onde  
d'azur, surmonté en canton  
supérieur d'une épave d'argent  
(qui est de la ville de Saïgon)  
L'écu timbré d'une couronne  
murale soutenue d'un listel  
d'argent chargé des lettres :  
SAIGON - 1890 - 1945  
le tout brochant sur l'anneau  
coloriale d'or portant sur  
le fer T.I.R.I.C.



DÉFENSE NATIONALE  
Bureau d'Études  
et d'Homologation  
de la Symbolique Militaire  
Homologué sous le N°  
G 10 59

Peut être homologué

17.XI.53

*Bullig*

738

Décision d'homologation :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MINISTÈRE  
de la  
DÉFENSE NATIONALE

PARIS, le 17 Novembre 1953

Cabinet du Ministre

D.N. CAB/SYMB/ G. 1059

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. le Chef de Bataillon, commandant le Bataillon de Marche du XI<sup>e</sup> R.I.C. - SP. 53.375  
S/C de M. le Général de C.A. - Commandant en Chef en Indochine - Etat-Major - 3<sup>e</sup> Bureau

O B J E T : Homologation d'un insigne militaire.

RÉFÉRENCES : D.M. n° 1711 du 17 Janvier 1951.

Formulaire n° 1531 du 15 Mars 1951.

Z. 274

UNITÉ AYANT PRÉSENTÉ UNE  
DEMANDE D'HOMOLOGATION.

DÉCISION MINISTÉRIELLE

BATAILLON DE MARCHÉ  
DU XI<sup>e</sup> REGIMENT D'INFANTRIE  
COLONIALE

L'insigne présenté est homologué sous le  
n° **G 1059**

Ce n° précédé de la lettre **G** sera  
obligatoirement reproduit au dos de  
l'insigne.

Dès que l'insigne sortira de fabrication  
trois exemplaires seront adressés au  
Ministère de la Défense Nationale sous  
le timbre :

Bureau d'Études et d'Homologation de  
la Symbolique Militaire.

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

DESTINATAIRES :

- Unité.
- M. le Secrétaire d'État  
(pour information)
- Dossier.
- Archives (Symb.)

Le Général de Corps d'Armée GANEVAL  
de l'Etat-Major Particulier



• 43° BIC

Demande d'homologation :

S.P. 86.574 AFN, le 13 AVRIL 1956

10EME. REGION MILITAIRE  
DIVISION DE CONSTANTINE

-----  
SECTEUR AUTONOME DE  
PHILIPPEVILLE

43° B. I. C.

-----  
N° 1300/4B.

Clt. : 251.



Le Chef de Bataillon BASTOUIL,  
Commandant le 43° B. I. C.  
S.P. 86.574 AFN.

à

Monsieur le Ministre des Forces Armées  
Secrétariat d'Etat GUERRE  
Bureau de la "Symbolique Militaire"  
231, Boulevard SAINT GERMAIN  
PARIS 7°  
(voie hiérarchique)

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de déter le  
43° Bataillon d'Infanterie Coloniale d'un insigne (maquette jointe)

Le 43° B.I.C. est créé depuis le 1° Avril 1956, à PHILIPPEVILLE  
par transformation du 43° B. T. A., Bataillon de Protection.

Cet insigne serait réalisé par les soins de la maison  
ARTHUS-BERTRAND de PARIS.

ETAT MAJOR  
2 BRIGADE PARACHUTISTE  
COURRIER ARRIVÉE  
8898 du 14 56  
E à 4B  
du

2525  
COMMANDEMENT DU S.P. 86.574 AFN  
ARRIVÉE  
homologation  
Entré le 15-5-56

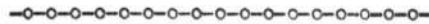
14<sup>ème</sup> D.I. - 4<sup>ème</sup> BUREAU  
ARRIVÉ LE 26. APr. 1956  
No

14<sup>ème</sup> D.I.  
ARRIVÉE

Arthus Bertrand by

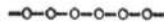
• 45° BIC

NOTICE SUR LE PROJET D'INSIGNE DU 43° B.I.C.



O B J E T : Proposition d'insigne de Bataillon.

ANALYSE : Lettre N° 1300/4B du 13 Avril 1956.



Ancre de l'Infanterie de Marine et N° du Bataillon	=	43° Bataillon d'Infanterie Coloniale
Minaret	=	ALGERIE
Deux tours	=	Symbole de la protection (Bataillon de protection)
1 Clé et 3 Abeilles d'or	=	Armes de PHILIPPEVILLE.

Le 43° Bataillon d'Infanterie Coloniale est issu du 43° Bataillon de Tirailleurs Algériens, lui même mis sur pied à PHILIPPEVILLE (Garnison de rattachement).



Description officielle

"Toit de minaret d'argent posé sur deux tours crénelées même, à un écusson de Philippeville (qui est = d'azur à une clé d'argent posée en pal, le penneton en haut, accompagnée de trois abeilles mal ordonnées d'or) le tout broché sur l'ancre coloniale aussi d'argent.

Sur le toit les signes : 43° B.I.C. d'argent.



43<sup>e</sup> Bataillon  
d'Infanterie Coloniale

il de minaret d'argent posé  
deux Tours crénelées de  
bleu, à un écusson de  
l'Empire (qui est : d'azur  
une clef d'argent posée en  
le pennon en haut, accom-  
pagnée de trois abeilles  
l'ordonnées d'or) le  
brachant sur l'aureole  
médiane aussi d'argent.  
Le tout les signes : 43.R.I.C.  
d'argent.



N. 2525

DEFENSE NATIONALE  
Bureau d'Etudes  
et d'Homologation  
de la  
Symbolique Militaire  
tré le 15.5.56

Homologué  
15/5/56

*Calley*

960  
1257

Décision d'homologation :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MINISTÈRE  
de la  
DÉFENSE NATIONALE

PARIS, le 15 Mai 1956

Cabinet du Ministre

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

D.N. CAB/SYMB/G.1257

à Monsieur le Chef de Bataillon Cdt. la 43<sup>e</sup> BIC  
s/c de M. le Général de C.A. Commandant Supérieur  
interarmes - Cdt. la 10<sup>e</sup> R.M.  
ALGER

O B J E T : Homologation d'un insigne militaire.

RÉFÉRENCES : D.M. n° 1711 du 17 Janvier 1951.  
Formulaire n° 1581 du 15 Mars 1951.

UNITÉ AYANT PRÉSENTÉ UNE  
DEMANDE D'HOMOLOGATION.

DÉCISION MINISTÉRIELLE

43<sup>e</sup> BATAILLON D'INFANTERIE  
COLONIALE

L'insigne présenté est homologué sous le

n° **G 1257**

Ce n° précédé de la lettre **G** sera  
obligatoirement reproduit au dos de  
l'insigne.

Dès que l'insigne sortira de fabrication  
trois exemplaires seront adressés au  
Ministère de la Défense Nationale sous  
le timbre :

Bureau d'Études et d'Homologation de  
la Symbolique Militaire.

Voir au dos la description../

*insigne luy*

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Pour le Ministre et par délégation  
Le Général **CARLIER**  
Chef du Bureau.

DESTINATAIRES :

- Unité.
- M. le Secrétaire d'État  
(pour information)
- Dossier.
- Archives (Symb.)

• **Bataillon Mixte d'Infanterie Coloniale du Pacifique**

Demande d'homologation :

<p>EA, le 27 MAI 1952</p> <p>Commandant Chef de Bataillon FERAUD Commandant Bataillon Mixte d'Infanterie Coloniale du Pacifique</p> <p>Ministre de la Défense Nationale Bureau d'Etudes et d'Homologation de la Symbolique Militaire (Voie hiérarchique)</p>	<p><b>GROUPE DU PACIFIQUE</b></p> <p>TRoupES DE NOUVELLE CALÉDONIE ET DEP<small>ENDANCES</small> Bataillon Mixte d'Infanterie Coloniale du Pacifique</p> <p>N° 11 50/Btn.</p> <p>1952</p>
<p><b>OBJET : Insigne du B.M.I.C.P.</b></p>	
<p>Le bataillon Mixte d'Infanterie Coloniale du Pacifique ne possédant pas d'insigne j'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que j'ai l'intention de doter cette Unité formant Corps, stationné à NOUMEA - Nouvelle Calédonie, d'un insigne en métal doré comprenant :</p>	
<ul style="list-style-type: none"><li>- l'ancre de tradition des Troupes Coloniales portant sur son jas l'inscription B.M.I.C.P.</li><li>- une tête de cerf - animal caractéristique du Territoire inscrite dans l'ancre et portant sur le haut du poitrail la Croix de Lorraine.</li></ul>	
<p>La Maison "DRAGO" à laquelle je me suis adressé pour l'établissement de la maquette destinée à vous être envoyée aux fins d'homologation, m'a informé que pour activer ce processus elle adresserait directement aux services compétents de votre Département, le projet retenu.</p>	
<p>Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître, après réception de la maquette précitée, si vous en approuvez la composition ou, dans la négative, toutes modifications que vous jugeriez utile d'y apporter.</p>	
<p>Par ailleurs, dès fabrication terminée, je ne manquerai pas de vous adresser 03 exemplaires de l'insigne comme le prescrivent les instructions en vigueur.</p>	
<p>Le Bataillon Mixte d'Infanterie Coloniale du Pacifique créé le 1er Juillet 1948 en Nouvelle-Calédonie, est le successeur sur ce territoire du Bataillon du Pacifique qui, faisant partie de la 1ère Brigade puis la 1ère Division Française Libre s'est couvert de gloire au cours des opérations de Lybie, d'Italie et de France, rapportant sur son fanion la Croix de la Libération et la Croix de Guerre.</p>	
<p>Transmission n° I324/4 en date du 5 Juin 1952 du Colonel Cdt Supérieur des Troupes du Groupe du Pacifique (Demande appuyée)</p>	
<p>Bureau d'Etudes et d'Homologation/ORG/910 en date du 1er Juillet 1952 du Ministre de la France de la Symbolique Militaire</p>	

Lettre de Drago au SHAT :

adresser toutes correspondances  
à Olivier-Drago, PARIS (XX<sup>e</sup>)

D R A G O

L'INSIGNE MILITAIRE

L'ATTRIBUT MILITAIRE

DRAGO

Maison fondée en 1905  
FABRICANT — ÉDITEUR  
Société à Responsabilité Limitée Capital 10.000.000 Frs

RÉF. 7832/VER/52/SYMB.  
FD

Paris, le 1er Juillet 1952.

Monsieur le Général **CARLIER**  
Chef du Bureau d'Etudes et de la Symbolique  
Militaire.  
231, Boulevard Saint-Germain.  
P A R I S 6<sup>o</sup>.

=====  
=====

Mon Général,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, 3 épreuves photographiques de l'insigne destiné au Bataillon Mixte d'Infanterie Coloniale du Pacifique.

Ceci sur la demande de Monsieur le Chef de Bataillon **FERAND** commandant de cette Unité, ces pièces étant destinées à permettre l'homologation, par vos services, de cet insigne.

Dans l'attente de vous lire à ce sujet, nous vous prions d'agréer, Mon Général, l'assurance de nos sentiments très respectueusement dévoués.

DÉFENSE NATIONALE  
Bureau d'Etudes  
et d'Homologation  
de la  
Symbolique Militaire

Entré le 3/7/52

N<sup>o</sup> 891

P<sup>o</sup> C.E. DRAGO

PARIS BUREAUX & ATELIERS EXPOSITION 1954 R. BÉLANGER-III 48, RUE GIOFFREDO, TÉL. 892-49 NICE

Maquettes jointes :



Fiche d'homologation du Shat :

Bataillon Mixte d'Infanterie  
Coloniale du Pacifique

arme colonial  
s'or de agie  
sur la tribu des  
lettes BMICP  
et sur la verge  
de la croix de  
ceuf de Noumia  
pour une  
unus de Couraun  
sur le porticaul



DÉFENSE NATIONALE  
Bureau d'Etudes  
et d'Homologation  
de la Symbolique Militaire  
Homologué sous le N°  
G 936

peut être homologué  
9.7.52

*Calley*

DÉFENSE NATIONALE  
Bureau d'Etudes  
et d'Homologation  
de la  
Symbolique Militaire  
Entré le 3-7-52  
092

611

Décision d'homologation :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MINISTÈRE  
de la  
DÉFENSE NATIONALE

PARIS, le 10 Juillet 1952

Cabinet du Ministre

D.M. CAB/SYMB/ G. 936

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE  
M. le Chef de Bataillon  
à Commandant le Bataillon Mixte d'Infanterie  
Coloniale du Pacifique  
S/C de M. le Colonel  
Commandant Supérieur des Troupes du Groupe  
du Pacifique

**O B J E T** : Homologation d'un insigne militaire.

**RÉFÉRENCES** : D.M. n° 1711 du 17 Janvier 1951.  
Formulaire n° 1531 du 15 Mars 1951.

UNITÉ AYANT PRÉSENTÉ UNE  
DEMANDE D'HOMOLOGATION.

DÉCISION MINISTÉRIELLE

L'insigne présenté est homologué sous le

n° **G 936**

Ce n° précédé de la lettre **G** sera  
obligatoirement reproduit au dos de  
l'insigne.

Dès que l'insigne sortira de fabrication  
trois exemplaires seront adressés au  
Ministère de la Défense Nationale sous  
le timbre :

Bureau d'Études et d'Homologation de  
la Symbolique Militaire.

BATAILLON MIXTE  
D'INFANTERIE COLONIALE  
DU PACIFIQUE

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Pour le Ministre et par délégation

Le Général de division GANEVAL  
Chef de Cabinet-Major Particulier

Signé : GANEVAL

**DESTINATAIRES :**

- Unité.
- M. le Secrétaire d'État  
(pour information)
- Dossier.
- Archives (Symb.)



*reçu*

## 2° partie : Les BIMA

- 3e BIMA

Le 3° BIMA est issu du Bataillon Autonome du Niger-Est. Il en reprend l'insigne homologué H 749 en modifiant le sigle.

Demande d'homologation :

BR/SU

État-major d'Etat aux Forces Armées  
" GUERRE "

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**BORDEREAU D'ENVOI**

Division des TROUPES COLONIALES  
Section d'Etudes et d'Informations  
Bureau Militaire - Bâtiment H  
PARIS-7°

113147 /S/E..I.T.C.

~~au Colonel, Chef du Service Historique de l'Armée  
Symbolique Militaire - Pavillon du Roi - Château de  
Vincennes~~

Paris, le 8 DEC 1949 19

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<p>copie de la lettre n° I9704I/DVD du Novembre 1949 du Général Cdt supérieur des Forces Terrestres A.O.F., demandant l'homologation de l'insigne proposé pour le régiment de Tirailleurs Sénégalais du NIGER</p> <p>maquettes du projet</p> <p>les chevaliers touareg. Une autre "croix" représente en effet le dossier de cette selle.</p> <p>Les timbres actuels du territoire de GHADAMES sont également composés avec ce motif, mais avec la dénomination certainement erronée de "Croix d'AGADEM" point d'eau situé à 200 kms au nord du Tchad.</p> <p>Quoi qu'il en soit le projet ci-joint est particulièrement représentatif, simple, et d'ailleurs réalisé depuis plusieurs années par des artisans indigènes pour le R.T.S.N.</p>	<p>.</p> <p>1</p> <p>1</p>	<p>TRANSMIS AVEC AVIS FAVORABLE</p> <p>Le projet en question utilise comme élément le bijou touareg bien connu dans tout le Sahara sous le nom de "Croix d'AGADEZ", ville située au sud de l'Afr au Niger.</p> <p>Diverses interprétations existent sur cet objet. Certains y voient une stylisation de la Croix du Sud. Il est plus communément admis qu'il représente le pommeau de la selle utilisée par dite d'Iférouane (localité de l'Afr)</p> <p>le Général de Division S A L A N Directeur des Troupes Coloniales P.O. Le Colonel B I E N A R D Chef de la S.E.I.T.C.</p>

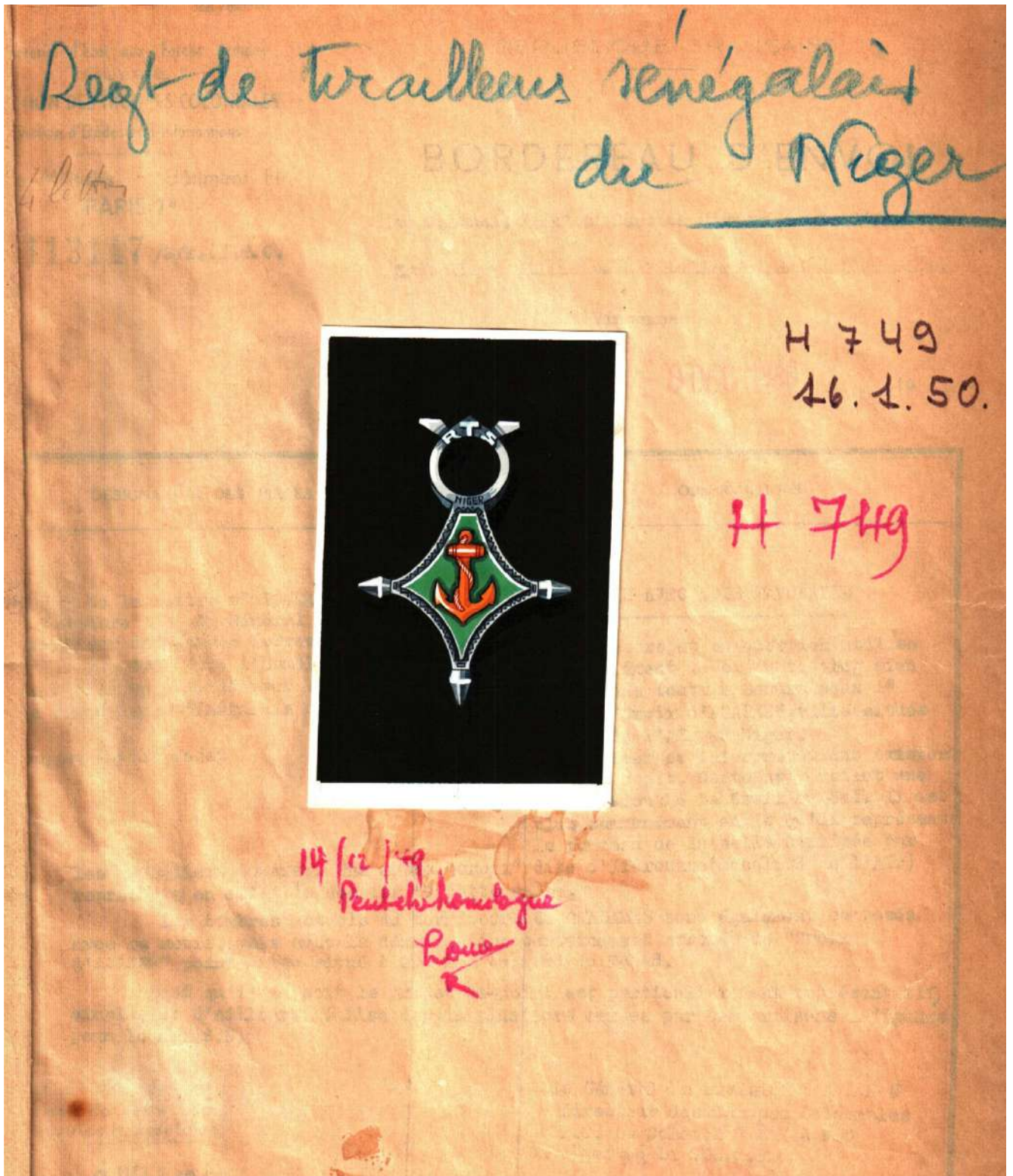
MINISTÈRE DES ARMÉES  
Armée de Terre  
Service Historique

le 9 DECE 1949

A



Fiche d'homologation du SHAT :



Décision d'homologation :

REPUBLICAIN FRANÇAIS

MINISTRE DES FORCES ARMÉES  
Secrétariat d'Etat aux Forces Armées (Guerre)

PARIS, le 18 JANV 1950

Etat-Major Général des Forces Armées (Guerre)  
Service Historique

DEMANDE D'HOMOLOGATION

Tél.: LIT.78-10 - Poste 3345  
n° 109 EMG-FA/G/SH-A

Référence :

DEMANDE	REPONSE
Régiment de Tirailleurs Sénégalais du Niger.	Insigne approuvé.  n° d'Homologation.  H. 749  Ce numéro précédé de la lettre H. sera obligatoirement reproduit au dos de l'insigne. Dès que l'insigne sera sorti de fabrication il en sera adressé 2 exemplaires au Service Historique pour les collections.

DESTINATAIRE :  
DIRECTION DES TROUPES COLONIALES  
Section d'Etudes et d'Informations  
Ecole Militaire  
Bâtiment H  
PARIS 7<sup>e</sup>  
P. le Secrétaire d'Etat et par délégation  
P. le Général de Corps d'Armée REVERS  
Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées (Guerre)  
Le Général JACQUOT  
S/Chef d'Etat-Major Général de l'Armée de Terre

Réponse à l'inventaire des insignes lancé en 1951 par le ministère de la Défense :

-o- M O D E L E - II -o-

=o=o=o=o=o=o=o=o=o=o=o=o=o=

FICHE RELATIVE

H 749

à l'Insigne en service aux Bataillons de Tirailleurs  
Sénégalais du Niger  
( Bataillon Autonome Niger-Est et Bataillon  
Autonome Niger-Ouest)

I° - HISTORIQUE DE LA COMPOSITION DE L'INSIGNE :-

Initialement cet insigne devait être celui du Régiment de Tirailleurs Sénégalais du Niger . Sa création fut décidée en 1949 . Il dérive d'un insigne non Officiel, composé d'une croix dite " CROIX D'AGADES " (\*) surchargée d'une ancre de marine, fabriqué à la Main dans le commerce Local et qui était l'insigne du R.T.S.N.

Différentes maquettes réalisées par la Maison DRAGO furent soumises à une commission composée du Colonel , des Officiers de l'Etat-Major et des Commandants de Compagnie du R.T.S.N. réunis à ZINDER le 26 Mai 1949 à l'occasion de la remise du Drapeau à ce Régiment .

Le modèle choisi était en cours de fabrication à la Maison DRAGO lorsque fut décidée , début 50 la dissolution du R.T.S.N. et sa transformation en Bataillon Autonome du Niger-Est ( P.C. ZINDER ) et Bataillon Autonome du Niger-Ouest ( P.C. NIAMEY )

L'inscription portée en relief sur la partie supérieure qui devait être " R.T.S. NIGER " fut transformée en " B.T.S. NIGER " Cet insigne est donc devenu l'insigne des deux Bataillons du Niger, héritiers du R.T.S.N.

Il représente une croix d'Agades et porte en son centre l'ancre de marine sur fond vert ( couleur traditionnelle TOUAREG ) . Existe en métal blanc centre vert clair ( modèle courant ) et en argent et émaux d'art d'un vert plus foncé .

H 100

II° - RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA FABRICATION

a) - Autorité ayant donné l'autorisation de mise en fabrication :

GENERAL Directeur des T.O. (N° d'homologation 749 )

b) - Date de la première mise en fabrication  
1950 (JUIL)

570

DEFENSE NATIONALE  
Bureau d'Etudes  
et d'Homologation  
de la  
Symbolique Militaire  
Entré le 22 OCT. 1951

(\*) Motif ornemental symbolique en usage chez les Touareg, et qui l'on retrouve sur la " rala " (telle le chameau) Touareg et sur les manches de poignards.

Idem page 2 :

c) - Adresse du Fabricant ayant réalisé le dernière commande :

DRAGO 23, Rue Beranger  
PARIS (III°)

Dans le dossier du Bataillon de Tirailleurs Sénégalais du Niger détenu désormais par la SHD, aucun document ne prouve que son homologation ait été transférée au 3<sup>e</sup> BIMa.

- 4e BIMa


Lors de la 2<sup>e</sup> création en 1974, ce Bataillon conserva l'insigne du 4<sup>e</sup> RIAOM dont il était issu en modifiant le sigle. Homologué G 2052 cet insigne avait fait l'objet d'une procédure d'homologation.

Fiche d'homologation du SHAT :

4<sup>e</sup> R. I. A. O. M

BORDEREAU D'INSCRIPTION

Avec <sup>l'ajout de</sup> ~~une~~ <sup>une</sup> ~~bande~~ <sup>marque</sup> ~~sur~~ <sup>à</sup>  
 charge d'une rencontre d'éléphant  
 s'agit d'osant de feuilles en  
 naturel. Sur la base l'inscription  
 H<sup>e</sup> R I A O M, de sable.




Juste au dessous

*[Signature]*

le 13-12-64

DÉFENSE NATIONALE  
 Bureau d'Etudes  
 et d'Homologation  
 de la Symbolique Militaire  
 Homologué sous le N°  
 G. 2052

Décision d'homologation :

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p>		<p>MO/EP MINISTERE DES ARMEES ETAT-MAJOR DE L'ARMEE Service Historique N° <b>6904</b> EMAT/SH/SYMB/</p>	
<p>LE MINISTRE DES ARMEES</p>		<p><del>xxxxxx</del> Vincennes, le <b>17 DEC 1964</b></p>	
<p>à</p> <p><b>Monsieur le Général</b> Délégué pour la Défense de la Zone d'Outre-Mer n° 4 - <b>ABIDJAN</b> S/C. de Monsieur le Colonel, Chef du B.E.I.T.D.M. Casernes Clignancourt Boulevard Ney - <b>PARIS 18°</b></p>			
<p><u>O B J E T</u> : Homologation d'un insigne militaire. <u>Références</u>: D.M. n° 1711 du 17 janvier 1951. Formulaire n° 1531 du 15 mars 1951.</p>			
<p>UNITE AYANT PRESENTE UNE DEMANDE D'HOMOLOGATION</p>		<p>DECISION MINISTERIELLE</p>	
<p><u>4ème REGIMENT INTERARMES DES TROUPES D'OUTRE-MER</u></p> <p>Ancre d'Infanterie de Marine d'or, chargée d'une rencontre d'éléphants d'argent issant de feuilles au naturel. Sur la trabe, l'inscription "4° R.I.A.O.M." de sable.</p>		<p>L'insigne présenté est homologué sous le n° <b>2052</b></p> <p>Ce n° précédé de la lettre <b>G</b> sera obligatoire- ment reproduit au dos de l'insigne.</p> <p>Dès que l'insigne sortira de fabrication trois exemplaires seront adressés au Ministère des Armées sous le timbre : <b>Service Historique de l'Armée - Section Symbolique Militaire.</b></p>	
<p><i>Lettre de réclamation des 3 ex. de l'insigne se trouve dans dossier G. 2031. Page 3 ex de l'insigne</i></p> <p><u>DESTINATAIRES</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Unité.</li><li>- (pour information)</li><li>- Dossier.</li><li>- Archives (Symb.)</li></ul>		<p>LE MINISTRE DES ARMEES</p> <p>Pour le Ministre des Armées et par délégation</p> <p><b>Le Général d'Armée LE PULOCH</b> Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre <b>P.O. Le Général G.I.E.M. de COSSE-BRISSAC</b> Chef du Service Historique de l'Armée</p> <p>Le Colonel FERRY au Chef du Service Historique</p> 	
<p>R.1185</p>			

Dans le dossier d'homologation, il n'existe pas de pièces officialisant la pérennité du n° d'homologation G 2052 pour le 4° BIma.

• 6e BIMA (deuxième formation) – 1<sup>er</sup> Modèle – G 2487

Demande d'homologation :

6° BATAILLON D'INFANTERIE DE MARINE

LIBREVILLE, le 15 JUIN 1976

N° 2557/6° BIMA/EM/07

MINISTÈRE DES ARMÉES  
E. M. A. T.  
Service Historique

Entré le

N°

Remis à

23 JUIN 1976

Le Chef de Bataillon RICHARD G.  
Commandant le 6° B.I.M.A.

à

Monsieur le Général  
Directeur du Service Historiques  
75997 - PARIS ARMEES

OBJET : Insigne du 6° Bataillon d'Infanterie de Marine.

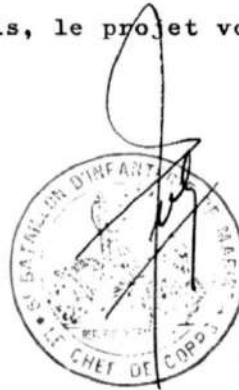
Ref : Lettre n° 3698/DEF/EMAT/SH/SYMB du 20 Mai 1976.

1 PJ

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint (1) - le projet, légèrement modifié, de l'insigne du 6° bataillon d'infanterie de marine.

La maquette (2) que vous avez bien voulu me soumettre par lettre de référence, donnait - me semble t'il - au cordage de l'ancre, une importance trop grande. Tout en conservant l'enroulé traditionnel - d'ailleurs transformé dans de nombreux insignes à commencer par le macaron du béret d'arme - j'ai fait dégager la tête de la panthère en accentuant la retombée de ce cordage.

Je souhaite qu'ainsi repris, le projet vous agrée et puisse être homologué.



(1) maquette A

(2) maquette B

Maquettes :



(B)



38x53

Décision d'homologation :

DE/YS.

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE LA DEFENSE  
ETAT-MAJOR DE L'ARMEE DE TERRE  
SERVICE HISTORIQUE  
94300 CHATEAU DE VINCENNES  
ou 75997 PARIS ARMEES  
Tél. 343-70-61 poste: 59

VINCENNES, le 25 JUIN 1976  
N° 004621 /DEF/EMAT/SH/SYMB.  
Clt= 36

LE MINISTRE DE LA DEFENSE

à

Monsieur le Chef de Bataillon  
Commandant le 6° B.I.M.A.  
- LIBREVILLE -  
(Gabon)

O B J E T: Homologation d'insigne pour le 6° Bataillon d'Infanterie de Marines.  
REFERENCE: B.O.E.M. N° 672.

DESCRIPTION HERALDIQUE	DECISION MINISTERIELLE
<p>Pentagone irrégulier de gueules et de sable à une filière d'émail blanc chargé d'une ancre de la Coloniale d'or brochant une panthère de sable et d'émail blanc. En chef l'inscription 6° B.I.M.A. d'or.</p>	<p>L'insigne présenté est homologué sous le numéro: <b>G. 2487</b></p> <p>Ce numéro sera obligatoirement reproduit au dos de l'insigne. Dès que l'insigne sortira de fabrication trois exemplaires seront adressés au Ministre de la Défense sous le présent timbre:</p> <p>SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMEE Château de VINCENNES 94300 VINCENNES</p> <p>Pour le Ministre de la Défense et par délégation Le Général d'Armée L A G A R D E Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre PO. le Général de Corps d'Armée GUINARD Directeur du Service Historique</p>





• 6e BIMA (deuxième formation) – 2e Modèle – G 3214

Demande d'homologation :

TROUPES FRANCAISES AU GABON

BATAILLON D'INFANTERIE

DE MARINE

B.P. 177 - LIBREVILLE - GABON

Libreville, le 29 Août 1984

N° 3 1 1 3/6°B.I.Ma/EM/CH. JM/MF.

Le Colonel DELHOME  
Commandant les Troupes Françaises au Gabon  
Commandant le 6° Bataillon d'Infanterie de  
Marine

à

Monsieur le Général  
Directeur du Service Historique de l'Armée  
Château de Vincennes

94300 - VINCENNES -

OBJET : Demande d'homologation d'insigne.

J'ai l'honneur de vous demander l'homologation de l'un  
des insignes dont les projets sont présentés en annexe (échelle  
2,5) et destiné à remplacer celui déteu actuellement par le  
6° B.I.Ma, homologué sous le n° G. 2487.

- le premier, retenu par la commission réunie au sein du  
Bataillon, comporte, outre l'Ancre de Marine avec en pointe la  
Croix de Lorraine rappelant le 6° R.I.C., la panthère noire sym-  
bole du 6° R.I.A.O.M. surmontée d'un écu aux armoiries du GABON  
(couleurs réelles), lui-même coiffé d'un cartouche rouge portant  
"BIMA" en lettres d'or.

- le second ne diffère que par l'écu central rappelant  
l'insigne du 6° R.I.C., homologué H. 189.

Ainsi, par les symboles qui les composent, l'un ou l'autre  
de ces insignes perpétue le souvenir et les traditions du 6° R.I.C.  
et du 6° R.I.A.O.M. dont le 6° B.I.Ma est l'héritier direct.



*N en parler après  
la revue montée  
le 2487 et le H189*

*G 3214  
MF*

1<sup>er</sup> projet :

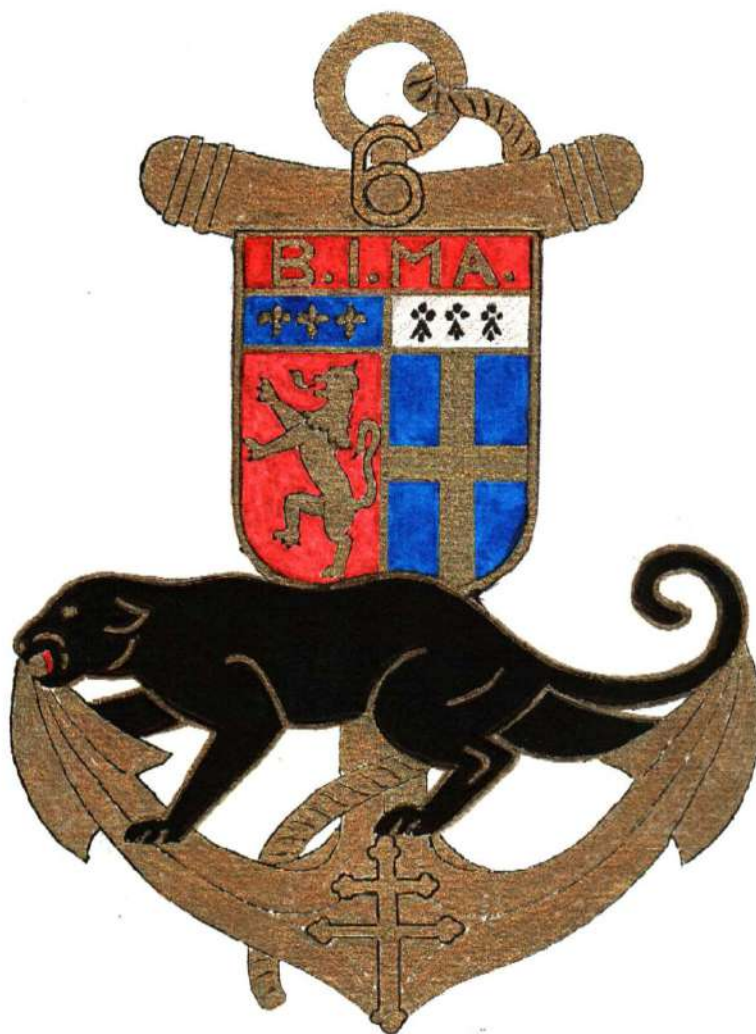
ANNEXE I



G 3214  
B. B. B. B. B.

2<sup>e</sup> projet :

ANNEXE 2





• 9e BIMA (deuxième formation)

Demande d'homologation :

COMMANDEMENT SUPERIEUR  
DES FORCES ARMEES  
AUX ANTILLES GUYANE.

9° Bataillon d'Infanterie  
de Marine.

*Im  
AT*

Cayenne, le 27 Décembre 1976

N° 470/9° BIMA/CDT.

S

Le Lieutenant-Colonel DESMOTTES François  
Commandant le 9° B.I.MA.  
Caserne Loubère  
97 305 CAYENNE CEDEX.

à

Monsieur le Directeur de la Symbolique  
Service Historique de l'Armée  
94 300 CHATEAU DE VINCENNES.  
ou 75 997 PARIS ARMEES.

O B J E T : Proposition d'Un insigne militaire.

J'ai l'honneur de solliciter l'approbation du futur  
insigne du 9° BIMA dont la maquette est ci jointe.

Le 9° Bataillon d'Infanterie de Marine a été créé le  
1° Septembre 1976 à Cayenne. Il a hérité des traditions et du drapeau  
de l'ancien 9° RIC dissous en 1962, dont le dernier insigne fabriqué  
par vous représentait une Pagode. (Drago 1946 - homologué sous le  
N° G 1258).

Le nouvel insigne que nous proposons pour le 9° BIMA  
rapelle celui du 9° RIC (la Pagode) et tient compte de l'implantation  
nouvelle du Bataillon. (Les deux tamanoirs surmontés de la couronne de  
murailles et les deux lotus sont empruntés au blason de la ville de  
Cayenne).

La maison Drago vient de me soumettre sa maquette. Compte  
tenu des délais très importants de correspondance entre vous et la Guyane.  
J'ai été amené à bouleverser quelque peu la procédure : j'ai signé le bon  
à tirer de la maison Drago sous réserve expresse de l'approbation du  
Service historique des armées (symbolique).

En envoyant ce bon, j'ai demandé à la maison Drago de  
vous faire parvenir un exemplaire (photo) de la maquette étant donné que  
le dessin que je vous fournis ci joint est un peu moins fini.

De votre côté je vous serais très obligé de bien vouloir  
faire part directement à cette maison de votre éventuelle approbation.





Ancre d'or à deux tamanoirs de sable affrontés soutenant un écusson aux armes d'Hanoi surmonté d'une porte crénelée d'or ouverte de sable et du chiffre 9 du même, chargé en pointe du sigle BIMA en capitales du sixième émail accompagné de deux lotus de sinople, le tout sur champ d'or.

G. 2515

- HOMOLOGATION DE L'INSIGNE POUR LE 9° B.I.Ma. DE CAYENNE -

- Ancre de la coloniale d'or ouverte du même chargée en abîme d'un écusson d'azur à une pagode "Môt Côt" d'Hanoï de gueules et d'or issant d'une onde de sinople surmonté d'une couronne de murailles d'or et de sable et accosté en pointe dextre et senestre de deux lotus de sinople.

Orlant le tout deux tamanoirs de sable s'affrontant.

Inscriptions de sable: sur la trabe de l'ancre chiffre 9.  
sur l'écu <sup>de l'écusson</sup> B.I.Ma. du même.



Décision d'homologation :

DE/YS.

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE LA DEFENSE  
ETAT-MAJOR DE L'ARMEE DE TERRE

SERVICE HISTORIQUE  
94300 CHATEAU DE VINCENNES  
ou 75997 PARIS ARMEES

TéL. 343-70-61 poste: 59

VINCENNES, le 18 JANV 1977

N° 000347/DEF/EMAT/SH/SYMB.  
Clt= 36

LE MINISTRE DE LA DEFENSE

à  
Monsieur le Lieutenant-Colonel  
Commandant le 9<sup>ème</sup> B.I.Ma.  
Caserne Loubère  
97305 CAYENNE CEDEX

le 9<sup>ème</sup> B.I.Ma.

O B J E T: Homologation d'insigne pour  
REFERENCE: B.O.E.M. N° 672.

DESCRIPTION HERALDIQUE

Ancre de la coloniale d'or ouverte du même chargée en abîme d'un écusson d'azur à une pagode "Môt Côt" d'Hanof de gueules et d'or issant d'une onde de sinople surmonté d'une couronne de murailles d'or et de sable et accosté en pointe dextre et senestre de deux lotus de sinople.

Orlant le tout deux tamanoirs de sable s'affrontant.

Inscriptions de sable sur la trabe de l'ancre chiffre 9  
à diagonale  
sur l'écu B I Ma  
du même.

DECISION MINISTERIELLE

L'insigne présenté est homologué sous le numéro:

G. 2515

Ce numéro sera obligatoirement reproduit au dos de l'insigne.

Dès que l'insigne sortira de fabrication trois exemplaires seront adressés au Ministre de la Défense sous le présent timbre:

SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMEE  
Château de VINCENNES  
94300 VINCENNES





• 10<sup>e</sup> BIMA

Demande d'homologation :

COMMANDEMENT DES FORCES  
FRANCAISES DU CAP VERT

10<sup>ème</sup> BATAILLON D'INFANTERIE  
de MARINE

Dakar, le 14 Août 1974

1524/10<sup>ème</sup> BIMA/PC

Le Chef de Bataillon Jacques BOUTEILLE  
Commandant le 10<sup>ème</sup> Bataillon  
d'Infanterie de Marine

à

Monsieur le Général Chef du Bureau  
d'Etudes et d'Homologation de la  
Symbolique Militaire  
(Service Historique des Armées)

Objet : Homologation de l'insigne du 10<sup>ème</sup> BIMA

Pièces jointes : 1 projet d'insigne  
1 annexe

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation  
le projet d'insigne du 10<sup>ème</sup> Bataillon d'Infanterie de Marine,  
qui a été créé le 1<sup>er</sup> Août 1974 conformément aux prescriptions  
de la DM n° 31221/MA/EMAT/Mo/o/CD du 9 Mai 1974, en  
remplacement du 1<sup>er</sup> RIAOM dissous.

La description de cet insigne est jointe en  
annexe.

MINISTÈRE DES A.  
E. M. A. T.  
Service Historique

Entré le 29 AOUT 1974  
N°  
Remis à



MINISTRE DE LA DEFENSE  
AGENCIE DE L'ARMEE DE MER  
SERVICE HISTORIQUE  
34700 CHATEAU DE VINCENNES  
ou 75007 PARIS ARS  
Tel. 343.70.61 - poste 51

VINCENNES, le  
n° 002857  
011.36

LE MINISTRE DE LA DEFENSE

ANNEXE

- Ancre : or*
- Fond d'insigne : Bleu Troupes de Marine*
- 10ème BIMA : Lettres Rouge*
- Lion : en relief couleur argent - évoque l'implantation du 10ème BIMA sur la Terre Africaine.*
- Encadrement : En Bambou noir, rappelle les campagnes d'Extrême Orient auquel le 10ème RIC (dont le 10ème BIMA est l'héritier) a pris part.*

Pour le MINISTRE DE LA DEFENSE, sur délégation  
le Colonel en Chef de l'Armée de Mer  
Chef d'Etat-Major de l'Armée de Mer  
Maire de l'Armée de Mer  
Directeur du Service Historique

STYLO

COMMANDEMENT DES FORCES  
FRANCAISES DE LA MER  
10ème BATAILLON D'INFANTERIE DE MARINE

-----

Ecu d'azur chargé à dextre d'une tête de lion arrachée d'argent.  
La patte du lion posée sur le diamant de l'ancre de marine or  
qui supporte l'écu.  
Bordure componnée d'or et de sable sur trois côtés de l'écu (Chef,  
dextre et senestre).

En flanc senestre inscriptions en lettres de gueules :  
Chiffre 10 et capitales disposées en pal

B  
I  
M  
A



G 2412

Décision d'homologation :

ROL/DC.

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE LA DEFENSE

ETAT-MAJOR DE L'ARMEE DE TERRE

SERVICE HISTORIQUE

94300 Château de VINCENNES  
ou 75997 PARIS ARMEES

Tél. 343.70.61 poste 59

VINCENNES, le **3 SEPT 1974**

N° DEF/EMAT/SH/SYMB.

CLT. 35

Le MINISTRE DE LA DEFENSE

à

Monsieur le Chef de Bataillon  
Commandant le 10<sup>e</sup> Bataillon d'Infanterie  
de Marine  
DAKAR

*3 Justings leus  
le 9.6.75*

O B J E T : Homologation d'un insigne

REFERENCE : B.O.E.M. n° 672

UNITE PRESENTANT UNE DEMANDE D'HOMOLOGATION

DECISION MINISTERIELLE

10<sup>e</sup> B.I.Ma.

L'insigne présenté est homologué sous le n° :

G. **2412**

Ecu d'azur chargé à dextre d'une tête de lion arrachée d'argent - la patte du lion posée sur le diamant de l'ancre de marine et, qui supporte l'écu.

Bordure camponnée d'or et de sable sur trois cotés (dextre chef senestre)

En flanc senestre inscriptions en lettres de gueules chiffre 10 et capitales disposées en pal

10  
B  
I  
M  
A

Ce numéro sera obligatoirement reproduit au dos de l'insigne.

Dès que l'insigne sortira de fabrication trois exemplaires seront adressés au Ministre de la Défense sous le présent timbre :

SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMEE  
Château de Vincennes  
94300 VINCENNES

Pour le MINISTRE DE LA DEFENSE et par délégation  
le Général d'Armée de BOISSIEU  
Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre  
P.O. le Général de Corps d'Armée GUINARD  
Directeur du Service Historique



• 11<sup>e</sup> BIma

Formé à partir de Bataillon de Tirailleurs Sénégalais n° 1, le 11<sup>e</sup> BIma en a repris l'insigne en modifiant le sigle. Mais, bien que non homologué, l'insigne du BTS 1 est l'objet d'un dossier d'homologation au SHD. Les pièces ci-dessous en attestent.

La demande initiale d'homologation :

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES FORCES  
ARMEES DE MADAGASCAR  
ET DEPENDANCES  
DIVISION DE TAMATAVE  
BATAILLON DE TIRAILLEURS  
SÉNÉGALAIS N°1  
LE CHEF DE CORPS  
N° 1022 B.1

Tamatave, le 22 Octobre 1952

LE CHEF DE BATAILLON TROJET  
Commandant le Bataillon de Tirailleurs Sénégalais N° 1

à Monsieur le Ministre de la Défense Nationale  
Bureau d'Etude et d'Information de la Symbolique Militaire (S.C de Monsieur le Général Directeur des Troupes Coloniales.

"VOIE HIERARCHIQUE "


OBJET :

J'ai l'honneur de vous adresser  
ci-joint un projet d'insigne du Bataillon  
de Tirailleurs Sénégalais n°1 stationné à  
Tamatave (Madagascar).

Si cette étude est acceptée je  
vous adresserai les projets de fanions du  
B.T.S.1 pour approbation.

ETAT MAJOR  
COURRIER  
Arrivée le 2 OCTO 1952  
sous N° 5205

DÉFENSE  
BUREAU




La fiche du SHAT avec le projet d'insigne proposé par le Bataillon :

Bataillon de Tirailleurs  
sénégalais nos

H 579 ✓

H 579

en instance  
maquette Dogo



Projet D'INSIGNE du B.T.51

649

DÉFENSE NATIONALE  
Bureau d'Etudes  
et d'Homologation  
de la  
Symbolique Militaire

La réponse du SHAT motivant le refus :

GR/JD.  
Secrétariat d'Etat aux Forces Armées  
" GUERRE "  
DIRECTION DES TROUPES COLONIALES  
Section d'Etudes et d'Informations  
Ecole Militaire — Bâtiment H  
PARIS-7°

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# BORDEREAU D'ENVOI

Monsieur le Ministre de la Défense Nationale  
Bureau d'Etudes et d'Homologation de la  
Symbolique Militaire, 231 Bd St-Germain


Paris, le 18 NOVE 1952 19

N° 133 647 SEITC

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
- Lettre N° 1022/BI du 22 Octobre 1952 du Commandant le B.T.S. N° 1 a/s demande d'homologation d'insigne..... (Transmission N° 588/2-0 du I.F.3. 7.II.52, du Général Commandant Supérieur des Forces Armées de Madagascar et Dépendances ... Projet d'insigne .....	I  I I	Transmis pour attributions  Le projet d'insigne présenté ne peut convenir : ancre non réglementaire, carte de Madagascar non conforme à la réalité... Il serait désirable qu'un autre projet fût établi par le Bureau de la Symbolique Militaire.

DÉFENSE NATIONALE  
Bureau d'Etudes  
et d'Homologation  
de la  
Symbolique Militaire  
Entré le 20-11-52  
1095

Le Colonel de KERMEL  
Chef de la S.E.I.T.C.



En dépit de ce refus, un insigne fut fabriqué pour le BTS 1 et c'est à partir de celui-ci, qu'en modifiant le sigle, le 11° BIMA se dota de son propre insigne non homologué lui également.

• 12<sup>e</sup> BIma

Ce bataillon créa son propre insigne en s'inspirant de celui du Bataillon de Tirailleurs Malgaches dont il était issu.

Demande d'homologation :

FIANARANTSOA, le 10 MARS 1959.

Commandement Supérieur  
des Forces Armées de  
MADAGASCAR & DEPENDANCES

SUBDIVISION SUD  
12<sup>ème</sup> BATAILLON d'INFANTERIE  
DE MARINE  
N° 997 / 12<sup>º</sup> BIma.

Le Lieutenant-Colonel G O R I A U X,  
Commandant le 12<sup>ème</sup> Bataillon  
d'Infanterie de Marine,  
à

Monsieur le C O L O N E L,  
Commandant la Subdivision-Sud,  
Etat-Major == 2<sup>ème</sup> Bureau.

O B J E T :- Demande d'homologation d'un insigne du Corps

REFERENCES :- Ma lettre N° 372/12<sup>º</sup> BIma., en date du 31.1.59  
- Lettre N° 150.539/TOM/SEI. de la Direction  
des T.O.M., en date du 21.2.59.-  
- Transmission N° 225/5. du GCS, en date du  
2.3.59.-


-----

Par lettre de seconde référence, la Section  
d'Etudes et d'Information de la Direction des Troupes  
d'Outre-Mer demandait que le projet d'insigne du Corps  
soumis par la lettre N° 372/12<sup>º</sup> BIma. du 31.1.59 soit  
modifié.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint pour  
homologation un nouveau projet d'insigne, différent du  
précédent.

Ce projet, établi après consultation de la Maison  
DRAGO, reprend le thème de l'ancien insigne du B.T.M. et  
n'en diffère que par l'inscription./-

Jointes :  
ttes.



*Suriauy*

11 MARS 1959



12<sup>e</sup> Bataillon d'Infanterie de Marine

Les capitales BI MA  
remplacent BTM  
l'unique du  
de Tirailleurs Malgaches  
selon

à un alligator du même  
sur capitales de Sable  
en canton sur le chef  
MA en pointe; le tout  
dans un d'acier de  
même du même -  
la trace le nombre 12  
en et en chef l'inscripteur  
malgache d'or "



46

A

P 1373

G 1612

Homologué

9. IV. 59

*[Signature]*

4253  
ENSE NATIONALE  
ureau d'Etudes  
d'Homologation  
de la  
brique Militaire  
le 7.4.59  
NATIONALE  
Bureau d'Etudes  
et d'Homologation  
de la Symbolique Militaire  
Homologué sous le No  
G. 1612

Décision d'homologation :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MINISTÈRE  
de la  
DÉFENSE NATIONALE

PARIS, le 25 mai 1959

Cabinet du Ministre

DM/CAB/SYMB/1612

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE DES ARMÉES

à Monsieur le Colonel Cdt la Subdivision-Sud  
Etat-Major - 2ème Bureau

S/C. de Monsieur le Chef de la S.E.I.T.O.M.  
Caserne Clignancourt - Bld. Ney  
PARIS 18°

O B J E T : Homologation d'un insigne militaire.

RÉFÉRENCES : D.M. n° 1711 du 17 Janvier 1951.  
Formulaire n° 1531 du 15 Mars 1951.

Z. 274

UNITÉ AYANT PRÉSENTÉ UNE  
DEMANDE D'HOMOLOGATION.

DÉCISION MINISTÉRIELLE

12ème BATAILLON D'INFANTERIE  
DE MARINE

L'insigne présenté est homologué sous le  
n° **G 1612**

"Les capitales B I M A  
remplacent B T M sur l'insigne  
du Bataillon de Tirailleurs  
Malgaches

Ce n° précédé de la lettre **G** sera  
obligatoirement reproduit au dos de  
l'insigne.

"d'or à un aligator du même  
et aux capitales d'azur BI  
en canton sénestre du chef  
et MA en pointe; le tout  
brochant sur l'ancre de  
marine du même -

Dès que l'insigne sortira de fabrication  
trois exemplaires seront adressés au  
Ministère de la Défense Nationale sous  
le timbre :

Sur la trabe le nombre 12  
d'azur et en chef l'inscription  
Madagascar d'or".

Bureau d'Études et d'Homologation de  
la Symbolique Militaire.

*Insignes pour*

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Pour le Ministre et par délégation  
Le Général CARLIER  
Chef du Bureau

*Carlrier*

DESTINATAIRES :

- Unité.
- M. le Secrétaire d'État  
(pour information)
- Dossier.
- Archives (Symb.)

Il est intéressant de constater que le CHETOM (Centre Historique et d'Etudes des Troupes d'Outre-Mer) de Fréjus détient une maquette d'un fabricant pour un autre projet. Qui l'a élaborée ? A-t-elle été présentée au SHAT ? Celui-ci l'aurait-il approuvé compte tenu du dessin fantaisiste de câble ? Voilà une série de questions qui n'a pas trouvé de réponses.



- 14<sup>e</sup> BIma

A conservé l'insigne du Bataillon Européen de MADAGASCAR en modifiant le sigle. Le BEM avait fait homologuer son insigne en 1952.

Transmission de la demande d'homologation par la Direction des Troupes Coloniales :

GR/MD  
 Secrétariat d'Etat aux Forces Armées  
 " GUERRE "  
 DIRECTION DES TROUPES COLONIALES  
 Direction d'Etudes et d'Informations  
 Ecole Militaire — Bâtiment H  
 PARIS - 7<sup>e</sup>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## BORDEREAU D'ENVOI

à Monsieur le Ministre de la Défense Nationale

: - Bureau d'Etudes et d'Homologation de la  
 Symbolique Militaire -  
 231, Bd. St-Germain - Paris 7<sup>o</sup> -

Paris, le **29 MARS 1952** 19


N<sup>o</sup> **130968** / SEITC

DESIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
- Maquette du projet d'insigne du Bataillon Européen de Madagascar.....	1	<p style="text-align: center;"><u>TRANSMIS</u></p> <p style="text-align: center;">" Aux Fins d'homologation "</p> <p style="text-align: center;">Avis favorable.</p>

DÉFENSE NATIONALE  
 Bureau d'Etudes  
 et d'Homologation  
 de la  
 Symbolique Militaire

Entré le 21.3.52  
 782

Le Colonel GASSET  
 Chef de la S.E.I.T.C.  
 P.O. Le Lt. Colonel DIVES, Adjoint



# Bataillon Européen de Madagascar

Escudo en fondo  
d'or chargé de  
un reguín de sable a vuete  
blanc a dextre, et  
de l'is de Madagascar  
de guules a trois  
resurrections de rades a sinistre  
L'écu surmonté sur  
l'aigle coloniale  
d'or.  
au canton dextre  
des lettres BE.



DÉFENSE NATIONALE  
Bureau d'Etudes  
et d'Homologation  
de la Symbolique Militaire  
Homologué sous le N°  
**G 900**

petite homologation  
Sous réserve

- 1°/ de supprimer la bordure extérieure de l'écu qui alourdit la composition sans raison
- 2°/ de donner aux oreilles des <sup>partes</sup> de l'aigle la forme traditionnelle définie au BO 19 du 7 mai 1951.

2/4/52

*Carlier*

589

492  
DÉFENSE NATIONALE  
Bureau d'Etudes  
et d'Homologation  
de la  
Symbolique Militaire

Décision d'homologation :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MINISTÈRE  
de la  
DÉFENSE NATIONALE

PARIS, le 2 AVRIL 1952

Cabinet du Ministre

D.M. CAB/SYMB/ G. 900

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE  
M. le Commandant du Bataillon Européen  
à Madagascar  
S/C de M. le Colonel  
Chef de la Section d'Etudes et d'Informations  
des Troupes Coloniales - Ecole Militaire -  
Bâtiment H - PARIS 7<sup>e</sup>

O B J E T : Homologation d'un insigne militaire.

RÉFÉRENCES : D.M. n° 1711 du 17 Janvier 1951.

Formulaire n° 1531 du 15 Mars 1951.

Z. 274

UNITÉ AYANT PRÉSENTÉ UNE  
DEMANDE D'HOMOLOGATION.

DÉCISION MINISTÉRIELLE

BATAILLON EUROPEEN  
DE  
MADAGASCAR

L'insigne présenté est homologué sous le

n° **G 900**

Ce n° précédé de la lettre **G** sera  
obligatoirement reproduit au dos de  
l'insigne.

Sous réserve 1°) de supprimer  
la bordure extérieure de l'écu  
alourdit la composition  
sans raison.  
2°) de donner aux oreilles des  
pattes de l'ancre la forme tra-  
ditionnelle définie au B.O. 19  
du 7 Mai 1951.

Dès que l'insigne sortira de fabrication  
trois exemplaires seront adressés au  
Ministère de la Défense Nationale sous  
le timbre :

Bureau d'Etudes et d'Homologation de  
la Symbolique Militaire.

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Pour le Ministre et par délégation

Le Général de division **GANEVAL**  
Chef de l'Etat-Major Particulier

Signé : **GANEVAL**

*recu 3 ins. le  
26-8-52  
Reçu le 8 déc. 1961  
Nouveaux ins avec  
inscriptions  
M. B. H. z  
(voir n° 5435)*

DESTINATAIRES :

- Unité.
- M. le Secrétaire d'Etat  
(pour information)
- Dossier.
- Archives (Symb.)

BE d'envoi des 3 insignes du 14<sup>e</sup> BIMA au SHAT spécifiant que l'homologation G 900 a été conservée :

MINISTÈRE DES ARMÉES "TERRE"

Paris, le 6 DEC 1961

DIRECTION  
DES TROUPES ~~DE~~ OUTRE-MER DE MARINE

SECTION D'ÉTUDES ET D'INFORMATION

Caserne Clignancourt  
Boulevard Ney - PARIS-18<sup>e</sup>

**BORDEREAU D'ENVOI**

à Monsieur le Général, Chef du Service Historique  
de l'Armée - Section de la Symbolique Militaire


N<sup>o</sup> **153319** ~~1501/SH~~ TDM/SEI/BT.I. *Symb.*

Château de Vincennes

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Insignes du 14 <sup>ème</sup> Bataillon d'Infanterie de Marine  5438 DÉFENSE NATIONALE Bureau d'Etudes et d'Homologation  Entré le <u>8 Decem. 1961</u>	3 ex.	TRANSMIS POUR ATTRIBUTIONS  Cet insigne rectifié est celui de l'ex-Bataillon Européen de Madagascar homologué le 2.4.1952 sous n <sup>o</sup> G.900  Le Bataillon Européen de Madagascar a pris l'appellation de 14 <sup>ème</sup> BIMA en exécution des prescriptions de l'I.M. n <sup>o</sup> <u>7284/TOM/BT.O.</u> du 20.10.58 <u>4085/AM/CAB.</u>

MINISTÈRE DES ARMÉES  
Armée de Terre  
S.H. - Ser. Historique  
Entré le 7 DEC 1961  
Remis à

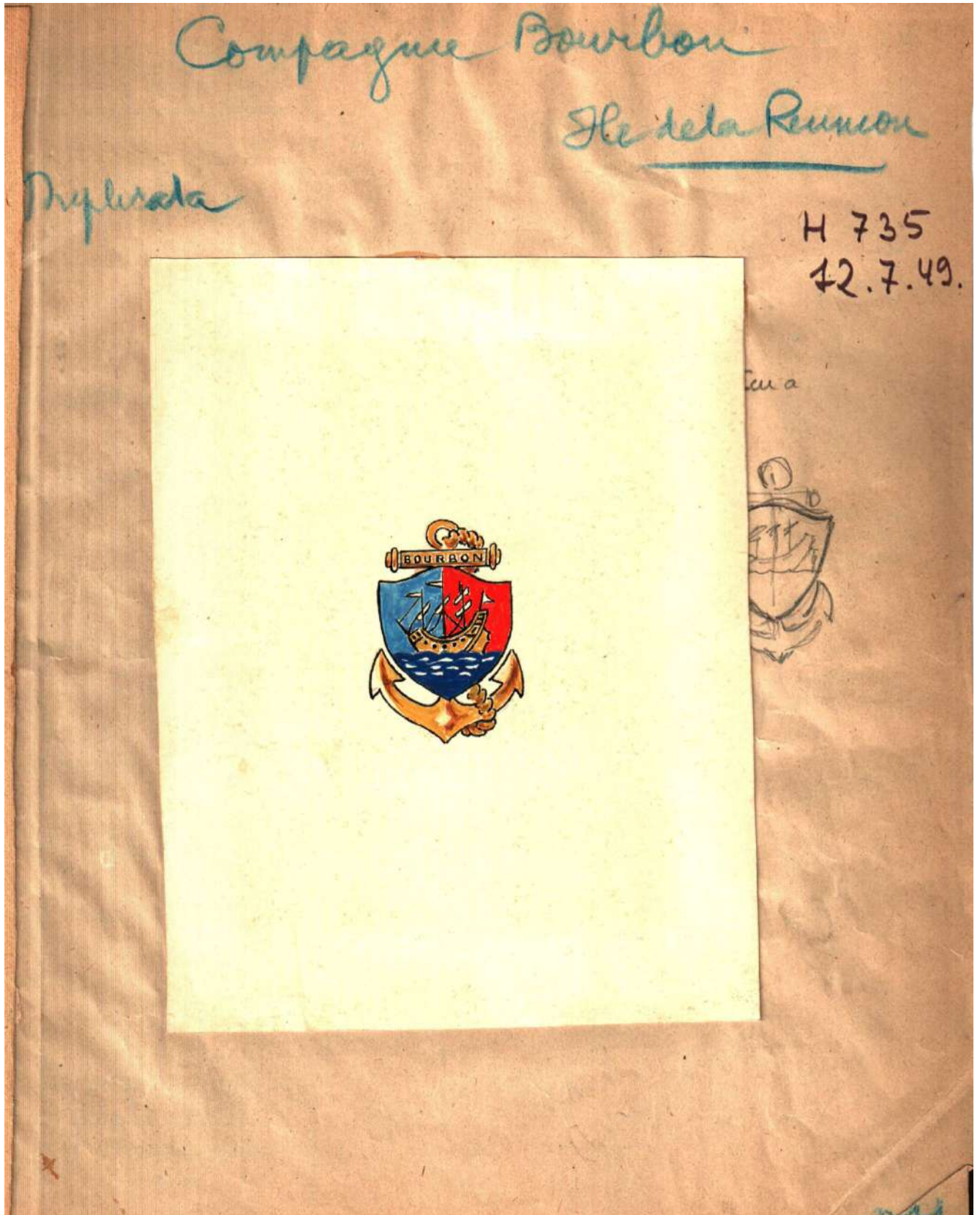
Le Colonel BARADA  
Chef de la S.E.I.T.D.M.



- **15<sup>e</sup> BIma**

Le 15<sup>e</sup> BIma de 1<sup>ère</sup> formation n'a pas eu d'insigne.

A sa deuxième formation en 1965 à Saint-Denis-de-la-Réunion, il a repris l'insigne de la Compagnie Bourbon qui avait été homologué H 735 en juillet 1949





Décision d'homologation :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

Secrétariat d'Etat aux Forces Armées (Guerre)

Etat-Major Général des Forces Armées (Guerre)

Service Historique

Tél. : LIT. 78-10 - Poste 3345

PARIS, le 12 JUIL 1949

DEMANDE D'HOMOLOGATION

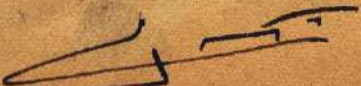
N° 1065  
EMG-FA/G/SH-A

Référence : Lettre N°242/3 du 9 Mars 1949  
du Général de Division Cdt Sup. des Troupes de Madagascar et Dépendances.

DEMANDE	REP ON SE
Demande d'homologation de l'insigne de la Compagnie BOURSON - Ile de la Réunion	Insigne approuvé.  N° d'Homologation. H. 735
Ce numéro précédé de la lettre "H" sera obligatoirement reproduit au dos de l'insigne. Dès que l'insigne sera sorti de fabrication il en sera adressé 2 exemplaires au Service Historique pour les collections.	

CHIEF D'ETAT-MAJOR Général de Division, Cdt. Sup. des Troupes de Madagascar et Dépendances.

P. le Secrétaire d'Etat aux Forces Armées (Guerre)  
et par délégation  
Pour le Général de C.A. REVERS  
Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées (Guerre)  
Le Général JACQUOT  
S/Chief d'Etat-Major de l'Armée de Terre



Réponse en 1951 à l'inventaire des insignes :

COMMANDEMENT SUPERIEUR  
DES FORCES TERRESTRES DE  
MADAGASCAR & DEPENDANCES

H 735

56

H 735

I N S I G N E D E

LA COMPAGNIE B O U R B O N

a) Historique et composition de l'insigne :

L'insigne représente le coin supérieur droit de l'écusson de la Réunion : une caravelle sur champ d'azur et de gueules. En second plan l'Ancre de Marine.

b) Autorité ayant donné l'autorisation de mise en fabrication :

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Forces Armées (Guerre) Homologation sous n° H.735 du 12 juillet 1949

c) Date de la première mise en fabrication :

Octobre 1949

d) Fabricant :

DRAGO - 43 Rue Olivier METRA - Paris XX°

e) Prix unitaire :

210 francs métr.

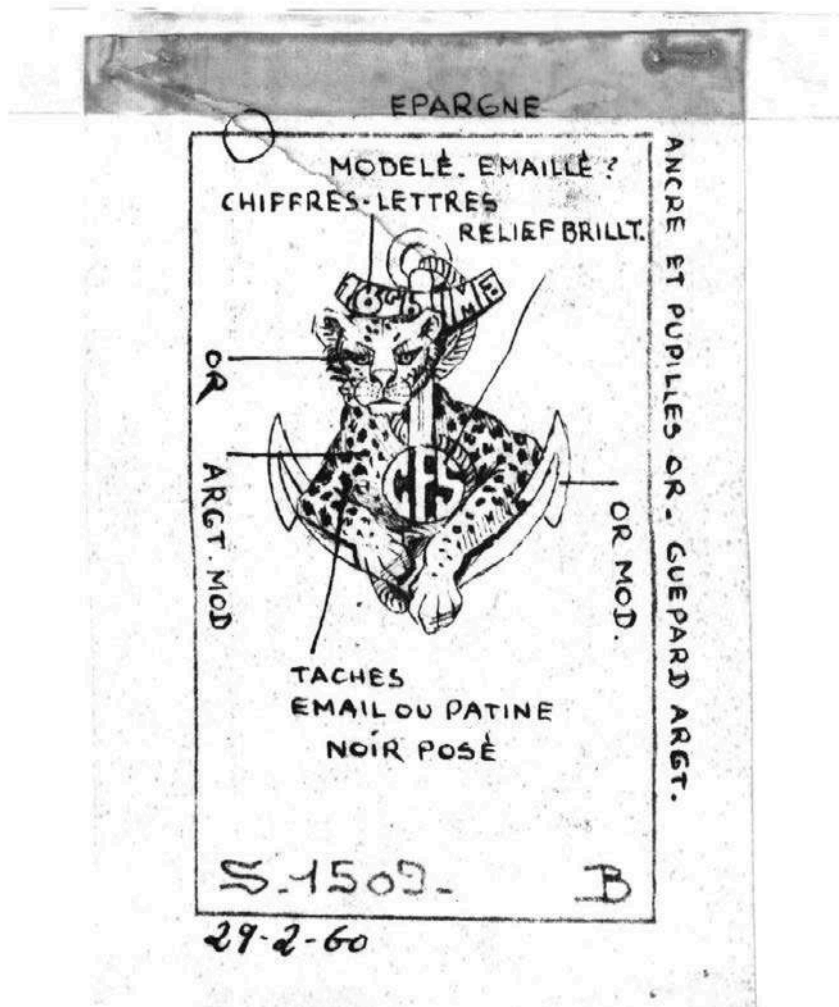
DÉFENSE NATIONALE  
Bureau d'Etudes  
et d'Homologation  
de la  
Armée Militaire  
Entré le 5 JUIL 1951

73

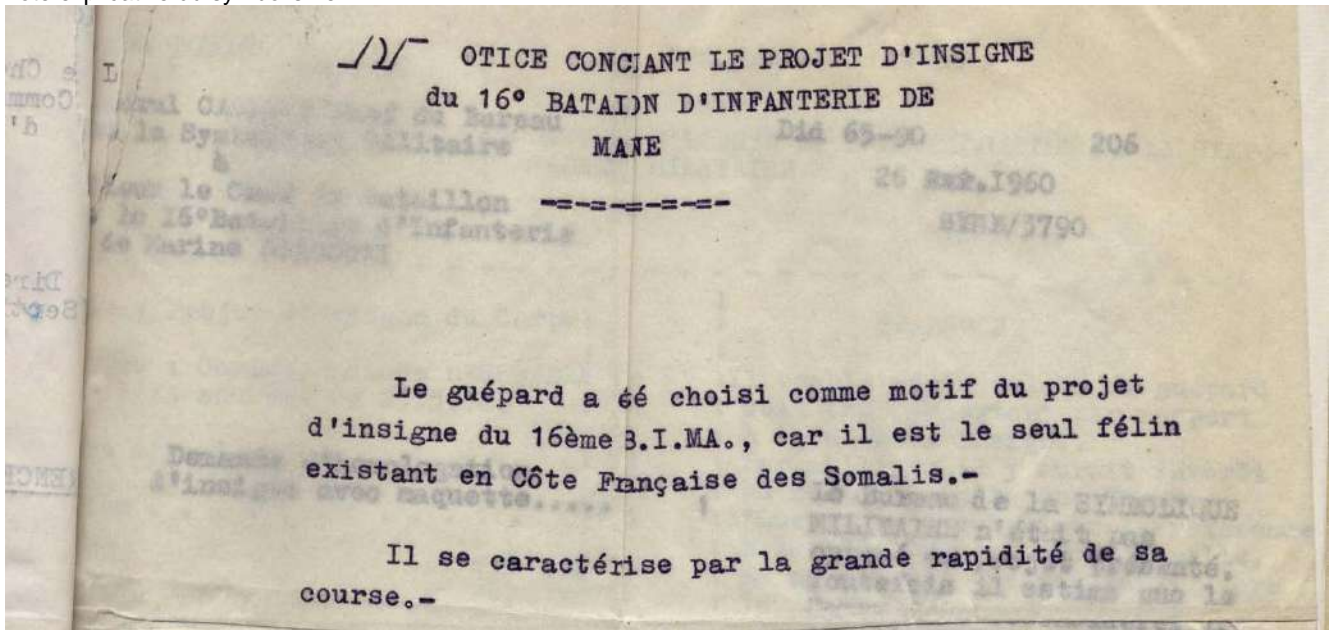
- 16° BIma

Ce Bataillon créa son propre insigne. La lettre de demande du Chef de corps n'est pas disponible.

Maquette initiale de Drago :



Note explicative du symbolisme :



Fiche d'homologation du SHAT :

16<sup>e</sup> Bataillon d'Infanterie de Marine

DIRECTION  
DES TROUPES D'OUTRE-MER

SECTION D'ETUDES ET D'INFORMATION

Casernes Clignancourt  
Boulevard Ney - PARIS 14<sup>e</sup>

151853

Avec de manière d'or  
à un qui-pard et argent.  
Le chiffre 16 et l'initiale  
BIMa d'or en pal sur  
la tige et la tige de l'anneau



p. 1448  
G1724

Homologué  
25. VI. 60

*[Signature]*

DEFENSE NATIONALE  
14898  
DEFENSE (Homologation)  
Bureau d'Etudes  
et d'Homologation  
Entré le 22.4.60  
Entré le 22.4.60

Décision d'homologation :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MINISTÈRE  
de la  
DÉFENSE NATIONALE

Cabinet du Ministre

PARIS, le 27 Juin 1960

LE MINISTRE <sup>DES ARMÉES</sup> DE LA DÉFENSE NATIONALE

D.M.CAB/SYMB/G.1724

à Monsieur le Chef de Bataillon  
Cdt. le 16<sup>e</sup> Bataillon d'Infanterie de Marine  
s/c de Mr. le Colonel Chef de la S.E.I.T.C.

O B J E T : Homologation d'un insigne militaire.

RÉFÉRENCES : D.M. n° 1711 du 17 Janvier 1951.

Formulaire n° 1531 du 15 Mars 1951.

Z. 274

UNITÉ AYANT PRÉSENTÉ UNE  
DEMANDE D'HOMOLOGATION.

DÉCISION MINISTÉRIELLE

16<sup>e</sup> BATAILLON D'INFANTRIE  
DE MARINE

L'insigne présenté est homologué sous le

n° **G 1724**

"Ancre de marine d'or à un  
guépard d'argent. Le chiffre  
16 et l'inscription BIMA  
d'or en pal sur la trabe et la  
tige de l'ancre".

Ce n° précédé de la lettre **G** sera  
obligatoirement reproduit au dos de  
l'insigne.

Dès que l'insigne sortira de fabrication  
trois exemplaires seront adressés au  
Ministère de la Défense Nationale sous  
le timbre :

Bureau d'Études et d'Homologation de  
la Symbolique Militaire.

*insignes  
restes*

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Pour le Ministre et par délégation  
Le Général CARLIER  
Chef du Bureau.

DESTINATAIRES :

- Unité.
- M. le Secrétaire d'État  
(pour information)
- Dossier.
- Archives (Symb.)

• 17<sup>e</sup> BIma

Ce bataillon créa son propre insigne.  
Demande d'homologation :

ALA, le 19 Janvier 1959

TROUPES DE L'A.E.F.- CAMEROUN  
-----  
17<sup>e</sup> BATAILLON D'INFANTERIE DE MARINE  
-----  
BUREAU DU CHEF DE CORPS  
-----  
N<sup>o</sup> 410 / 17<sup>e</sup> B.I.MA

Le Lieutenant-Colonel LAMBERTON, Commandant le Bataillon  
d'Infanterie de Marine

à

Monsieur le Ministre de la Défense Nationale  
Bureau de la " Symbolique Militaire "  
231, Boulevard Saint Germain  
PARIS 7<sup>e</sup>

( Voie hiérarchique )

O B J E T : Homologation d'insignes.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir  
accorder l'homologation de l'insigne dont la maquette est jointe :

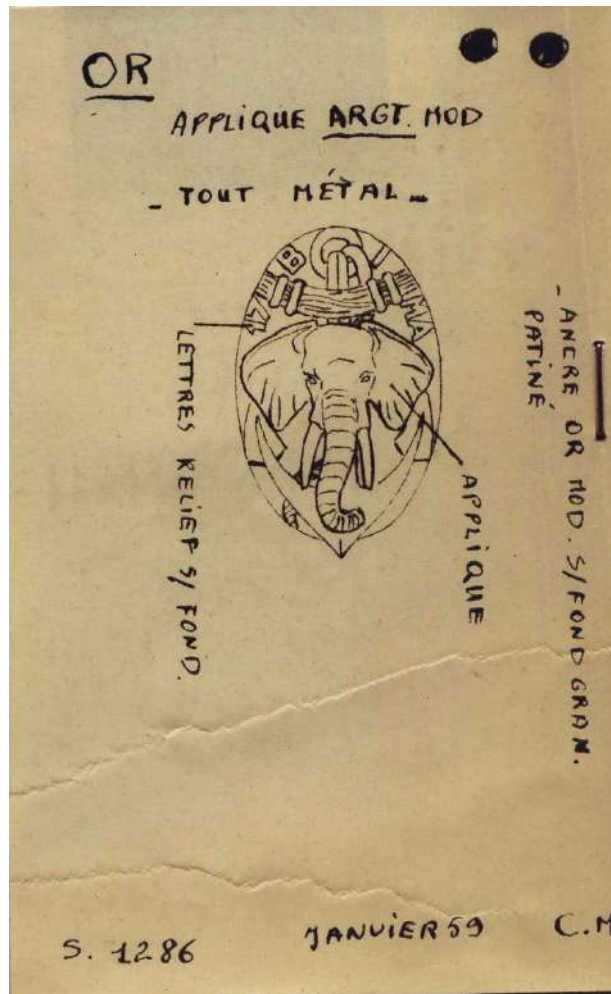
Maquette N<sup>o</sup> S 1286 : Insigne du 17<sup>e</sup> Bataillon d'Infanterie  
de Marine.

4097

DÉFENSE NATIONALE Bureau d'Etudes et d'Homologation de la Symbolique Militaire Entré le <u>27.1.59</u>
---



Maquette Drago de l'insigne proposé :





Renseignements complémentaires données à la Section d'Etudes et d'Information des Troupes d'Outre-Mer :

DOUALA, le 12 Février 1959

TRoupES DE L'A.E.F.- CAMEROUN  
17° BATAILLON D'INFANTERIE DE MARINE  
BUREAU DU CHEF DE CORPS  
N° 250 / 17° B.I.Ma

**PL**

Le Lieutenant-Colonel LAMBERTON, Commandant le 17° Bataillon d'Infanterie de Marine

au

Colonel, Chef de la Section d'Etudes et d'Informations des Troupes d'Outre-Mer.

O B J E T : Homologation d'insignes.

REFERENCE : Votre lettre N° 150.316/TOM/SEI en date du 31 Février 1959.

J'ai l'honneur de vous transmettre les renseignements que vous me demandez dans votre lettre citée en référence.

17° B.I.Ma. Le 17° B.I.Ma formant corps, créé le 7 Février 1957 sous le vocable " Bataillon de Tirailleurs du Cameroun N°2" est devenu récemment le 17° B.I.Ma par changement d'appellation. Il est issu du Bataillon de Tirailleurs du Cameroun, ayant lui-même succédé au 1° Régiment de Tirailleurs du Cameroun après 1945.

Sa garnison principale est Douala, et son rayon d'action s'étant à tout le sud du Cameroun, jusqu'à proximité de Yaoundé. C'est le domaine de la grande forêt vierge, royaume incontesté de l'éléphant qu'on rencontre même sur les grands axes qui le traversent, et refuge des maquis upécistes contre lequel le Bataillon a lutté victorieusement depuis trois ans et qu'il a réussi à détruire complètement en fin 1958.

11° E.B.I.Ma. Cet escadron a été créé le 1<sup>er</sup> Décembre 1956 sous le vocable Escadron Blindé du Cameroun. Il est devenu récemment le 11° E.B.I.Ma par changement d'appellation. Il est stationné à Douala pour sa plus grande partie et assure le maintien de l'ordre en ville et sur la côte sud du Cameroun.

S. E. I. T. C.  
00058 21 FEV 59  
J

Il a été formé à partir d'un détachement Blindé existant depuis 1940, date du débarquement du premier Escadron de chars des Troupes du Colonel Leclerc.

Outre quatre pelotons de combat (chars légers, Auto-mitrailleuses M 8 et half-tracks), il assure le soutien automobile de Douala et de Koutaba grâce à ses deux ateliers de 2<sup>e</sup> Echelon et le transport du matériel grâce à ses deux pelotons de transport, ce qui explique la présence de la roue dentée au sommet de l'ancre.

Les cocotiers et palmiers figurant sur le fond de l'insigne sont parmi les arbres que l'on trouve en plus grand nombre à Douala et sur la côte, à l'état sauvage ou en plantations.

Copie à :

Colonel Cdt Milit. au Cameroun  
à Yaoundé " à titre CR".



Fiche d'homologation du SHAT :

17<sup>o</sup> Bataillon et Infanterie de  
Harni

diplôme d'argent  
sur l'anneau de  
d'or - Inscriptions  
I MA  
le .



P 1344  
G 1593  
Homologué  
2 mars 1959

*Eschej*

ATIONALE  
Etudes  
ologation  
la  
e  
7.1.59

Décision d'homologation :

*insigne reçu*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**MINISTÈRE**  
de la  
**DÉFENSE NATIONALE**

PARIS, le **13 Mars 1959**

**LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE**

DES ARMÉES

Cabinet du Ministre

à Monsieur le Lt-Colonel Cdt. le  
17<sup>e</sup> B.I.M.A.  
s/c de Mr. le Colonel chef de la S.E.I.T.C  
PARIS

D.M.CAB/SYMB/G.1593

**O B J E T** : Homologation d'un insigne militaire.

**RÉFÉRENCES** : D.M. n° 1711 du 17 Janvier 1951.  
Formulaire n° 1531 du 15 Mars 1951.

Z. 274

UNITÉ AYANT PRÉSENTÉ UNE DEMANDE D'HOMOLOGATION.	DÉCISION MINISTÉRIELLE
<u>17<sup>e</sup> BATAILLON D'INFANTERIE</u> <u>DE MARINE</u>	L'insigne présenté est homologué sous le
"Rencontre d'éléphant d'argent brochant sur l'ancre de marine d'or. En chef et en orle l'inscription I 7 B I M A	n° <b>G 1593</b>
Ecu ovale".	Ce n° précédé de la lettre <b>G</b> sera obligatoirement reproduit au dos de l'insigne.
<i>M. 2/5</i>	Dès que l'insigne sortira de fabrication trois exemplaires seront adressés au Ministère de la Défense Nationale sous le timbre :
	Bureau d'Études et d'Homologation de la Symbolique Militaire.
	<b>LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE</b>
	Pour le Ministre et par délégation Le Général <b>CARLIER</b> Chef du Bureau.
<b>DESTINATAIRES :</b>	
- Unité. - M. le Secrétaire d'État (pour information) - Dossier. - Archives (Symb.)	

• 18° BIma

L'insigne du 18° BIma n'a pas été homologué en tant que tel. Il a repris l'homologation du Bataillon Autonome du Soudan Ouest à partir duquel il a été formé.

Demande initiale d'homologation du BASO :

-----  
3ème BRIGADE  
-----  
BATAILLON AUTONOME DU SOUDAN  
OCCIDENTAL  
-:-  
N° -984/BO

KAYES , le 4 septembre 1951

Le Lieutenant Colonel MAROT-LASSAUZAIE,  
Cdt le Bataillon Autonome du Soudan Occidental  
KAYES .

au

Général , Directeur des Troupes Coloniales .  
-Section Historique-  
Ecole Militaire -Paris -7ème .

OBJET : Homologation d'insigne .

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'accorder l'homologation de l'insigne dont je vous joins le modèle , pour le bataillon Autonome du SOUDAN OCCIDENTAL.

Cette insigne cherche à symboliser la région où le Bataillon est implanté par la tête de damalisque , sur fond de palmiers et bande de sable .

*N'ajoute rien à la composition ou dirait un feu d'artifice!*

Les émaux , non conformes au modèle que je vous adresse , seront bleu clair pour le ciel , bleu plus foncé pour la partie basse de l'écusson qui représente le SENEGAL.

J'aurai désiré pour le fleuve un Vert Nil mais la maison DRAGO m'a fait connaitre qu'elle ne pouvait pas se procurer l'émail de cette couleur actuellement .

signé : illisible .

---

LE/AG  
SECRETARIAT D'ETAT à la "GUERRE"

Paris , le 8 OCTO 1951

SECTION DES TROUPES COLONIALES  
Section d'Etudes et d'Informations

COPIE CONFORME TRANSMISE à :

Ecole Militaire Bâtiment H  
PARIS 7ème

M. Le Ministre de la défense  
Nationale , Bureau d'Etudes de  
la Symbolique Militaire .  
231 Bd Saint Germain  
PARIS VIIème

112173 /S.E.I.T.C.

Favorable pour l'homologation du projet  
.../...

-2-

d'insigne présenté par le Lt Colonel  
Commandant le Bataillon autonome du  
Soudan occidental .

Réf: B.M N° 1711 /CAB/ DN/R.R du 17.Janvier

P. Le Colonel GASSET , chef de la  
S.E.I.T.C.  
Le Colonel DIVES, Adjoint:



# Bataillon autonome du Soudan occidental

## Kayes

Arme traditionnelle  
des Troupes Coloniales  
d'or sur laquelle  
broche un renouveau  
de damasquinure du  
même. Le tout sur  
un fond "bleu clair" sur  
lequel se détachent de  
petits vilhouettes de palmiers  
d'or reposant sur une  
divise d'or soutenue  
d'une mer "bleu foncé".  
Le tout enfermé dans  
un mouvement en ovale  
rejoignant le point de  
l'anneau de l'arme



bleu clair

bleu foncé.  
lettre du 4/9/51

Peut être homologué  
9/10/51 Louis  
R

DÉFENSE NATIONALE  
Bureau d'Études  
et d'Homologation  
de la Symbolique Militaire  
Homologué sous le N°  
G 856

no 558  
DÉFENSE NATIONALE  
Bureau d'Études  
et d'Homologation  
de la  
Symbolique Militaire  
Entré le 9 OCT. 1951

528

Décision d'homologation :

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MINISTÈRE  
de la  
DÉFENSE NATIONALE

PARIS, le 9 Octobre 1951

Cabinet du Ministre

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE  
M. le Lt Colonel MAROT-LASSAUZAIE  
à Cdt le Bataillon Autonome du Soudan Occidental  
KAYBS  
S/C de M. le Colonel GASSET  
Chef de la S.E.I.T.C.  
École Militaire - Bâtiment H - PARIS 7e

D.M. CAB/SYMB/ G. 856

**O B J E T** : Homologation d'un insigne militaire.

**RÉFÉRENCES** : D.M. n° 1711 du 17 Janvier 1951.  
Formulaire n° 1531 du 15 Mars 1951.

---

<p><b>UNITÉ AYANT PRÉSENTÉ UNE DEMANDE D'HOMOLOGATION.</b></p> <p style="text-align: center;">BATAILLON AUTONOME DU SOUDAN OCCIDENTAL</p> <p style="text-align: center;">----- KAYBS -----</p>	<p style="text-align: right;">Z. 274</p> <p style="text-align: center;"><b>DÉCISION MINISTÉRIELLE</b></p> <p>L'insigne présenté est homologué sous le n° <b>G 856</b></p> <p>Ce n° précédé de la lettre <b>G</b> sera obligatoirement reproduit au dos de l'insigne.</p> <p>Dès que l'insigne sortira de fabrication trois exemplaires seront adressés au Ministère de la Défense Nationale sous le timbre :</p> <p style="text-align: center;">Bureau d'Études et d'Homologation de la Symbolique Militaire.</p>
--	---

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Pour le Ministre et par Délégation  
Le Directeur du Cabinet,

**Signé : FALAIZE**

**DESTINATAIRES :**

- Unité.
- M. le Secrétaire d'État  
(pour information)
- Dossier.
- Archives (Symb.)

*nech*

Dans le dossier du Bataillon Autonome du Soudan Ouest détenu désormais par la SHD, aucun document ne prouve que son homologation ait été transférée au 18° BIMA.



• 19<sup>e</sup> BIMA

L'insigne du 19<sup>e</sup> BIMA n'a pas été homologué en tant que tel. Il a repris l'homologation du Bataillon Comorien Mixte à partir duquel il a été formé.

Demande initiale d'homologation du Bataillon Comorien Mixte :

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES FORCES  
TERRESTRES DE MADAGASCAR ET DEPENDANCES

-----  
BATAILLON COMORIEN MIXTE  
-----

Manjakandriana, le 26.3.52.

N° 1.060/B.C.M.  
2-E

Le Chef de Bataillon E R K E R  
Commandant le Bataillon Comorien Mixte de  
MANJAKANDRIANA

à

Monsieur le Colonel Commandant la  
Subdivision Militaire de  
TANANARIVE

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en vue de son homologation, la maquette de l'insigne du Bataillon Comorien Mixte réalisé après une longue correspondance échangée entre le Bataillon, la maison "DRAGO" et le Bureau de la Symbolique Militaire.

Nous avons tenu à ce que les éléments qui entrent dans la composition de notre insigne soient les suivants :

- fond émail rouge, couleur symbolique de Madagascar et de ses Dépendances,

- cocotiers stylisés sur les flancs de l'insigne évoquant la flore caractéristique de l'Archipel,

- l'ancre de Tradition de l'Arme cordée et brochée d'une étoile verte à cinq branches à la couleur du prophète.

Il est entendu avec la Maison " DRAGO " que :

1°) - l'ancre sera cordée comme il convient, le cordage étant placé non pas comme il l'est dans la maquette ci-jointe, mais dans sa position traditionnelle, c'est à dire qu'il partira sur la droite et ressortira en bas par la gauche et par dessus la patte de l'ancre.

2°) - l'ancre elle-même devra être légèrement affinée.

3°) - c'est le cocotier et non le palmier qui sera stylisé sur les flancs de l'insigne.

Signé : ERKER.

-----  
TRANSMISSION N° 125/2-0 du 27 Mars 1952. du Commandant le Bataillon Comorien  
I.F.3. Mixte de MANJAKANDRIANA.

" Avec Avis favorable ".

en application des prescriptions des C.M. N° 77.842-TC/S  
et 110.861-TC/S.E.I.T.C. du 18 Avril 1951.

.../...

Transmission par la Direction des Troupes Coloniales :

GR/MD

SECRETARIAT D'ETAT A LA " GUERRE "

DIRECTION  
DES TROUPES COLONIALES

PARIS, le - 4 AVRIL 1952

Section d'Etudes et d'Informations

Ecole Militaire - Bâtiment " H " -  
- PARIS 7° -

N° 131023 /SEITC.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Transmise à Monsieur le Ministre de la Défense Nationale

Bureau d'Etudes et d'Homologation  
de la Symbolique Militaire

- pour homologation du projet d'insigne présenté.

" Avis favorable ".

- ci-joint la maquette en couleur et celle donnant les rectifications signalées dans la lettre du Commandant le Bataillon Comorien Mixte.

Le Colonel GASSET  
Chef de la S.E.I.T.C.

P.O. Le 1<sup>er</sup> Colonel DIVES, Adjoint

DÉFENSE NATIONALE  
Bureau d'Etudes  
et d'Homologation  
de la  
Symbolique Militaire  
Entré le 8. 4. 52



Fiche d'homologation du SHAT :

# Bataillon Comorien Mixte de Manjakandiana

Sur un quadrilatère,  
de grandes loses d'or  
accroché sur les flancs  
de deux pals de visages  
chargés de crochets d'or;  
à l'axe centrale d'or  
au sommet de laquelle  
brochant sur le tout.  
En point les lettres:  
Bor Comorien mixte.



DÉFENSE NATIONALE  
Bureau d'Études  
et d'Homologation  
de la Symbolique Militaire  
Homologué sous le N°  
6907

Revue homologuée  
9.6.52

*Balluy*

DÉFENSE NATIONALE  
Bureau d'Études  
et d'Homologation  
de la  
Symbolique Militaire  
Entré le 8 - 11 - 52

791

578

Décision d'homologation :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ	
MINISTÈRE de la DÉFENSE NATIONALE	PARIS, le 16 Avril 1952
Cabinet du Ministre	LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
D.M. CAB/SYMB/ G. 907	M. le Chef de Bataillon ERKER à Cdt le Bataillon Comorien Mixte - MANJAKANDRIANA S/C de M. le Colonel Chef de la Section d'Etudes et d'Informations des Troupes Coloniales - Ecole Militaire - Bâtiment H - PARIS VII <sup>e</sup>
<b>O B J E T</b> : Homologation d'un insigne militaire.	
<b>RÉFÉRENCES</b> : D.M. n° 1711 du 17 Janvier 1951. Formulaire n° 1531 du 15 Mars 1951.	
UNITÉ AYANT PRÉSENTÉ UNE DEMANDE D'HOMOLOGATION.	DÉCISION MINISTÉRIELLE
BATAILLON COMORIEN MIXTE DE MANJAKANDRIANA	L'insigne présenté est homologué sous le n° <b>G 907</b> Ce n° précédé de la lettre G sera obligatoirement reproduit au dos de l'insigne. Dès que l'insigne sortira de fabrication trois exemplaires seront adressés au Ministère de la Défense Nationale sous le timbre : Bureau d'Études et d'Homologation de la Symbolique Militaire.
DESTINATAIRES :	LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
- Unité. - M. le Secrétaire d'État (pour information) - Dossier. - Archives (Symb.)	Pour le Ministre et par délégation Le Général de division GANEVAL Chef de Bureau Particulier Signé : GANEVAL

Dans le dossier du Bataillon Comorien Mixte détenu désormais par la SHD, aucun document ne prouve que son homologation ait été transférée au 19<sup>e</sup> BIMA.

• 22<sup>e</sup> BIMA

1<sup>ère</sup> formation à partir du Bataillon Autonome du Niger Nord

L'insigne de ce Bataillon n'a pas été homologué en tant que tel, il a repris l'homologation de celui du BANN ( G 1527 ) :

Demande initiale datée du 17 mars 1958 précède de 6 mois environ le changement d'appellation :

Agadez le 17 Mars 1958.

Le Lieutenant-Colonel MAGENDIE  
Commandant le Bataillon Autonome  
du Niger-Nord AGADEZ ( Niger )

à

Monsieur le Ministre de la Défense Nationale  
Bureau de la " Symbolique Militaire "  
231, Boulevard Saint-Germain 231  
PARIS ( 7<sup>e</sup> )  
( Voie Hierarchique )

OBJET : J'ai l'honneur de soumettre à votre  
Demande d'homologation approbation la maquette technique de l'insigne destiné  
d'insigne au Bataillon Autonome du Niger-Nord, dont je sollicite  
l'homologation officielle.

PIECE JOINTE :  
- Maquette technique de  
l'insigne.

TRoupes DU GROUPE DE L'AOF - TOGO  
4<sup>e</sup> BRIGADE  
BATAILLON AUTONOME DU NIGER-NORD  
N<sup>o</sup> 427 / NN  
- oOo -

BATAILLON AUTONOME NIGER-NORD  
\* Chef de Corps \*

4<sup>e</sup> BRIGADE D'A. O. F.  
ENTRÉE  
N<sup>o</sup> 4659  
Date 21/3. 58  
Bureau :

Transmission le Direction des Troupes d'Outre-Mer (ex-Troupes Coloniales) :

H

DE LA DÉFENSE NATIONALE  
FORCES ARMÉES « TERRE »

Paris, le 17 MAI 1958

DIRECTION  
TROUPE COLONIALES  
d'OUTRE-MER

BUREAU D'ÉTUDES ET D'INFORMATIONS

Caserne Clignancourt  
Boulevard Ney - PARIS-18<sup>e</sup>

51302 /DN/G/TC/SEI

## BORDEREAU D'ENVOI


à Monsieur le Général, Chef du Bureau d'Etudes  
et d'Homologation de la Symbolique Militaire  
FORT-DE-VINCENNES

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Ordonnance n° 427/NN, en date du 1.1.1958 du Lt-Colonel Cdt Commandant Autonome du Niger-Nord demandant l'homologation de l'insigne présenté.	1	" <u>TRANSMIS</u> " <u>Four décision</u> Sans objection de la S.E.I.T.O.M.
Carte transmissive n° 10.657/1958, en date du 2.4.1958 du Cdt Autonome des F.A. de la zone de défense A.O.F.-TOGO.	1	
Carte explicative du dessin de l'insigne.	1	
Plaque de l'insigne.	1	

3683

DÉFENSE NATIONALE  
Bureau d'Etudes  
et d'Homologation  
de la  
Symbolique Militaire  
Entré le 13.5.58.

Le Colonel F R A Y,  
Chef de la S.E.I.T.O.M.:



Fiche d'homologation du SHAT :

Bataillon Autonome du Niger. Nord

MI.  
AN DÉFENS.

Rabin

voir d'agades d'argent  
argi de l'ancre de Marine  
sur drap d'azur.  
Les capitales BANV sur le  
sujet de l'anneau

Homologués  
17. V. 58

*Rabin*

5683

PN<sup>e</sup>  $\frac{1272}{1527}$

DÉFENSE NATIONALE  
Bureau d'Etudes  
et d'Homologation  
de la  
Symbolique Militaire  
Entré le 13. 5. 58

DÉFENSE NATIONALE  
Bureau d'Etudes  
et d'Homologation  
de la Symbolique Militaire  
Homologué sous le N°  
1527



Décision d'homologation :

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MINISTÈRE  
de la  
**DÉFENSE NATIONALE**  
Cabinet du Ministre

PARIS, le 20 Mai 1958

**LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE**

à Monsieur le Commandant du Bataillon  
Autonome du Niger-Nord  
**AGADEC (Niger)**

**VT/JC/SYMB/G.1527**

**S/C. de Monsieur le Chef de la Section d'Études  
et d'Informations des  
Troupes d'Outre-Mer  
Caserne Clignancourt  
PARIS 18°**

**O B J E T :** Homologation d'un insigne militaire.

**RÉFÉRENCES :** D.M. n° 1711 du 17 Janvier 1951.  
Formulaire n° 1531 du 15 Mars 1951.

2. 274

---

UNITÉ AYANT PRÉSENTÉ UNE DEMANDE D'HOMOLOGATION.	DÉCISION MINISTÉRIELLE
<p><b><u>BATAILLON AUTONOME DU NIGER-NORD</u></b></p> <p>"Croix d'Agades d'argent chargée de l'Ancre de Marine d'or sur champ d'Azur. Les capitales B.A.N.N. sur le sommet de l'anneau".</p> <p><i>un pg Deus</i></p>	<p>L'insigne présenté est homologué sous le n° <b>G 1527</b></p> <p>Ce n° précédé de la lettre <b>G</b> sera obligatoirement reproduit au dos de l'insigne.</p> <p>Dès que l'insigne sortira de fabrication trois exemplaires seront adressés au Ministère de la Défense Nationale sous le timbre :</p> <p>Bureau d'Études et d'Homologation de la Symbolique Militaire.</p>

**LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE**

Pour le Ministre et par délégation  
Le Général **CARLIER**  
Chef du Bureau

*Carlier*

**DESTINATAIRES :**

- Unité.
- M. le Secrétaire d'État  
(pour information)
- Dossier.
- Archives (Symb.)

Dans le dossier du Bataillon Autonome du Niger Nord détenu désormais par la SHD, aucun document ne prouve que son numéro d'homologation ait été transféré au 22° BIMA.



- 22<sup>e</sup> BIma

### 3e formation par création

Bien que conservant l'insigne du 22<sup>e</sup> RIC (homologué H 186) et 22<sup>e</sup> RIMa, le 22<sup>e</sup> BIma fit ré-homologué son insigne.

REPUBLICQUE FRANCAIS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

ARMÉE DE TERRE

VU CEM

A NANTES, le 16 avril 1999  
N° 208/CFAT/9<sup>e</sup>RCS/CDT

9<sup>ème</sup>  
Régiment  
de commandement  
et de soutien

Le lieutenant-colonel M. SPINELLI  
Commandant le 9ème Régiment de  
commandement et de soutien

à

Le colonel

Monsieur le Général  
Chef du Service Historique de l'Armée de Terre  
Fort Neuf de Vincennes  
BP 107  
00481 ARMEES

RUE DU GENERAL BUAT  
Boite Postale 03  
44 998 Nantes Armées  
Tél : 02.51.81.20.90  
FAX : 02.51.81.20.97  
RITTER : 16.33.20.90

*cc* *G 4601*

Objet : Homologation d'un insigne métallique de tradition  
Référence : BE n° 291/DEF/ITDM/EM du 26 mars 1999  
Pièce jointe : Un modèle d'insigne

TRADITIONS  
20 AVR 1999

*Monsieur Général,*

Après approbation de l'inspection des Troupes de Marine du modèle d'insigne  
ci-joint (BE de référence), j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir  
attribuer un numéro d'homologation à l'insigne du 22<sup>ème</sup> Bataillon d'Infanterie  
de marine qui sera créé à Nantes le 1<sup>er</sup> juillet 1999.

*Je vous prie d'agréer, Monsieur Général, l'expression de  
mon soutien et respectueux dévouement.*

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE  
E. M. A. T.  
Service Historique  
Entré le 20 AVR. 1999  
Déclassé le

9<sup>ème</sup> RÉGIMENT DE COMMANDEMENT ET DE SOUTIEN  
LE CHEF DE CORPS

Bima0.bmp (603x867x16M bmp)



G.4601

## DESCRIPTION HERALDIQUE

Ancre en métal doré. Brochant sur la tige, losange à bords dorés dont les trois cinquièmes sont émaillés rouge foncé et dont la base forme corps avec les pattes et les bras de l'ancre.

Sur ce fond une jonque d'émail noir surmontée d'une croix de Lorraine d'or.  
La jonque navigue sur une mer d'émail blanc bordé d'or. Sur la mer, en lettres d'or le sigle B.I.M.A la pointe inférieure du losange représente un écusson de col bleu-marine à 2 chevrons d'or et au nombre « 22 » du même.

INSIGNE dérivé de l'insigne du 22ème RIC homologué sous le n° H186 le 25 octobre 1945 par DM n°13541/EMA/31

Décision d'homologation :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Vincennes, le

N° 03.05.1999\*006246

DEF/EMAT/SHAT/DT2

état-major

SERVICE HISTORIQUE  
DE L'ARMÉE DE TERRE

Le Général A. BACH  
Chef du Service historique de l'armée de terre

à

Monsieur le Lieutenant - Colonel  
Commandant le 9<sup>e</sup> Régiment de commandement et de soutien  
rue du Général Buat  
B.P 03 - 44998 NANTES ARMEES



Château de Vincennes

B.P 107  
00481 ARMÉES  
TÉL : 01 41 93 39 60  
FAX : 01 41 93 39 81  
RITTER : 16 87 39 60

OBJET : Homologation d'insigne

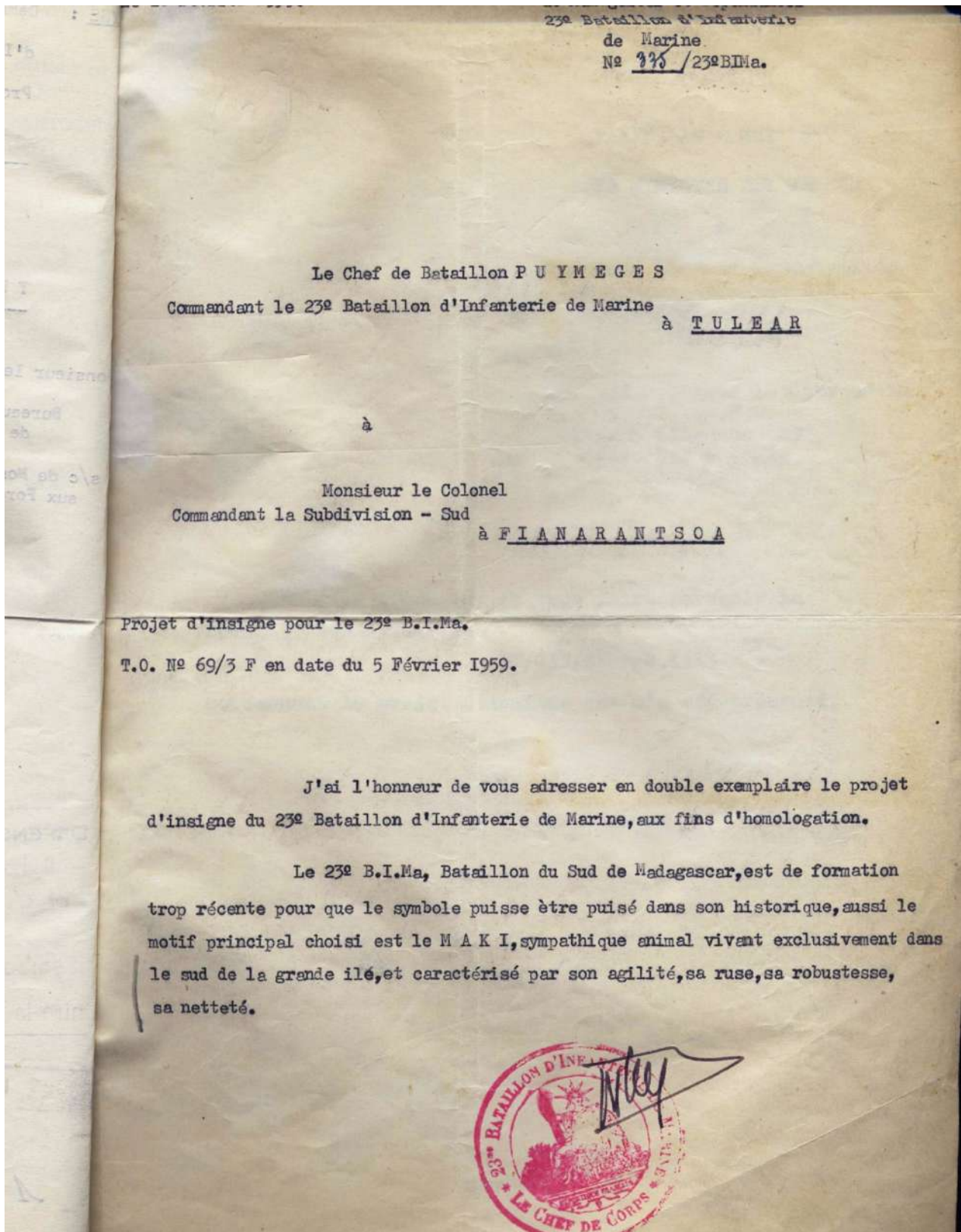
RÉFÉRENCES : Lettre n° 208/CFAT/9<sup>e</sup> RCS/CDT du 16 avril 1999  
BOEM n° 685

DESCRIPTION HÉRALDIQUE	DÉCISION MINISTÉRIELLE
<p><b>22<sup>e</sup> BATAILLON D'INFANTRIE DE MARINE</b></p> <p><i>Rhombe de gueules bordée d'or à une jonque de sable sur des flots de candide chargés du sigle "BIMa" en capitales d'or, sommée d'une croix de Lorraine du même, chargée en pointe d'une patte de collet d'azur à trois soutaches et au nombre "22" du premier métal, le tout posé sur une ancre du même.</i></p> <p>Copie à : Inspection des troupes de marine.</p>	<p>L'insigne présenté est homologué sous le numéro:</p> <p><b>G. 4601</b></p> <p>Ce numéro sera obligatoirement reproduit au dos de l'insigne. Dès que l'insigne sortira de fabrication, <b>trois exemplaires</b> seront adressés sous présent timbre. Dans le cas où l'insigne, objet de la présente homologation ne serait pas fabriqué, le demandeur doit obligatoirement en informer le SHAT, afin que l'homologation soit annulée.</p> <p>Pour le Ministre de la Défense et par délégation, le Général A. BACH <b>Signé : BACH</b> Chef du Service historique de l'armée de terre.</p>

- 23<sup>e</sup> BIma

En dépit de sa filiation avec le Bataillon Malgache n° 2, ce Bataillon créa son propre insigne.

Demande d'homologation :



Transmission par la Direction des Troupes d'Outre-Mer :

ARMÉE DES ARMÉES "TERRE"

Paris, le 4 AVR 1959

DIRECTION  
TROUPE D'OUTRE-MER

NUMÉRO D'ÉTUDES ET D'INFORMATION

Caserne Clignancourt  
Boulevard Ney - PARIS-18<sup>e</sup>

**BORDEREAU D'ENVOI**


à Monsieur le Général, Chef du Bureau d'Études  
et d'Homologation de la Symbolique Militaire  
Château de VINCENNES

150 930 /TOM/SEI

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
lettre n° 335/23°B.I.M.A, en date du 26 Février 1959, demandant l'homologation d'un projet d'insigne de Corps.	1	<p><b>" TRANSMIS "</b></p> <p>Sans objection de la S.E.I. T.O.M. sur le principe de l'insigne. Lorsque l'homologation aura été prononcée, le Chef de Corps sera invité pour la réalisation pratique à donner à cet insigne une allure moins massive en l'allongeant légèrement.</p>
quette de l'insigne.	1	

DÉFENSE NATIONALE  
Bureau d'Études  
et d'Homologation  
de la  
Symbolique Militaire  
Entré le 7.4.59

Le Colonel F R A Y,  
Chef de la S.E.I.T.O.M. :



28<sup>e</sup> Bataillon d'Infanterie  
de Harinô

Maki d'argent (ou blanc)  
bordant sur l'anne de  
marine d'or  
Surlatrébe les chiffres 23  
sur le diamant l'inscripte  
BIMA -



P 1372 / 6.1613

- 1<sup>o</sup>/ de respecter la forme officielle de l'anne
- 2<sup>o</sup>/ d'allonger légèrement la hauteur de l'insigne qui est un peu trop ramassé.

9. IV. 59

*[Signature]*

4252

DÉFENSE NATIONALE  
Bureau d'Etudes  
et d'Homologation  
de la  
Symbolique Militaire  
Entré le 7.4.59

Décision d'homologation :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MINISTÈRE  
de la  
DÉFENSE NATIONALE

PARIS, le

Cabinet du Ministre

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ~~MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE~~ DES ARMES

DM/CAB/SYMB/G;1613

à Monsieur le Chef de Bataillon Commandant  
le 23ème Bataillon d'Infanterie  
de Marine  
S/C. de Monsieur le Chef de la S.E.I.T.O.M.  
Caserne Clignancourt  
PARIS 18ème

O B J E T : Homologation d'un insigne militaire.

RÉFÉRENCES : D.M. n° 1711 du 17 Janvier 1951.  
Formulaire n° 1531 du 15 Mars 1951.

Z. 274

UNITÉ AYANT PRÉSENTÉ UNE  
DEMANDE D'HOMOLOGATION.

DÉCISION MINISTÉRIELLE

23ème BATAILLON D'INFANTERIE  
DE MARINE

"Maki d'argent (ou blanc) brochant sur l'ancre de marine d'or.

Sur la trabe les chiffres 23 sur le diamant l'inscription "B.I.M.A."

HOMOLOGUE SOUS RESERVE : -

- 1°/- de respecter la forme officielle de l'ancre.
- 2°/- d'allonger légèrement la hauteur de l'insigne qui est un peu trop ramassé.

L'insigne présenté est homologué sous le n° **G 1613**

Ce n° précédé de la lettre **G** sera obligatoirement reproduit au dos de l'insigne.

Dès que l'insigne sortira de fabrication trois exemplaires seront adressés au Ministère de la Défense Nationale sous le timbre :

Bureau d'Études et d'Homologation de la Symbolique Militaire.

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Pour le Ministre et par délégation  
Le Général CARLIER  
Chef du Bureau.

DESTINATAIRES :

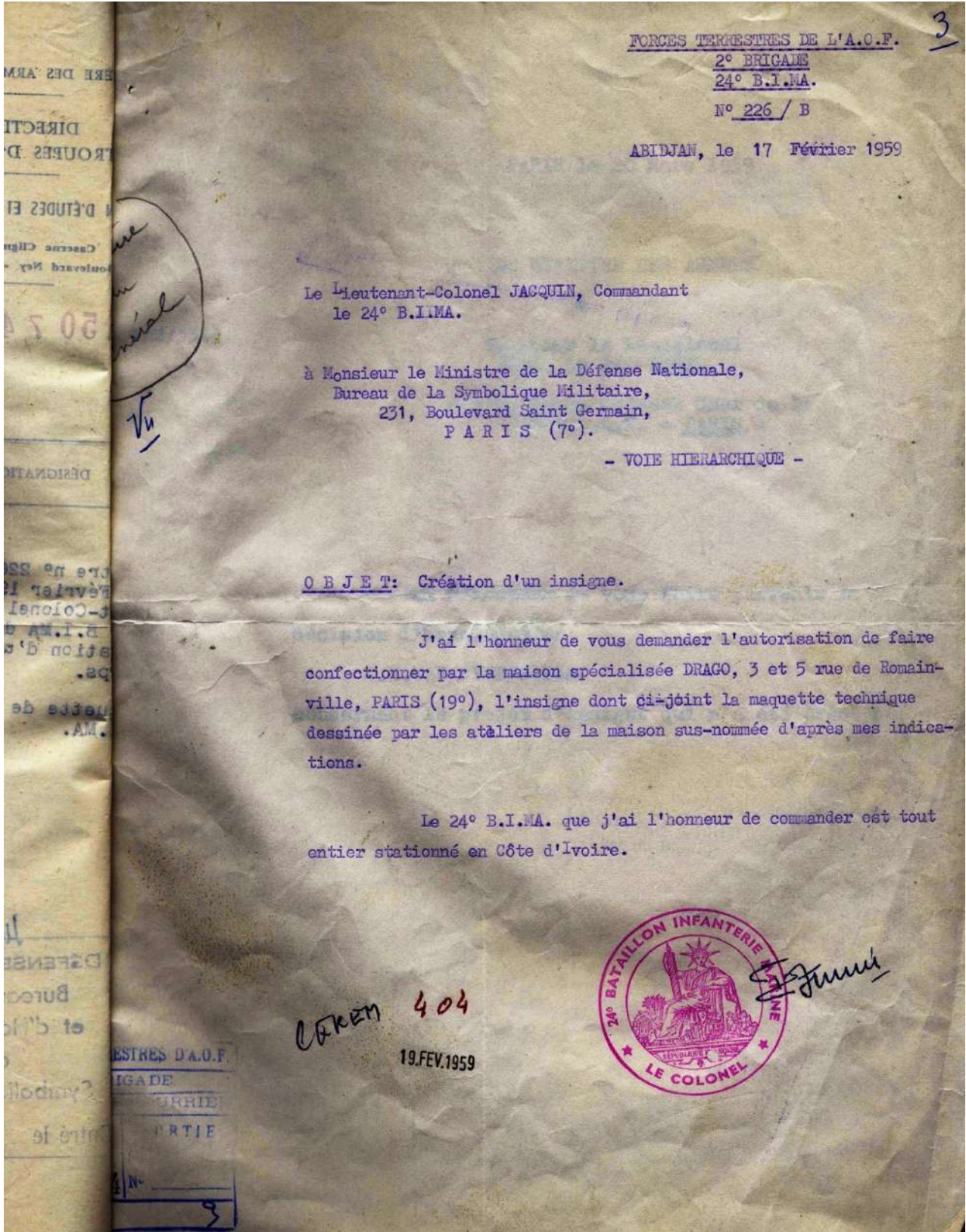
- Unité.
- M. le Secrétaire d'État (pour information)
- Dossier.
- Archives (Symb.)



• 24° BIMA

Ce bataillon créa son propre insigne.

Demande d'homologation :



Transmission de la Direction des Troupes d'Outre-Mer :

MINISTÈRE DES ARMÉES " TERRE "

Paris, le 16 MARS 1959

DIRECTION  
TROUPES D'OUTRE-MER

BUREAU D'ÉTUDES ET D'INFORMATION

Caserne Clignancourt  
Boulevard Ney - PARIS-18<sup>e</sup>

## BORDEREAU D'ENVOI

à Monsieur le Général, Chef du Bureau d'Études  
et d'Homologation de la Symbolique Militaire  
Château de VINCENNES

150 7 42


/TOM/SEI

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
lettre n° 226/B, en date du Février 1959, du Lieute- nant-Colonel Commandant le B.I.M.A demandant l'homologation d'un insigne de rapports.	1	" <u>T R A N S M I S</u> " Sans objection de la S.E.I.T.O.M.
quette de l'insigne du 24 <sup>e</sup> B.I.M.A.	1	

1192

DÉFENSE NATIONALE  
Bureau d'Études  
et d'Homologation  
de la  
Symbolique Militaire  
Entré le 17.3.59

Le Colonel F R A Y,  
Chef de la S.E.I.T.O.M. :



Fiche d'homologation du SHAT :

2<sup>e</sup> Bataillon d'Infanterie Marine-

Écusson hexagonal à une carte  
de Côte d'Ivoire blanches, les terres voisines  
vertes et la mer grise, chargée  
d'une silhouette de gazelle noire accostée  
des chiffres 2 et 4 d'or, le tout surmonté  
sur l'arc de Marie bleue.  
Les inscriptions d'or = "Côte d'Ivoire"  
sur la trabe et "B.I.M.A." sur le  
diamant



P1354  
G1602

Homologuée  
18. III 59

*Pauley*

4192

DÉFENSE NATIONALE
Bureau d'Études et d'Homologation
de la
Symbole Militaire
Entrée le 17.3.59

Décision d'homologation :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MINISTÈRE  
de la  
DÉFENSE NATIONALE

Cabinet du Ministre

A.CAB/SYMB/G.1602

PARIS, le 20 MARS 1959

DES ARMÉES  
LE MINISTRE ~~DE LA DÉFENSE NATIONALE~~

à Monsieur le Lt-Colonel Cat. le 24<sup>e</sup> B.I.M.A.  
s/c de Mr. le Colonel Chef de la  
S.E.I.T.O.M. - PARIS -

O B J E T : Homologation d'un insigne militaire.

RÉFÉRENCES : D.M. n° 1711 du 17 Janvier 1951.

Formulaire n° 1531 du 15 Mars 1951.

Z. 274

UNITÉ AYANT PRÉSENTÉ UNE  
DEMANDE D'HOMOLOGATION.

DÉCISION MINISTÉRIELLE

24<sup>e</sup> BATAILLON D'INFANTRIE  
DE MARINE

"Ecusson jexagonal à une carte  
de Côte d'Ivoire blanche, les  
terres voisines vertes et la  
mer grise, chargée d'une ren-  
contre de gazelle noire accostée  
des chiffres 2 et 4 d'or, le  
tout brochant sur l'ancre de  
Marine bleue.

Les inscriptions d'or : "Côte  
d'Ivoire" sur la trabe et  
"BIMA" sur le diamant.

L'insigne présenté est homologué sous le

n° **G 1602**

Ce n° précédé de la lettre **G** sera  
obligatoirement reproduit au dos de  
l'insigne.

Dès que l'insigne sortira de fabrication  
trois exemplaires seront adressés au  
Ministère de la Défense Nationale sous  
le timbre :

Bureau d'Études et d'Homologation de  
la Symbolique Militaire.

DES ARMÉES  
LE MINISTRE ~~DE LA DÉFENSE NATIONALE~~

Pour le Ministre et par délégation  
Le Général CARLIER  
Chef du Bureau.

DESTINATAIRES :

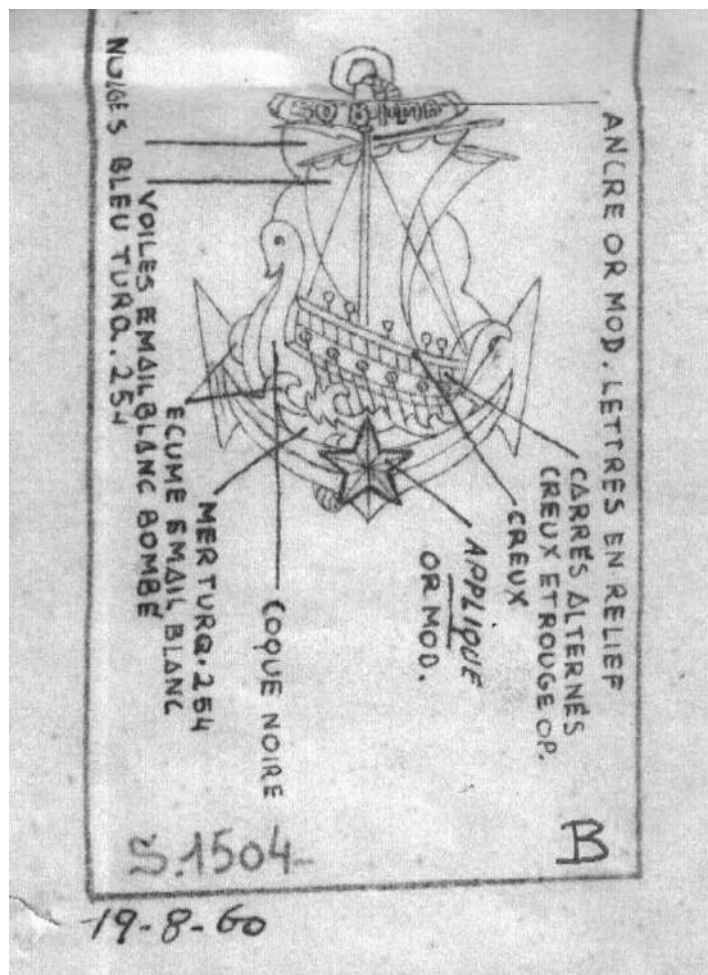
- Unité.
- M. le Secrétaire d'État  
(pour information)
- Dossier.
- Archives (Symb.)

*Mrs. 12/59*

- **26° BIma**

Le 26° BIma, créé ex-nihilo, se dota d'un insigne propre.

La demande du Chef de Corps, non disponible, était vraisemblablement accompagnée de la maquette Drago suivante :



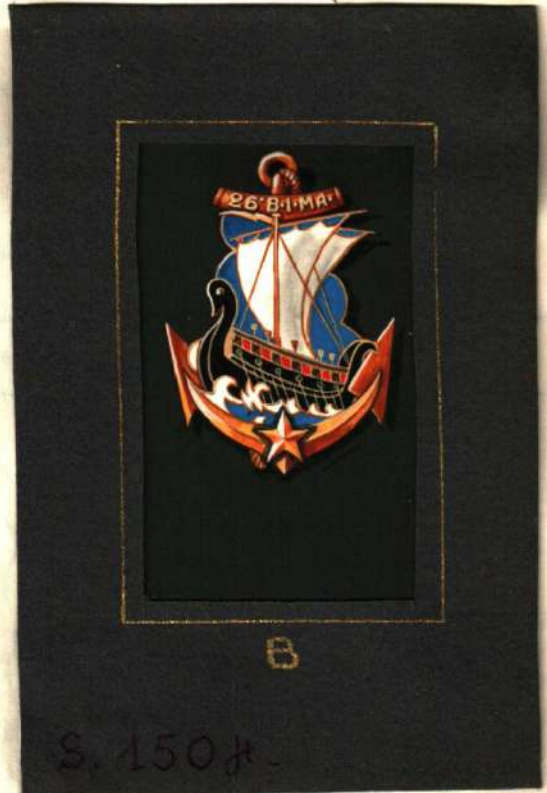
Fiche d'homologation du SHAT :

*2<sup>me</sup>* BATAILLON d'INFANTERIE de MARINE

Sable noir a sabords  
rouges brochant sur  
l'ancre de marine d'or,  
le d'armant d'azur d'une  
etoile du même.  
Sur la trabe l'inscripta  
26 BIMA.

1 homologué  
13. VII. 60

*Pauléj*



p. 1490  
G. 1740  
5014

DÉFENSE NATIONALE  
Bureau d'Etudes  
et d'Homologation  
de la  
Symbolique Armée  
Entré le 8.9.60

Décision d'homologation :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ	
MINISTÈRE DES ARMÉES de la <u>DÉFENSE NATIONALE</u> <del>Cabinet du Ministre</del> SERVICE HISTORIQUE D.M.CAB/SH/G.1740	PARIS, le 14 Septembre 1960  LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE <del>DES ARMÉES</del> à Monsieur le Chef de Bataillon Commandant par Intérim le 26 <sup>e</sup> Bat. d'Inf. de Marine à/c de Mr. le Colonel Chef de la S.E.I.T.C. - PARIS
O B J E T : Homologation d'un insigne militaire.	
RÉFÉRENCES : D.M. n° 1711 du 17 Janvier 1951. Formulaire n° 1531 du 15 Mars 1951.	
UNITÉ AYANT PRÉSENTÉ UNE DEMANDE D'HOMOLOGATION.	DÉCISION MINISTÉRIELLE
<u>26<sup>e</sup> BATAILLON D'INFANTRIE DE MARINE</u>	L'insigne présenté est homologué sous le n° <b>G 1740</b>
"Galère noire à sabords rouges brochant sur l'ancre de marine d'or, le diamant chargé d'une étoile du même. Sur la trabe l'inscription 3 <sup>e</sup> BIma.	Ce n° précédé de la lettre <b>G</b> sera obligatoirement reproduit au dos de l'insigne.
	Dès que l'insigne sortira de fabrication trois exemplaires seront adressés au Ministère de la Défense Nationale sous le timbre :
	Bureau d'Études et d'Homologation de la Symbolique Militaire.
	DES ARMÉES LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE Pour le Ministre des Armées et par délégation Le Général de Corps d'Armée LE PULOCH Chef d'Etat-Major de l'Armée P.O. le Général de COSSE-BRISSAC Chef du Service Historique de l'Armée
DESTINATAIRES :	
- Unité.	
- M. le Secrétaire d'État (pour information)	
- Dossier.	
- Archives (Symb.)	

R 214.262

• 27<sup>e</sup> BIMA

Le 27<sup>e</sup> BIMA, créé ex-nihilo, se dota d'un insigne propre.

Demande d'homologation :

A S.P. 89.523; le 10 Octobre 1960

10<sup>e</sup> R.M. - C.A.O.  
-----  
Z.O.O. - SECTEUR DE TLEMCCEN  
-----  
BATAILLON DE SECTEUR DE TLEMCCEN  
-----  
27<sup>e</sup> BATAILLON D'INFANTRIE DE MARINE  
-----  
N<sup>o</sup> 1753 /PC

*Sym*

Le Lieutenant-Colonel CORTADELLAS  
Commandant le 27<sup>e</sup> B.I.Ma.  
à  
M. le Ministre de la Défense Nationale  
Bureau de la "Symbolique Militaire"  
231 Boulevard St. Germain - PARIS 7<sup>e</sup> -  
( Voie Hiérarchique )

O B J E T : Homologation d'un insigne de Corps

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, aux fins d'homologation officielle, une maquette d'insigne de Corps établie par la Société DRAGO à PARIS.

Cet insigne est destiné au 27<sup>e</sup> Bataillon d'Infanterie de Marine que j'ai l'honneur de commander depuis sa récente création, le 1er Juillet 1960 (Décision N<sup>o</sup> 9604/EMA/1.03 du 3 Juin 1960)

Je vous serais très obligé de bien vouloir me faire connaître votre décision, aussitôt que vous le jugerez utile, le 27<sup>e</sup> B.I.Ma. n'étant pas doté d'insigne de corps.

MINISTRE DES ARMÉES  
Bureau de la Symbolique Militaire  
13 OCT. 1960  
Remis à

BATAILLON DE SECTEUR DE TLEMCCEN  
LE CHEF DE CORPS

5051

MINISTRE NATIONAL  
Bureau de la Symbolique Militaire  
Paris 14.10.60



Fiche d'homologation du SHAT :

# 27<sup>e</sup> BATAILLON D'INFANTERIE DE MARINE

---

Année de marine 30e  
Bouton sur deux cartouches  
dicalés portant l'inscription  
27<sup>e</sup> B I Ma.



P 1497

Homologué  
15. X. 60

DÉFENSE NATIONALE

Bureau d'Etudes  
et d'Homologation  
de la Symbolique Militaire

Homologué sous le N°

6-1752

Décision d'homologation :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ

MINISTÈRE  
DES  
DÉFENSE NATIONALE

MINISTÈRE DES ARMÉES  
SERVICE HISTORIQUE

EMA/SH/G.1752

O B J E T : Homologation d'un insigne militaire.

RÉFÉRENCES : D.M. n° 1711 du 17 Janvier 1951.  
Formulaire n° 1531 du 15 Mars 1951.

PARIS, le 17 Octobre 1960

DES ARMÉES  
LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

à Monsieur le Lt-Colonel  
Commandant le 27° B.I.Ma  
s/c de Mr. le Colonel Chef de la S.E.I.T.C.  
PARIS

Z. 274

UNITÉ AYANT PRÉSENTÉ UNE  
DEMANDE D'HOMOLOGATION.

27° BATAILLON D'INFANTRIE  
DE MARINE

"Ancré de marine d'or  
brochant sur deux cartouches  
décalés portant l'inscription  
27° B.I.Ma"

*Coquery  
Reçu*

DÉCISION MINISTÉRIELLE

L'insigne présenté est homologué sous le

n° **G 1752**

Ce n° précédé de la lettre **G** sera  
obligatoirement reproduit au dos de  
l'insigne.

Dès que l'insigne sortira de fabrication  
trois exemplaires seront adressés au  
Ministère de la Défense Nationale sous  
le timbre :

Bureau d'Études et d'Homologation de  
la Symbolique Militaire.

DES ARMÉES  
LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE  
Pour le Ministre des Armées et par délégation  
Le Général de Corps d'Armée LE PULOCH  
Chef d'Etat-Major de l'Armée  
P.O. Le Général de COSSÉ-BRISSAC  
Chef du Service Historique de l'Armée,

Signé : COSSÉ-BRISSAC

DESTINATAIRES :

- Unité.
- M. le Secrétaire d'État  
(pour information)
- Dossier.
- Archives (Symb.)

• **41° BIma**

Formé à partir du 41° BS, le 41° BIma a initialement porté celui du 41° BCS ou BS (homologué G 2719)  
Puis il fit homologuer son insigne. Le dossier détenu par le SHD ne comporte que la décision d'homologation.

CG 6/07/1987.

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

MINISTERE DE LA DEFENSE  
ETAT MAJOR DE L'ARMEE DE TERRE

**SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMEE DE TERRE**

75997 Paris Armées  
ou Château de Vincennes  
94304 Vincennes Cedex  
Tél. 43 74 11 55 Poste : 34.88

Vincennes le **10 JUIL 1987**  
N **006061** /DEF/EMAT/SH/S  
Cit

LE MINISTRE DE LA DEFENSE

à

**Monsieur le Général  
Inspecteur des Troupes de Marine  
14, rue Saint-Dominique  
75997 PARIS-ARMEES**

**O B J E T :** Homologation d'insigne pour le 41° B.I.Ma.

**REFERENCE :** Décision n° 10620/MA/CC du 5/04/1961.  
BOEM n° 685.  
Lettre n° 1477/41°BCS/CDT du 22/06/1987  
BE n° 307/ITDM/EM du 29/06/1987.

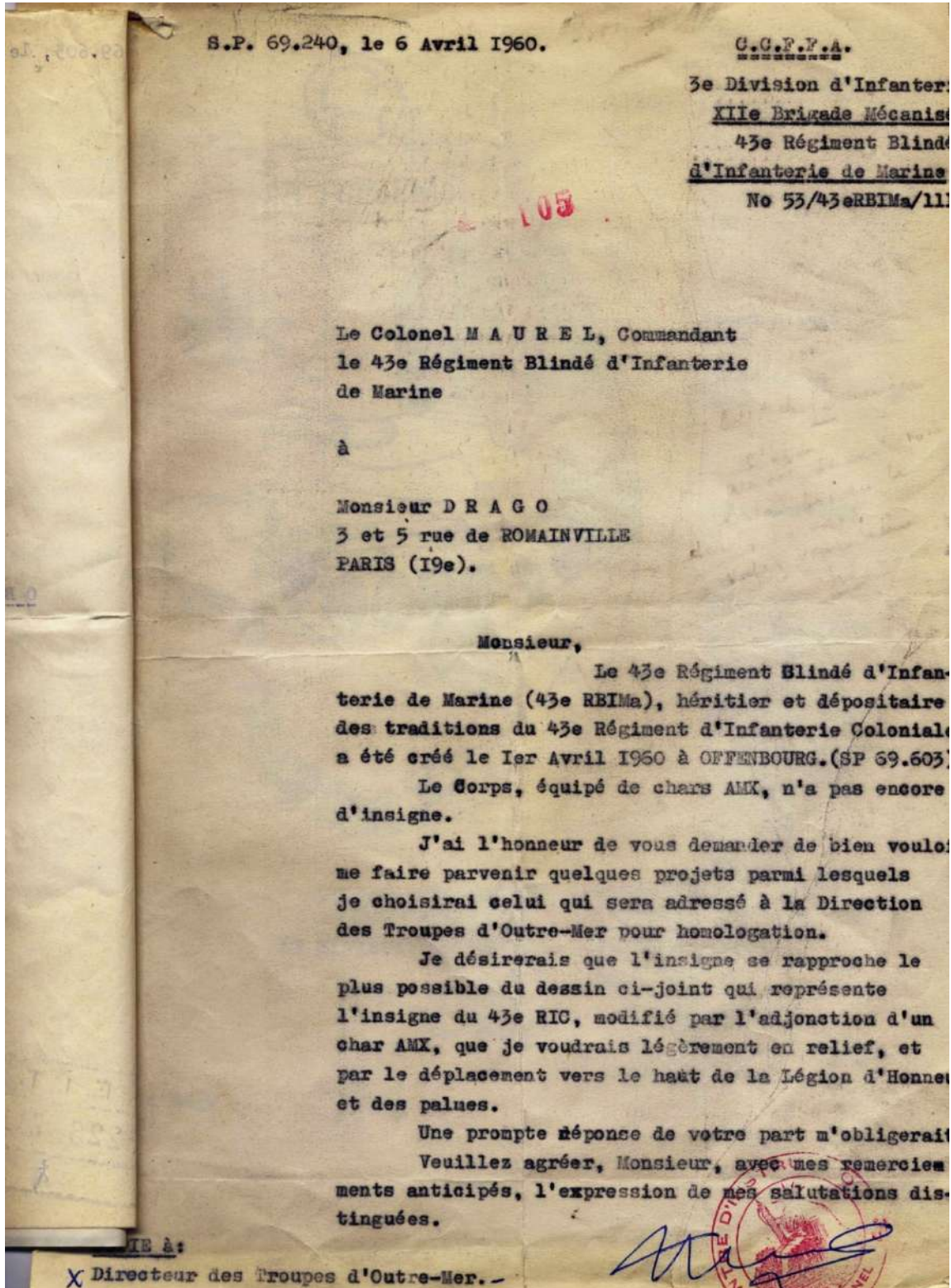
DESCRIPTION HERALDIQUE	DECISION MINISTERIELLE
<p>- Rondache d'azur à la filière d'or. Mouvant du flanc sénestre, tête arrachée de chat d'or, animée de sinople, lampassée de gueules et dentée de blanc, brochant une ombre de soleil de gueules en pointe, et des cannes de sinople en chef. Le tout soutenu par les bras d'une ancre de marine d'or au jas chargé de l'inscription 41° B.I.Ma.</p>	<p>L'insigne présenté est homologué sous le numéro :</p> <p style="text-align: center;">G. 3 4 4 8</p> <p>Ce numéro sera obligatoirement reproduit au dos de l'insigne. Dès que l'insigne sortira de fabrication, trois exemplaires seront adressés sous présent timbre.</p> <p>Dans le cas où l'insigne, objet de la présente homologation ne serait pas fabriqué, le demandeur doit obligatoirement en informer le SHAT, afin que l'homologation soit annulée.</p> <p>Pour le ministre de la Défense et par délégation, le général Robert BASSAC, Chef du Service Historique de l'Armée de Terre,</p> <p style="text-align: right;"><b>Signé BASSAC</b></p>

• **43<sup>e</sup> BIMA**

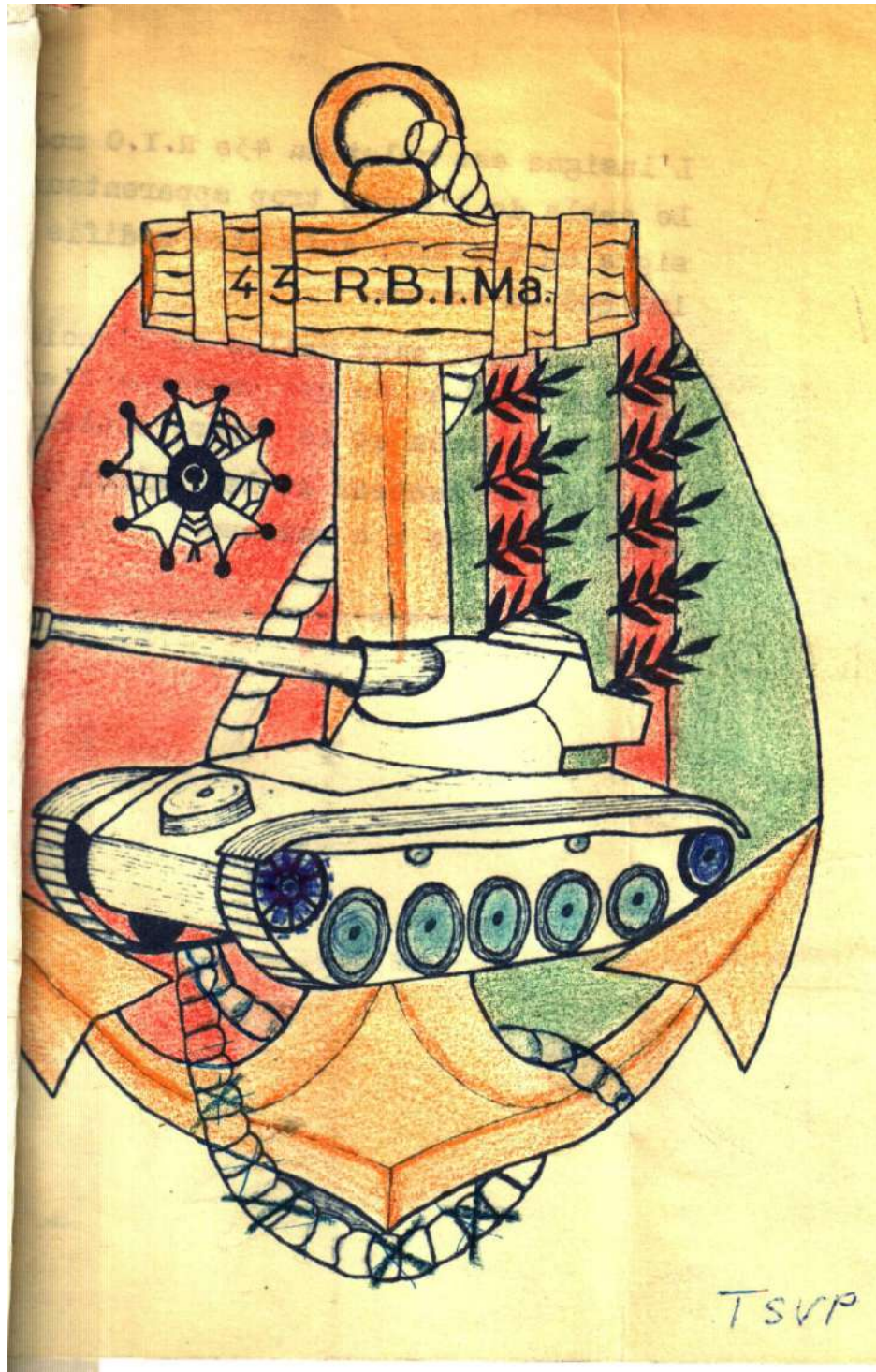
Après la dissolution du 43<sup>e</sup> Régiment Blindé d'Infanterie de Marine stationné à Offenbourg (RFA), le 4<sup>e</sup> BIMA en garnison à PORT BOUET (Côte d'Ivoire) changea d'appellation au profit de celle de 43<sup>e</sup> BIMA. Celui-ci reprit l'insigne du 43<sup>e</sup> RBIMA homologué G 1729 sans faire homologuer son insigne dont seul le sigle avait été modifié.

Le dossier d'homologation de l'insigne du 43<sup>e</sup> RBIMA comporte les pièces suivantes :

Une lettre du chef de corps à la Maison Drago :



Lettre assortie d'un croquis :



La demande du Chef de corps mentionnant la maquette « B » :

69.603, le 23 Juin 1960.

Ser

C.C.F.F.A  
3e DIVISION  
12e BRIGADE MECANISEE  
43e R.B.I.Ma  
N° 487/43e RBIMa/111

Le Colonel M A U R E L, Commandant le  
43e Régiment Blindé d'Infanterie de Marine.

à

Monsieur le Ministre de la Défense Nationale.  
Bureau de la "Symbolique Militaire"  
231, Boulevard Saint-Germain - PARIS VIIème-  
(Voie hiérarchique)

O B J E T : Demande d'Homologation d'insigne.

En vous adressant ci-joint deux  
maquettes techniques de l'insigne destiné  
à mon Régiment, j'ai l'honneur de vous demander  
l'homologation de la maquette B.



A handwritten signature in dark ink, written over the bottom right portion of the circular stamp. The signature is cursive and appears to be "M. Aurel".

La transmission par présentant la maquette « A » :

MINISTÈRE DES ARMÉES " TERRE "

Paris, le 1 JUIL 1960

DIRECTION  
DES TROUPES D'OUTRE-MER

DIRECTION D'ÉTUDES ET D'INFORMATION


Caserne Clignancourt  
Boulevard Ney - PARIS-18<sup>e</sup>

# BORDEREAU D'ENVOI

à Monsieur le Général, Chef du Bureau  
d'Etudes et d'Homologation de la  
Symbolique Militaire

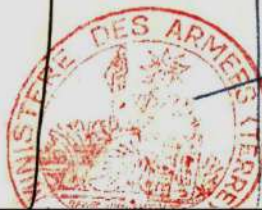
- Château de Vincennes -

151929 /TOM/SEI

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Correspondance N° 487/43° RBIMA/III en date du 23-6-60 laquelle le Colonel Comman- dant le 43° RBIMA demande l'ho- mologation de l'insigne de son régiment. Maquettes de l'insigne	I	<p>TRANSMIS</p> <p>Avec T.O. S.E.I.</p>  <p>C 5.1542 A</p>
Copie de la correspondance 53/43° RBIMA/III du 6-4-60 adressée à la Maison Drago	2	
	I	

4925

**DÉFENSE NATIONALE**  
Bureau d'Etudes  
et d'Homologation  
de la  
Symbolique Militaire  
Entré le 2/7/60



La fiche d'homologation du SHAT avec la maquette « B » :

43<sup>ème</sup> - Régiment Blindé d'Infanterie de Marine -  
(43<sup>e</sup> RBI MA) -

DIRECTION  
DES TROUPES D'OPÉRATION MER  
SECTION D'ÉTUDES ET D'INFORMATION

BORDEREAU D'ENVOI

151 429



5.1542

B

PRATS

4729

A.M.X. d'argenter fondait sur la  
tige d'une ancre de manière d'oc  
posée sur un parti de gueules à  
une étoile de la légion d'honneur et  
de sinople à deux rebars rouges  
chargés de 3 et 5 palmes dor.  
Inscription 43 RBI MA sur  
la trabe.

Homologué

5. VII. 50

Delley

DÉFENSE NATIONALE  
Bureau d'Etudes  
et d'Homologation  
de la  
Symbolique Militaire  
Entré le \_\_\_\_\_



La décision d'homologation :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MINISTÈRE  
de la  
DÉFENSE NATIONALE

PARIS, le 5 Juillet 1960

Cabinet du Ministre

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

D.M.CAB/SYMB/G.1729

à Monsieur le Colonel Commandant le  
45<sup>e</sup> Régiment Blindé d'Infanterie de Marine  
s/c de Mr. le Colonel Chef de la S.E.I.T.O.M.

**O B J E T** : Homologation d'un insigne militaire.

**RÉFÉRENCES** : D.M. n° 1711 du 17 Janvier 1951.  
Formulaire n° 1531 du 15 Mars 1951.

UNITÉ AYANT PRÉSENTÉ UNE  
DEMANDE D'HOMOLOGATION.

DÉCISION MINISTÉRIELLE

45<sup>e</sup> RÉGIMENT BLINDÉ  
D'INFANTERIE DE MARINE

"AMX d'argent brochant sur la tige d'une ancre de marine d'or posée sur un parti de gueules une étoile de la légion d'Honneur et de sinople à deux rubans rouges chargés de 3 et 5 palmes d'or. L'Inscription 43 RBIMA sur la trabe."

L'insigne présenté est homologué sous le

n° **G 1729**

Ce n° précédé de la lettre G sera obligatoirement reproduit au dos de l'insigne.

Dès que l'insigne sortira de fabrication trois exemplaires seront adressés au Ministère de la Défense Nationale sous le timbre :

Bureau d'Études et d'Homologation de la Symbolique Militaire.

*Wagner  
reçu*

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Pour le Ministre, en son lieu et place  
Le Général **CARLIER**  
Chef du Bureau.

**DESTINATAIRES** :

- Unité.
- M. le Secrétaire d'État  
(pour information)
- Dossier.
- Archives (Symb.)

- **72<sup>e</sup> BIma**

Créé par réduction du 72<sup>e</sup> RIMa, le 72<sup>e</sup> BIma conserva l'insigne du Régiment (G 1750) en modifiant le sigle. Il fit néanmoins homologuer son insigne.

Demande d'homologation :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

ARMÉE DE TERRE

MARSEILLE, le **02 AVR. 1999**  
n° **000142** /72<sup>e</sup>me R.I.Ma/P.C.

 72<sup>e</sup>me  
RÉGIMENT  
D'INFANTERIE  
DE MARINE

Le Chef de corps *Monsieur le Général  
chef du Service historique de l'armée de terre  
sous couvert de  
Monsieur le Général  
inspecteur des troupes de marine.*

à

Quartier Rendu  
B.P. 48  
13998 - Marseille armées  
RITIER : 16 53 22 30  
Tél : 04 91 15 22 30  
Fax : 04 91 15 28 57

**OBJET :**  
*homologation de l'insigne du 72<sup>e</sup>me Bataillon d'infanterie de marine.*

**PIECE JOINTE :**  
*une annexe.*

*Le 72<sup>e</sup>me RIMa sera dissous le 30 juin 1999 à 24 heures. Le patrimoine et l'emblème du régiment seront repris par le 72<sup>e</sup>me BIma qui sera créé le 1er juillet à 00 heure. Il faut, néanmoins, que ce bataillon possède son propre insigne.*

*Le 72<sup>e</sup>me BIma peut se réclamer des traditions du 72<sup>e</sup>me RIMa dont il est l'héritier direct. C'est pourquoi je souhaite que l'insigne du bataillon soit le plus proche possible de celui du régiment qui a été homologué le 17 octobre 1960 sous le numéro G1750.*

*La seule modification que je propose est le remplacement de l'inscription actuelle « 72<sup>e</sup> RIMa » par l'inscription « 72<sup>e</sup> BIma (suppression du « point » sous le « c » et remplacement du « R » et du « A » par « B » et « a »).*

*J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir homologuer l'insigne en annexe.*



**Copie à :**  
- M. le Général adjoint opérations de la CMD de Marseille  
et autorité unique de tutelle du 72<sup>e</sup>me RIMa.

Annexe proposant la nouvelle maquette :

Annexe à la lettre n° 142 /72<sup>ème</sup> RIMa/PC du

02 AVR. 1999

**INSIGNE 72<sup>ème</sup> R.I.Ma**  
(homologué sous le numéro G1750)



**INSIGNE 72<sup>ème</sup> B.I.Ma**  
(proposé à l'homologation)



Décision d'homologation :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Vincennes, le

N°

DEF/EMAT/SHAT/DT2

07.05.1999\*006514

état-major

SERVICE HISTORIQUE  
DE L'ARMÉE DE TERRE

Le Général A. BACH  
Chef du Service historique de l'armée de terre

à

Monsieur le Lieutenant - Colonel  
Commandant le 72<sup>e</sup> Régiment d'infanterie de marine  
Quartier Rendu  
B.P. 48 – 13998 MARSEILLE ARMEES

Château de Vincennes

B.P 107  
00481 ARMÉES  
TÉL : 01 41 93 39 60  
FAX : 01 41 93 39 81  
RITTER : 16 87 39 60

OBJET : Homologation d'insigne

RÉFÉRENCES : Lettre n° 142/72<sup>e</sup> R.I.Ma/PC du 2 avril 1999  
BOEM n° 685

DESCRIPTION HÉRALDIQUE	DÉCISION MINISTÉRIELLE
<p><b>72<sup>e</sup> BATAILLON D'INFANTRIE DE MARINE</b></p> <p><i>Ancre d'or au diamant chargé d'une croix de Lorraine du même brochée d'une carte d'azur coupée de candide à un rocher de sable accompagné de pistes d'or adextré de trois têtes de chameaux contournées mouvant du flanc, senestré d'un groupe de véhicules blindés, le tout du premier métal surmontant le nombre et le sigle du même "72 e BIma".</i></p> <p>Copie à : Inspection des troupes de marine.</p>	<p>L'insigne présenté est homologué sous le numéro:</p> <p><b>G. 4603</b></p> <p>Ce numéro sera obligatoirement reproduit au dos de l'insigne. Dès que l'insigne sortira de fabrication, <b>trois exemplaires</b> seront adressés sous présent timbre. Dans le cas où l'insigne, objet de la présente homologation ne serait pas fabriqué, le demandeur doit obligatoirement en informer le SHAT, afin que l'homologation soit annulée.</p> <p>Pour le Ministre de la Défense et par délégation, le Général A. BACH Chef du Service historique de l'armée de terre.</p> <p><i>Signé : BACH</i></p>

- **BATAILLON D'INFANTRIE DE MARINE DU PACIFIQUE (1<sup>er</sup> modèle)**

Dans un premier temps, ce Bataillon, issu du BIC du Pacifique, reprit l'insigne de ce celui-ci (G 936) en modifiant le sigle. Il ne le soumit pas à la procédure d'homologation et aucune pièce n'atteste de la transmission du numéro d'homologation à ce nouvel insigne.

- **BATAILLON D'INFANTRIE DE MARINE DU PACIFIQUE (2e modèle)**

Dans un deuxième temps, ce Bataillon reprit l'insigne du Bataillon du Pacifique de la France Libre et le soumit à homologation.

Demande d'homologation :

**GROUPE DU PACIFIQUE**  
**TROUPES DE NOUVELLE-CALÉDONIE**  
 Et de ...  
**Bataillon d'Infanterie de Marine**  
**du Pacifique**  
**BOITE POSTALE N° 12**  
 N° 547 / Btn  
**Cl. Dossier N°** 73

Nouméa, le **29 AVR 1963**

Le Chef de Bataillon SAVARY  
 Commandant le Bataillon d'Infanterie de Marine  
 du Pacifique

à

Monsieur le Ministre des Armées  
 Bureau d'Etudes et d'Homologation  
 de la Symbolique Militaire  
 (voie hiérarchique)

Objet : Insigne du B.I.Ma.P

Succédant au Bataillon d'Infanterie Coloniale du Pacifique, le Bataillon d'Infanterie de Marine du Pacifique a repris le 1er décembre 1958 l'appellation qui fut sienne durant la guerre 1939-1945.

Au sein de la 1ère Division Française Libre le B.I.M.P formé en 1941 à NOUMEA par le Chef de Bataillon BROCHE, s'est couvert de gloire sur les théâtres d'opérations de LYBIE, d'ERYTHREE, de TRIPOLITAINE, de TUNISIE d'ITALIE et de FRANCE, rapportant sur son fanion la Croix de guerre avec cinq citations à l'Ordre de l'Armée et la Croix de la Libération.

Héritiers de la gloire de leurs anciens, les jeunes soldats arborent fièrement la fourragère aux couleurs de la Médaille Militaire. Il serait équitable de leur donner également l'insigne qui fut celui du B.I.M.P. durant la guerre. Insigne auquel les anciens du Bataillon, groupés à NOUMEA au sein de l'Association des Volontaires de la France Libre, sont fortement attachés.


En conséquence, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, un exemplaire de l'ancien insigne qui m'a été prêté par M. Tom HAGEN, Président des Volontaires, en vous demandant de bien vouloir l'homologuer en tant qu'insigne du Bataillon d'Infanterie de Marine du Pacifique.

Par ailleurs, dès fabrication de l'insigne après homologation je ne manquerai pas de vous adresser trois exemplaires comme le prescrivent les instructions en vigueur.

**SECRETARIAT**

Entrée le **29 AVR. 1963**

N° 2622



Transmission par le Comsup des Troupes du Groupe Pacifique :

Nouméa, le

13 MAI 1963

Le Colonel BARBOTEU,  
Commandant Supérieur des Troupes  
du Groupe du Pacifique

à

Monsieur le Ministre des Armées  
Section d'Etudes et d'Information des  
Troupes de Marine  
Caserne Clignancourt  
Boulevard NEY

- PARIS - XVIII°

-----  
GROUPE DU PACIFIQUE  
-----  
COMMANDEMENT SUPERIEUR  
DES TROUPES  
-----

Boite Postale N° 28  
-----

N° 02105 / CAB/260

O B J E T : Homologation de l'insigne du B.I.M.A.P.

-----  
J'ai l'honneur de vous transmettre pour décision une demande d'homologation de l'insigne du B.I.M.A.P. effectuée par le Chef de Bataillon SAVARY l'actuel Commandant de ce Bataillon.

Je ne saurais trop insister en rappelant que les Volontaires du Pacifique ont formé une des premières unités d'élite de la France Libre et ont payé à ce titre un lourd tribut à la Nation (pertes ~~en~~ tués de l'ordre de 20 %).

Fiers de leur Drapeau et fidèles du Souvenir, les Anciens Combattants du Pacifique sont présents à toutes les manifestations militaires maintenant ainsi au plus haut degré les traditions de leurs aînés de la Guerre 1914 - 1918.

J'attacherai personnellement du prix à ce qu'un accueil favorable soit réservé à cette demande d'homologation



*Sausini*

Transmission par la Direction des Troupes de Marine :

Paris, le

1-5 JUIN 1963

MINISTÈRE DES ARMÉES

DIRECTION DES TROUPES DE MARINE

SECTION

D'ÉTUDES ET D'INFORMATION

Caserne Clignancourt  
Boulevard Ney - PARIS-18<sup>e</sup>

**ANALYSE** : Dossier de demande d'homologation  
d'un insigne pour le Bataillon  
d'Infanterie de Marine du Pacifique  
(B.I.M.A.P.)

N° 15 21 86 /TDM/SEI

- Lettre du Chef de Bataillon SAVARY, Cdt le B.I.Ma.P., en date du 29 avril.
- Lettre du Colonel BARBOTEU, Commandant Supérieur des Troupes du Groupe du Pacifique, en date du 13 mai.
- Sous enveloppe : nouvel insigne proposé et photo de l'insigne proposé.

*Handwritten signature*

" TRANSMIS "

à Monsieur le Général,  
Chef du Service Historique de l'Armée  
Section Symbolique  
- Château de VINCENNES

53 84

**DÉFENSE NATIONALE**  
Bureau d'Etudes  
et d'Homologation  
de la  
Synthèse Militaire  
Entré le 6/6/63

L'insigne que portent actuellement les militaires du B.I.Ma.P. est celui du Bataillon Mixte d'Infanterie Coloniale du PACIFIQUE (B.M.I.C.P.), homologué le 10 juillet 1952, sous numéro : G / 936.

MINISTÈRE DES ARMÉES  
E. M. A. T.  
Service Historique  
Entré le 16 JUIN 1963  
N°  
Remis à

Le nouvel insigne proposé est la réplique exacte de celui arboré par "les Volontaires du Pacifique", originaires de CALEDONIE, de TAHITI et des NOUVELLES HEBRIDES, et qui, au sein du "Bataillon d'Infanterie de Marine du PACIFIQUE", se sont couverts de gloire en LIBYE, ERYTHREE, TRIPOLITAINE, TUNISIE et FRANCE.

La mer, le cocotier, la pirogue à balancier, évoquent les paysages communs à tous les archipels de l'Océan du Pacifique et la hutte est typiquement calédonienne. La croix de Lorraine rappelle l'appartenance à la France Libre.

.../...

Si les motifs entrant dans la composition du dessin sont peut-être trop nombreux, il semble cependant opportun de conserver cet insigne de guerre tel quel, pour des raisons d'ordre sentimental et psychologique :

- les anciens Volontaires du Pacifique y sont très attachés et souhaitent que le B.I.Ma.P. qui perpétue leurs traditions en soit doté;
- les relations entre l'Armée et les Anciens Combattants des deux guerres, blancs et de couleur, demeurent fort étroites en Nouvelle-Calédonie et se manifestent de façon émouvante à l'occasion de toutes les cérémonies militaires, anniversaires à caractère patriotique, sorties de brousse, manoeuvres et séances d'instruction des Réserves;
- enfin, sur le plan esthétique, cet insigne n'a rien à envier à son prédécesseur.

Seule, l'inscription "PACIFIQUE" pourrait être remplacée par celle de "B.I.Ma.P.", conformément à la réglementation en vigueur.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous transmettre cette demande d'homologation en l'appuyant tout spécialement.

Le Colonel GRIFFET,  
Chef de la S.E.I.T.D.M.:



SECRETARIAT  
21 AVR 1952  
N° 102



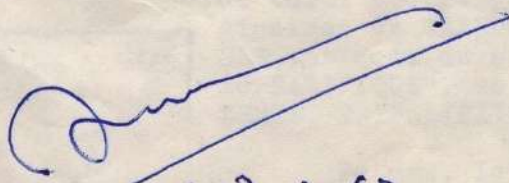
Fiche d'homologation :

Bataillon d'Infanterie de Marine du Pacifique (B.I.Ma.P.)

En Suisse c'est un paysage se la côte du Pacifique,  
en ses palmiers et pailletoles, en leurs hauteurs et balcons,  
en leurs bois de Lorraine descendant sur un soleil levant  
des flots et domine se l'inscription "Pacifique".  
Sont tenus l'eau une eau se  
même, le tout d'argent.



Must être homologué

  
le 7.6.07

DÉFENSE NATIONALE

Bureau d'Etudes

et d'Homologation

de la Symbolique Militaire

Homologué sous le N°

Décision d'homologation :

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p>AL</p>	<p>MINISTERE DES ARMEES</p>
		<p>ETAT-MAJOR DE L'ARMEE</p>
		<p>Service Historique</p>
		<p>N° 12 Jun 1962 EMAT/SH/SYMB/</p>
<p>LE MINISTRE DES ARMEES</p>		<p>PARIS, le</p>
<p>à</p>		
<p>M Monsieur le Chef de Bataillon Commandant le Bataillon d'Infanterie de Marine du Pacifique S/C de Monsieur le Colonel Chef de la Section d'Etudes et d'Information des Troupes de Marine B</p>		
<p><u>O B J E T</u> : Homologation d'un insigne militaire.</p>		
<p><u>Références</u>: D.M. n° 1711 du 17 janvier 1951. Formulaire n° 1531 du 15 mars 1951.</p>		
<p>UNITE AYANT PRESENTE UNE DEMANDE D'HOMOLOGATION</p>	<p>DECISION MINISTERIELLE</p>	
<p>BATAILLON D'INFANTRIE DE MARINE DU PACIFIQUE</p>	<p>L'insigne présenté est homologué sous le n° 1955</p>	
<p>Ecusson à un paysage de la côte du Pacifique, en haut palmier et psillotte, en bas croix de Lorraine brochant sur un soleil issant des flots et sommée de l'inscrip- tion: "PACIFIQUE". Soutenant l'écu, un ancre de marine.- le tout d'argent.</p>	<p>Ce n° précédé de la lettre sera obligatoire- ment reproduit au dos de l'insigne.</p>	
	<p>Dès que l'insigne sortira de fabrication trois exemplaires seront adressés au Ministère des Armées sous le timbre :</p>	<p>SERVICE HISTORIQUE SECTION DE LA SYMBOLIQUE</p>
<p>3 copies reçues ce 17/2/64</p>	<p>LE MINISTRE DES ARMEES</p>	
	<p>Pour le Ministre des Armées et par délégation</p>	
<p><u>DESTINATAIRES</u> :</p>	<p>Le Général LE PULOCH Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre P.O. le Général G.D.R. de COSSE-BRISSAC Chef du Service Historique de l'Armée</p>	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Unité.</li><li>- (pour information)</li><li>- Dossier.</li><li>- Archives (Symb.)</li></ul>	<p>Colonel FERRY Chef d'Etat-Major</p>	

• BATAILLON D'INFANTERIE DE MARINE DE TAHITI

Créé à partir de la Compagnie Autonome d'Infanterie de Marine de Tahiti, ce Bataillon en repris l'insigne qui n'était pas homologué en le modifiant un peu et en changeant le sigle. Il le soumit à la procédure d'homologation.

Demande d'homologation :

Nouméa, le 29 MAI 1963

GROUPE DU PACIFIQUE  
-----  
COMMANDEMENT SUPERIEUR  
DES TROUPES  
-----

Le Colonel BARBOTEU,  
Commandant Supérieur des Troupes  
du Groupe du Pacifique

Boite Postale N° 28  
-----

N° 02362 / CAB/260

à

Monsieur le Ministre des Armées  
Bureau d'Etudes et d'homologation de  
la symbolique Militaire

C. de Monsieur le Colonel Chef de la Section  
d'Etude et d'Information des Troupes  
de Marine  
Caserne Clignancourt - Bvd. NEY

- PARIS - (18°)

O B J E T : Demande d'homologation d'Insigne.

REFERENCE : Instruction N° 849/Symb. du 25 Mai 1953.

-----  
J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation un pro-  
jet d'insigne pour le Bataillon d'Infanterie de Marine de  
TAHITI, créé par Décision N° 4871/EMFTOM/1/S du 29.11.1962.

L'élément principal en est l'ancre traditionnel des  
Troupes de Marine en métal doré. Il porte, en émail, la carte  
géographique de TAHITI et la Croix de Lorraine qui évoque la  
participation des volontaires tahitiens aux campagnes de la  
dernière guerre mondiale.

Enfin le casse-tête en métal argenté et gravé est le  
symbole du guerrier Polynésien. L'inscription B.I.M.A.T. est  
gravée sur le jas de l'ancre.



*Barboteu*

Transmission au SHAT par la Direction des Troupes de Marine :

Paris, le **17 JUIN 1963**

*Symbol*

MINISTÈRE DES ARMÉES

DIRECTION DES TROUPES DE MARINE

SECTION  
D'ÉTUDES ET D'INFORMATION

Caserne Clignancourt  
Boulevard Ney - PARIS-18<sup>e</sup>

Tél. { ORNano 59-49  
MONTmartre 77-05

# BORDEREAU D'ENVOI

Monsieur le Général Chef du Service  
Historique de l'Armée - Section "Symbolique"  
Château de VINCENNES (Seine)

N° **15 2394** TDM/SEI

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<p>Lettre n° 2.362/CAB/260, en date du 29 mai 1963, du Colonel Commandant Supérieur des Troupes du Groupe du Pacifique demandant l'homologation d'un projet d'insigne pour le Bataillon d'Infanterie de Marine de TAHITI.</p>	1	<p><u>" TRANSMIS "</u></p> <p><u>Pour décision</u></p> <p>Sans comporter un très grand nombre de symboles, l'insigne proposé manque d'esthétique.</p>
<p>Projet d'insigne joint.</p> <p style="text-align: center;">6001</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px auto; width: fit-content;"> <p style="text-align: center;">DEFENSE NATIONALE Bureau d'Etudes et d'Homologation de la Symbolique Militaire</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px auto; width: fit-content;"> <p>MINISTÈRE DES ARMÉES E. M. A. T. Service Historique Entré le <b>18/6/63</b></p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px auto; width: fit-content;"> <p>Entré le <b>18 JUIN 1963</b> N° Remis à</p> </div>	1	<p>Un insigne similaire (mis à part le fait que la Croix de Lorraine était bleue et le tour de l'file rouge) a été fabriqué par la Maison DRAGO pour le C.A.I.C.T. TAHITI (Compagnie Autonome d'Infanterie Coloniale de TAHITI) mais n'a pas été homologué à notre connaissance.</p> <p>Pour le Colonel GRIFFET, Chef de la S.E.I.T.D.M., absent, le Lieutenant-Colonel LE CORRE, chargé de l'expédition des affaires courantes :</p> <p style="text-align: right;"><i>ctleof</i></p>

Fiche d'homologation du SHAT :

BATAILLON D'INFANTERIE DE MARINE DE TAHITI

DIRECTION DES TROUPES DE MARINE

SECTION  
D'ETUDES ET D'INFORMATION

BORDEREAU D'ENVOI

Caserne Clignancourt  
Boulevard Ney - 75018

A une colonne d'or  
charge d'une croix géométrique  
de Tahiti d'unil blanc sur  
de bleu sur charge sur  
croix de Lorraine de fer,  
prochant en base case file  
base  
volupté d'argent sur  
sur le fond inscriptif




1728

Si MAT-

DÉFENSE NATIONALE  
Bureau d'Etudes  
et d'Homologation

DÉFENSE NATIONALE  
Bureau d'Etudes  
et d'Homologation  
de la Symbolique Militaire  
Homologué sous le N°  
G 1964

est été homologué

  
le 10.7.64

Décision d'homologation :

REPUBLIQUE FRANÇAISE	MINISTERE DES ARMEES ETAT-MAJOR DE L'ARMEE Service Historique
LE MINISTRE DES ARMEES	N° <b>EMAT/SH/SYMB/</b> <b>Vincennes</b> le <b>- 1 AOUT 1963</b>
à	
<b>Monsieur le Colonel Commandant Supérieur des Troupes du Groupe du PACIFIQUE S/C de Monsieur le Colonel Chef de la S.E.I.T.D.M. Caserne Clignancourt - Boulevard NEY - PARIS</b>	
<b>O B J E T :</b> Homologation d'un insigne militaire. <b>Références :</b> D.M. n° 1711 du 17 janvier 1951. Formulaire n° 1531 du 15 mars 1951.	
UNITE AYANT PRESENTE UNE DEMANDE D'HOMOLOGATION	DECISION MINISTERIELLE
<b>BATAILLON D'INFANTRIE DE MARINE DE TAHITI</b>	L'insigne présenté est homologué sous le n° <b>1964</b>
<b>Ancre coloniale d'or chargée d'une carte géographique de TAHITI d'email blanc cernée de bleu surchargée d'une croix de Lorraine de gueules. Branlant en barre, casse-tête polynésien d'argent gravé.- Sur le Jas; inscription : B.I.Ma.T.</b>	Ce n° précédé de la lettre <b>G</b> sera obligatoire- ment reproduit au dos de l'insigne.  Dès que l'insigne sortira de fabrication trois exemplaires seront adressés au Ministère des Armées sous le timbre : <b>SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMEE SECTION DE LA SYMBOLIQUE MILITAIRE</b>
<b>DESTINATAIRES :</b>	LE MINISTRE DES ARMEES
- Unité. - (pour information) - Dossier. - Archives (Symb.)	Pour le Ministre des Armées et par délégation <b>Le Général LE FULOCH</b> Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre P.O. le Général G.D.R. de COSSE-BRISSAC Chef du Service Historique de l'Armée.
R.1185	